


8
8-C
5
6
16 H
25

HISTOIRE

DU

DÉTRÔNEMENT

D'ALFONSE VI

ROI DE PORTUGAL

Contenue dans les Lettres de M. ROBERT SOUTHWEL, alors Ambassadeur à la Cour de Lisbonne.

Et précedée d'un Abrégé de l'Histoire de ce Royaume.

TRADUITE DE L'ANGLOIS.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAZ. ROM. VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez DAVID Fils, ruë S. Jacques, à la Plume d'Or.

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilége du Roi,





LETTRES

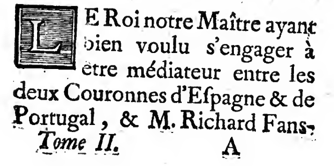
De M. ROBERT *Southwel* pendant ſon Ambaſſade en *Portugal.*

PREMIERE LETTRE

Au Duc d'Ormond.

A Lisbonne le $\frac{10}{20}$ Juin 1667.

MILORD,



LE Roi notre Maître ayant bien voulu s'engager à être médiateur entre les deux Couronnes d'Eſpagne & de Portugal, & M. Richard Fans-

haw, par la réputation qu'il s'étoit acquiſe dans ce païs, paroiſſant à S. M. un inſtrument très-propre pour cette négociation, il fut envoyé à Madrid l'an 166¾. Mais pour mieux expliquer de quelle maniere ce Miniſtre s'eſt comporté dans cette affaire, il eſt néceſſaire d'expoſer d'abord les difficultés & les circonſtances qui concernoient cette négociation, ſoit avant, ſoit après le Traité qu'il conclut.

Du côté des Eſpagnols, preſque deux ans de ſollicitations de la part de M. Fanshaw avoient fort peu ſervi à les faire pancher à quelque accommodement; ſoit qu'ils ſe trouvaſſent aigris par les mauvais ſuccès de la guerre, & engagés par le point d'honneur à la continuer, ſoit qu'ils craigniſſent de laiſſer voir par des offres quelque crainte

des armes de la France, qui dans le mauvais état de leurs affaires, pouvoit leur nuire extrêmement. Quoiqu'il en ſoit, les Eſpagnols voyant que la France faiſoit de grands préparatifs de guerre, qui ne pouvoient avoir d'autre objet que d'attaquer l'Eſpagne, commencerent à traiter avec ce Miniſtre. Voulant néanmoins ſe ménager un Traité avantageux dans tous les articles, ils s'imaginerent pouvoir contenter le Portugal par des délais; en quoi ils auroient peut-être réuſſi, ſi les Portugais n'euſſent pas remporté ſur eux un ſi grand nombre de victoires. Pour avancer l'accompliſſement de leurs deſſeins, en trompant M. Fanshaw, ils intercepterent toutes les inſtructions, dont il étoit chargé de la part de l'Angleterre, & qui peut-être l'auroient mis en

état de décider sur le point du Titre contesté. Lorsqu'il fit la démarche de signer un traité sur cette affaire, son intention fut moins de signer un traité en forme, qu'un projet, ou un plan de traité, afin de voir si les articles plairoient aux parties interessées. Cependant les Espagnols prétendirent que ce projet devoit avoir l'autorité & la force d'un traité absolu, & ils presserent en conséquence l'Angleterre de le ratifier.

Les Portugais étoient alors enorgueillis de leurs victoires, au point de croire que tout ce qu'ils demandoient leur étoit dû. Ils tiroient encore de grandes inductions en leur faveur, des justes craintes dont ils voyoient l'Espagne saisie à l'occasion des préparatifs de la France. Il y avoit d'ailleurs un malheureux

motif qui fortifioit leur confiance : c'étoit une secrette correspondance de lettres entre un Jésuite de Badajox Confesseur du Marquis de Caracena, & un autre Jésuite Recteur du Collége d'Elvas. Badajox & Elvas sont deux places situées vis-à-vis l'une de l'autre sur les frontieres. On prétend que les premieres propositions commencerent du côté de l'Espagne, & qu'elles étoient appuyées par le Marquis de Caracena lui-même, secondé par le Comte de Pegnaranda, qui avoit reçu secretement un ordre du Roi avant sa mort, d'essayer son génie dans cette affaire. Il esperoit avoir tout l'honneur de cette négociation, qu'il craignoit fort que le Duc de Medina de las Correz ne lui voulût ravir. Il paroît par les lettres dont je viens de parler,

que les Portugais étoient dans une aſſez grande aſſurance, qu'on leur offroit en quelque maniere le titre de Roi. Ayant appris alors de M. Fanshaw, qu'il venoit apporter des propoſitions avantageuſes, les deux Jéſuites interrompirent leur commerce ſecret, dans l'eſperance que les propoſitions qu'on apportoit ſeroient ſur le même pied, & conformes à leurs deſirs. Ils en firent même d'autant plus de cas, qu'elles étoient revêtues de toute l'autorité néceſſaire, le Roi d'*Angleterre* ſurtout en étant le garant : cequi étoit d'une extréme importance.

Ce fut préciſément dans cette conjoncture que j'arrivai à Liſbonne le $\frac{16}{26}$ de Janvier 1666. Le Secretaire d'Etat me fit d'abord ſçavoir que M. Fanshaw étoit alors en route pour le Portugal,

& en me communiquant ce qui ſe traitoit dans la correſpondance des deux Jéſuites, au plus grand avantage de la Nation Portugaiſe, il ſembloit croire que cette affaire étoit dans ſon point de maturité, & amenée à cette heureuſe fin qu'ils déſiroient: de ſorte que je commençois à me flatter entierement de retourner bientôt en Angleterre. Cependant je jugeai à propos de partir au plûtôt pour la Cour, qui ſe tenoit alors à vingt lieues de là, à *Salva-terra*, où je commençai bientôt à traiter avec le Comte de Caſtelmelhor Miniſtre d'Etat, & ſelon mes inſtructions, à lui vouloir perſuader de moderer les demandes qu'il faiſoit à l'Eſpagne, ſur le point du Titre *. Mais votre Ex-

* Il s'agiſſoit de donner, dans un Traité de Paix, le Titre de Roi à D. Juan de Bra-

cellence jugera aifément avec quel déplaifir ils durent entendre un difcours fi hors de faifon, & combien je fus embaraffé moi-même, quand le Comte me dit que M. Fanshaw leur apportoit les mêmes articles, dont je voulois qu'ils fe défiftaffent. Peu de jours après ce Miniftre arriva, & leur expofa fes négociations pénibles à Madrid, pour parvenir à la conclufion d'un Traité fait pour une Tréve de trente ans feulement, avec le titre de *préfent Gouvernement de Portugal*, au lieu du titre de *Roi*, alléguant que c'étoit là tout ce qu'il avoit pu gagner fur l'efprit des Efpagnols.

Les Portugais en parurent très-furpris, & très-vivement

---

gance ; ce que l'Efpagne refufoit de faire, ne voulant pas le recohoître en cette qualité.

piqués. Après avoir donné plusieurs marques d'indignation, ils declarerent positivement, qu'à moins du titre de *Roi*, d'une Paix & non d'une Tréve, & de quelques autres Articles dans la substance du Traité, ils ne seroient jamais satisfaits. Sur quoi M. Fanshaw forma un plan de leurs prétentions, que lui & moi signâmes, pour les engager à le signer aussi; afin que par ce moyen les matiéres fussent fixées, & qu'ils ne pussent plus se retracter, en cas que l'Espagne trouvât bon d'y souscrire. Nous jugeâmes ces précautions d'autant plus nécessaires, qu'il venoit d'arriver deux Agents de France dans cette Cour, dont nous sçavions que les intentions étoient de la détourner de toute voie d'accommodement. Ils avoient deja commencé d'inspi-

rer aux Portugais des prétentions exorbitantes, en leur offrant de les ſoutenir de toutes manieres, & de leur fournir des troupes. Car ces Agens craignoient que les Portugais ne molliſſent, au point de ſe réſoudre à modérer leurs prétentions, & qu'ainſi ils ne donnaſſent lieu au ſuccès de notre négociation, ſitôt qu'ils s'appercevroient que les armes de la France ne ſeroient pas tournées contre leurs Ennemis les Eſpagnols, mais contre les Anglois leurs alliez.

Avec ce plan ſigné réciproquement, nous partîmes & nous nous preſſames d'arriver à Madrid, M. Fanshaw & moi, pour y expoſer les offres des Portugais. Mais avant notre arrivée, les nouvelles étoient deja répandues que la France décla-

roit la Guerre à l'Angleterre ; nouvelles qui causerent dans cette ville une joie si grande, en les délivrant des justes craintes qu'ils avoient conçuës, que non seulement ils mépriserent les propositions que nous leur apportions de la part des Portugais, mais même qu'ils parurent éloignez de toute disposition à traiter avec eux.

Ils soutenoient en premier lieu, qu'il étoit du devoir, & de l'honneur de S. M. le Roi d'Angleterre, de ratifier le traité de M. Fanshaw, protestant qu'ils ne vouloient rien résoudre dans cette affaire, jusqu'à ce que Sa Majesté eût déclaré son jugement, qu'ils espéroient devoir être entierement en leur faveur, & contraire aux Portugais. Cependant M. Fanshaw & d'autres leurs répondirent, que

le Roi d'Angleterre n'étoit pas arbitre de ce différend, & que par conféquent il ne pouvoit conclure définitivement ; mais que S. M. pouvoit feulement ratifier, en qualité de médiateur, les articles dont chaque partie demeureroit d'accord. Ils infiftoient fi fort fur l'étenduë de quelques expreffions du traité en queftion, & fur quelques promeffes de S. M. dans une réponfe à un des Mémoires envoyés en Angleterre par le Comte de Molina, qu'ils en concluoient que S. M. étoit obligée d'abandonner abfolument les interêts du Portugal. Il eft vrai que S.M. Britanique promettoit de rejetter les prétentions qui feroient exorbitantes ; mais elle fe refervoit toujours le droit de juger en quoi elles feroient telles. Cependant ils entreprirent d'é-

tablir que les Portugais étoient eux-mêmes dans le cas d'avoir rejetté les propositions comme exorbitantes, en réfusant de les accepter, quoique les Ambassadeurs de S. M. les eussent jugé raisonnables, & qu'ainsi toutes prétentions de leur part qui excederoient ces propositions, devoient être reputées exorbitantes.

Pendant ces troubles & ces divisions, la France paroissoit très-active à fomenter la dissension, & à persuader aux Portugais, qu'ils se devoient trouver sensiblement offensez, de ce que l'Espagne s'emportoit au point de les menacer d'une ligue avec la France, si S. M. Britanique refusoit de ratifier le traité.

Les Espagnols ajoûtoient en second lieu, que quand les pro-

cédés de la France, qui ſeuls avoient pû les réduire, les avoient amenés au point d'abandonner ces préliminaires, pour en venir à traiter des particularités eſſentielles de la queſtion, ſcavoir, ce qui concerne le *Titre de Roi*, & la *paix*, ils avoient declaré qu'ils ne cederoient point le premier Article, où leur honneur étoit intereſſé, ni le ſecond qui bleſſoit leurs interêts: que la prétention de l'*Eſpagne* ſur le Portugal étoit un droit qui devoit être héréditaire dans la perſonne du Roi mineur & dont en qualité de Tuteurs ils ne pouvoient le dépouiller: qu'ils voyoient qu'accorder la Paix étoit une démarche qui n'aboutiroit à rien moins, qu'à une rénonciation abſolue à leurs prétentions ſur ce Royaume, & qu'enfin la Paix, avec le titre

de Roi, étoit un point, sur lequel ils declaroient, du consentement unanime de tous les Conseils & de tous les differens etats de la Nation, qu'on ne pourroit jamais les gagner; & que même il n'y auroit que quelque fatale & indispensable nécessité, qui pût les rendre excusables, s'il pouvoient se résoudre à céder le *Titre* seulement avec une Tréve : qu'en jugeant eux-mêmes de l'état présent de leurs affaires, ils ne prévoyoient aucun danger de cette nature; mais qu'au contraire, il se croyoient en état de plaindre leurs ennemis, & d'en faire peu de cas. Les Espagnols ajoûtoient à tout cela, que si le Portugal ne vouloit pas accepter le traité dont l'Angleterre avoit fait les offres, ils ne devoient plus s'attendre désormais qu'à une guerre san-

glante, & à ses suites terribles.

Les Espagnols ne voulant pas menacer inutilement, redoublerent aussitôt les préparatifs de guerre; & toutes les démarches passées au sujet de l'accord furent inutiles depuis ce jour-là. Mylord Sandwich faisoit cependant tous ses efforts, pour leur inspirer l'esprit de pacification. Mais les plus vives representations d'un ami zelé sont bien foibles où les armes d'un ennemi ne peuvent rien. La maxime que les Espagnols suivoient, dans l'idée qu'ils n'auroient pas la Paix aux conditions qu'ils vouloient, consistoit à affecter de paroître opiniâtres à cette guerre peu considerable, pour en éloigner une beaucoup plus terrible du côté de la France, par quelques apparences d'une defense vigoureuse.

Pour

Pour ce qui regarde le Portugal, quoique les premiers Ministres ne voulussent accepter aucun accord, à moins que le Titre de Roi & la Paix n'y fussent compris, ils craignoient néanmoins que l'un & l'autre ne leur fussent refusez; & le Titre accordé, avec une suspension d'armes, auroit été fort de leur goût. Mais ils régloient leurs demandes, selon ce qui pouvoit leur être plus avantageux, du côté de l'honneur, & de la fureté. Et pour justifier le droit naturel qu'ils soûtenoient avoir à la Souveraineté, ils insistoient sur l'heureux succès de leurs armes pendant les vingt-six années dernieres. Ils alléguoient le grand nombre de victoires qu'ils avoient remportées, dans le tems même que l'Espagne n'avoit

point d'autres ennemis que le Portugal: ils vantoient leur alliance avec l'Angleterre, & les offres empressées & réiterées de la France, qui ne demandoit pas mieux que de leur fournir des munitions & des troupes, s'ils vouloient poursuivre la guerre. Ils ajoûtoient, que puisque tôt ou tard il leur falloit absolument le Titre de Roi, & la Paix, il ne se présenteroit jamais une occasion plus favorable pour y travailler, que pendant la minorité présente du Roi de *Castille*, pendant la Régence d'une Reine d'une nation étrangere, sous un gouvernement mal administré, & enfin tandis que la foiblesse de l'Empereur le rendoit incapable d'aucune action: qu'ainsi, en cas que l'Espagne ne fût pas encore assez humiliée, pour se contenter des

articles qu'on lui offroit, l'épouvante où les jetteroit leur réunion avec la France, & les secours qu'elle leur fourniroit, sauroient bien les forcer à leur accorder beaucoup au-delà de leurs prétentions.

C'est ainsi que la négociation fut long-tems traversée par les difficultés de part & d'autre qui se présentoient. Chaque partie prétendoit y remporter la victoire; mais le nœud principal de cette affaire consistant dans ce point, *Roi, ou non*, (point où l'on ne vouloit souffrir ni modification ni division) la difficulté devint insurmontable.

Durant ces irrésolutions & ces incompatibilités, les François éxigeoient du côté du Portugal une décision definitive sur les ouvertures spécieuses qu'ils avoient faites; & comme il falloit

commencer de bonne heure les préparatifs de guerre pour la campagne prochaine, je remarquai que la cour de Lisbonne se remuoit aussi de son côté, & qu'elle commençoit à regarder ces prestiges d'un œil défiant. Je fis alors tous mes efforts, pour obliger les Portugais à suspendre tout engagement, jusqu'à cequ'ils eussent préalablement répresenté à la Cour dAngleterre l'état présent de la négociation, ainsi que les motifs par lesquels ils prétendoient être forcés de se liguer avec la France: j'obtins enfin ce que je demandois. Ainsi au mois de Novembre dernier on envoya un exprès à Londres, qui en revint deux mois après, avec une réponse de S. M. Britannique, qui portoit en substance; qu'en cas que les *Portugais* prissent la résolution de se jetter

dans des circonstances aussi incertaines que celles d'une ligue avec la France, après avoir rejetté des conditions plus avantageuses à leur sureté, S. M. desiroit néanmoins, & même les en conjuroit, qu'ils se conservassent dans la liberté de pouvoir recevoir de la part de l'Espagne les conditions, sur lesquelles on avoit deja insisté, & qu'elle tâcheroit de ménager pour eux, par des poursuites continuelles auprès de cette Couronne.

Cette réponse parut pleine de douceur & de condescendance. Cependant, pour ce qui regardoit l'article, sur lequel ils avoient determiné de se maintenir toûjours dans la situation de pouvoir admettre l'accord de l'Espagne, en cas que S. M. y pût réussir, ils le croyoient très-impraticable, dans la supposition



d'un traité de ligue, où les François, qui devoient fournir de l'argent, ne voudroient jamais entrer, sans avoir des suretés, & à moins que les Portugais ne se liassent par des clauses conçues dans les termes les plus forts. Quoiqu'il en soit, on ne pouvoit attendre un meilleur parti de la part des Ministres de la cour de Portugal; les plus puissans d'entreux étant gagnés par la France.

Ils balancerent néanmoins encore, & tinrent les François dans une incertitude facheuse pendant environ deux mois, lorsque tout à coup le premier Ministre Castelmelhor, avec une vivacité digne de sa jeunesse, prit une résolution soudaine, & termina cette affaire en quatre jours. De sorte que le 30. de Mars ils signérent une ligne offensive &

défensive, pour l'espace de dix ans, aux conditions suivantes. La France s'engageoit d'entretenir dans ce pays quatre Régimens François, & de payer en outre aux Portugais la somme de 100000 liv. sterlin par an, pendant tout le tems qu'ils porteroient seuls le faix de la Guerre: mais après que la France auroit tourné ses armes contre l'Espagne, alors cette somme devoit être réduite à 34000 liv. St. par an; outre les Régimens mentionnés qui subsisteroient toûjours aux dépens des François: Ces frais étoient évalués à 50000 l. St. de plus. La France s'obligeoit encore à forcer les Espagnols d'accorder le titre de Roi au Portugal, & à être garant de l'accord qui se feroit entre ces deux Royaumes, en cas que la guerre qu'elle méditoit contre l'Es-

pagne, fût terminée avant l'expiration de la ligue. Le Portugal s'engageoit de son côté à former deux Camps par an contre les Espagnols, de 17000 hommes chacun, & en cas que l'un manquât, d'y suppléer en faisant quatre incursions, chacune de 4000. hommes. Il s'obligeoit de plus de ne recevoir pendant la ligue aucune des propositions de l'Espagne, directement ou indirectement, & d'accorder aux négocians François de grands privileges pour le commerce. Telle étoit toute la substance de ce Traité. Mais il faut remarquer que les François tromperent considérablement les Portugais dans le premier article. Car le Portugal ayant deja depuis longtems une armée sur pied, ne désiroit rien plus que d'avoir de l'argent, pour payer & entretenir

tretenir ces troupes. Mais la France feignant d'ignorer combien les Portugais trouvoient plus avantageux de combattre ſeuls, avec les appointemens annuels de 100000. liv. S. que d'être ſecourus des troupes Françoiſes avec 34000. liv. fit de grandes inſtances, pour ſe diſpenſer de la guerre pendant quelques années : par cet artifice elle laiſſa croire aux Portugais, qu'ils jouiroient long-tems de la plus grande ſomme, & lui donna ainſi beaucoup de goût pour cette ligue. Mais le traité n'eût pas plûtôt été ſigné, que les François, qui en furent informez par un courrier qui traverſa ſecrettement l'Eſpagne, déclarerent la guerre aux Eſpagnols.

Les malheurs qui ont leur ſource dans le manque d'eſprit, ſont ordinairement ſans remede,

& dans ce cas il eſt plus prudent de ſe taire que de ſe plaindre.

Les Portugais ſe trouvant ainſi engagés, ſont réſolus de fournir leur carriere, à quelque prix que ce ſoit, avec les Francois, & quelque choſe qui en arrive: en ſorte que n'ayant plus rien qui me retienne dans ce pays, je médite un prompt retour, & j'attends mon rappel avec d'autant plus d'impatience, que rien ne me flatteroit davantage que d'être à portée de pouvoir executer les ordres de Votre Excellence & lui prouver que je ſuis très-ſincérement, avec autant d'attachement, que de reſpect, Mylord.

De Votre Excellence

Le très-humble &c.

R. Southwell.

SECONDE LETTRE

A Mylord Arlington.

MYLORD,

J'Ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui, avec cette lettre, une ample rélation de ce qui s'eſt paſſé dans cette cour depuis trois mois. Quelque riſque que je coure de vous ennuyer par un écrit de cette longueur, je ſuis obligé néanmoins de remonter juſqu'à la ſource de ces troubles, qui m'ont fait prévoir d'abord une révolution conſiderable, & telle que celle qui eſt arrivée ici dans le gouvernement, je rapporterai tout ce qui s'eſt paſſé, ſans aucune digreſſion. Pour ce qui eſt de quelques verités, & de certaines

réfléxions, qui paroîtroient prématurées, dans la Rélation, à certaines personnes entre les mains de qui elle pourroit tomber, je crois qu'il est plus à propos de vous en faire part en particulier dans cette Lettre.

Pour commencer par le Roi, vous n'ignorez pas, Mylord, que dans son enfance il eut le malheur d'avoir le côté droit brûlé. Les Medecins, non seulement firent tomber une paralysie sur ce côté de son corps, en suivant la méthode funeste de le vouloir guérir à force de saignées, mais ils lui affoiblirent encore & lui épuiserent si considerablement le cerveau, que n'étant plus susceptible de l'éducation nécessaire pour perfectionner son naturel, sur lequel cependant elle auroit fait de médiocres progrès, le défaut de tout ce qui pou-

voit y contribuer l'a laiſſé dans un état ſtupide & digne de pitié. Il a cependant encore quelques courts intervalles, où ſes raiſonnemens paroiſſent ſupportables, & où il donne même des marques d'un eſprit ſain. Mais ces eſpeces d'étincelles s'évanouiſſent bientôt, & il retombe ſouvent dans ſon premier état. A peine s'apperçoit-on de ces changemens, & il eſt toujours ſemblable à lui-même.

Les vertus que poſſéde ce Prince, s'il m'eſt permis de parler ainſi, dans l'état où il eſt, ſont ſi outrées, qu'elles ont contribué autant à la ruine de ſon autorité, que pluſieurs de ſes défauts. Le Roi ne ſçait ce que c'eſt que diſſimuler; & ainſi il dit toûjours la verité. Il n'eſt jamais retenu, ni par la conſidération des tems & des lieux,

ni par la diſtinction des perſonnes, & il reproche dans ſes emportemens à quiconque tout le mal qu'il en a entendu dire. Il eſt naturellement très-liberal ; mais ſes graces s'étendant à des perſonnes qui en ſont indignes, ſcandaliſent ceux qui les meritent. * La miſere du Royaume fait paſſer pour une profuſion, ce qui dans un autre tems paſſeroit pour généroſité. Il a l'ame haute & courageuſe; mais il eſt enflé de la vaine imagination d'être l'Hector de ſon Siécle. Entendant parler un jour d'un homme qui avoit commis pluſieurs meurtres, il le fit venir auſſitôt à la Cour, & le mit au nombre de ſes Gardes. Il ſe plaît à tuer de ſa propre main des

* Dans le ſens étroit, rien n'eſt plus ſcandaleux que des graces mal diſtribuées. Les indignes favoris aviliſent le merite.

taureaux, des ours, & d'autres bêtes farouches ; il y a eu même plusieurs occasions où il a fait voir trop peu de ménagement pour la vie des hommes. Sa facon extraordinaire de vivre va au point, de faire du jour la nuit, & de la nuit le jour. Il dine ordinairement dans son lit, & mange prodigieusement. Quelquefois il fume du tabac, & il boit du vin plus qu'aucun autre Portugais. Pour ce qui est des femmes, il entretient une espece de Serail. Mais ses caresses, à ce qu'assurent ses maitresses elles-mêmes, sont sans effet : son plaisir est de les mettre en désordre. Le Comte de Castelmelhor, pour tenir secrette l'impuissance dont on accuse le Roi, fait élever dans son Hôtel un enfant de quatre ans, qu'il fait passer pour la fille

de ce Prince ; mais on n'eſt plus maintenant la dupe de cette ſupercherie, & l'on s'en moque. Je paſſe volontiers ſous ſilence d'autres circonſtances touchant le temperament de ce Prince, ainſi que les effets déréglés qui en ont été les ſuites ; car c'eſt toujours avec peine qu'on eſt dans la néceſſité de parler au déſavantage d'un Roi. Il eſt conſtant que la Reine n'ignoroit aucune de ces circonſtances, avant de partir de France pour l'épouſer. Mais cette Princeſſe étant d'une ambition démeſurée, & la paſſion de regner l'emportant dans ſon cœur ſur toutes les autres, les defauts de ce Prince & tout ce qu'on put lui dire de lui, pour l'éloigner de cette alliance, ne furent, dit-on, pour elle qu'autant d'amorces. Lorſqu'à ſon arrivée en Portugal, elle eut

trouvé le Roi presque l'esclave du Comte de Castelmelhor & de ses Partisans, lorsqu'elle se fut aperçue que les intrigues qu'elle employoit pour avoir part au gouvernement, n'aboutissoient qu'à l'en éloigner encore plus, & que le Roi affectoit par de mauvaises manieres de lui faire éprouver les désagrémens ordinaires du mariage, elle ne put supporter plus long-tems l'état où elle se voyoit. Elle entretint une secrette correspondance avec l'Infant. Je crois qu'elle n'eut d'abord d'autre intention que de ruiner le Comte; mais cette correspondance produisit dans la suite d'autres effets, & plus considerables; puisqu'on y vint même au point, de n'y traiter pas moins que d'amour, & même de mariage. Le Pere Verjus, Jesuite François, son Confes-

feur, & l'Abbé de S. Romain étoient fes principaux agens dans cette affaire, & ceux dont elle fuivoit les confeils. Une cabale compofée d'efprits auffi actifs, que ceux qui ont eu beaucoup de part à tous ces defordres, fuffiroit pour bouleverfer les Etats de la moitié du Monde. Une perfonne digne de foi, qui a apris d'eux-mêmes de quelle maniere ils ont projetté cette entreprife, m'a raporté ce qui fuit. —— Que l'Infant étant très-vivement épris des charmes de la Reine, on avoit réfolu d'abord de détrôner le Roi, quand les Etats feroient affemblés, & qu'alors après l'avoir enfermé dans un couvent, on mettroit la couronne fur la tête de l'Infant: que la Reine fe retireroit dans le même tems dans un monaftere, & que quel-

que tems après, sur la déclaration qu'elle feroit qu'elle étoit encore vierge, on annulleroit son mariage; en sorte que sans aucune autre necéssité de dispense, l'Infant l'épouseroit. Tout ceci, Mylord, vous paroît sans doute très-étrange. Cependant c'est un bruit universellement répandu ici, & le Roi lui-même, entr'autres invectives qu'il répand contre le dessein d'assembler les Etats, dit ouvertement, qu'une de leurs déliberations doit être de travailler à son divorce.

Lorsqu'on a demandé à ces Messieurs de la cabale Françoise dont je viens de parler, si la Reine trouvoit assez de sureté dans ce parti avec l'Infant, ils n'ont fait aucune difficulté de répondre, conformément à leurs sentimens. Ils assurent même que de quelque maniere que les choses

puiſſent tourner, la Reine doit plûtot tout hazarder, que de vivre avec un époux de cette eſpece. Si ſes vues ſont telles qu'on le dit, je crois qu'elle échoüera dans ſes deſſeins: car j'ai entendu dire à quelques-uns des partiſans de l'Infant, perſonnes de marque, que la Reine avoit fait voir dans quelqu'une des affaires dernieres, un eſprit ſi hardi & ſi entreprênant, qu'on la flatte plûtot, parce qu'on a beſoin d'elle dans ces circonſtances, qu'on ne paroît ſouhaiter ſon gouvernement, ou ſa régence. On ajoute que l'Infant ſe reſouviendra peut-être qu'elle ne lui a été favorable qu'au préjudice de ſon mari, & qu'il pourra bien la retenir dans le couvent, lorſqu'elle y ſera une fois entrée.*

* M. Southwel ſe trompe ici dans ſa conjecture ſur cette Princeſſe. L'événement fait voir le contraire, comme on lira dans les Lettres ſuivantes.

Pour ce qui concerne l'Infant, je ne puis m'imaginer qu'aucun des progrès de ſon entrepriſe ſoit fondé ſur ſes propres talens. Il eſt d'un caractére très-docile à ſe conformer aux conſeils qu'on lui donne, & aſſez generalement eſtimé, autant pour ſon habileté dans les affaires que pour ſes vertus. Mais cette eſtime à un objet ſi indeterminé, que j'ai entendu pluſieurs perſonnes attribuer entierement à ſa douceur, & à ſa moderation, qu'il n'y eût point encore eû juſqu'à préſent de ſang répandu; pendant que pluſieurs autres vantoient ſa fermeté, & prétendoient que tous ſes amis auroient honteuſement lâché pied, ſi lui-même ne les avoit pas animés à pourſuivre l'entrepriſe. Voici le grand reſſort de leur intrigue. Premierement, fondez ſur la connoiſſance parfaite qu'ils

ont de l'esprit égaré du Roi, & de ses passions violentes & cruelles, ils ont eu soin d'écarter tous les Officiers qui pouvoient le guider dans ses actions par des conseils salutaires, & jetter ainsi un voile sur ses défauts; afin que par ce moyen abandonné à sa propre conduite, & exposé aux yeux de son Peuple tel qu'il est naturellement, il devînt ainsi lui-même l'instrument de sa propre ruine. Suivant ce projet, tous les déréglemens du Roi ont été remarqués, & ensuite divulgués,& presque tous ses Officiers sont devenus ses Espions.

Cette réforme, & cette exclusion de certaines personnes qui environnoient le Roi, a entraîné celle du Comte de Castelmelhor, & il est à remarquer qu'on n'a presque plus parlé du

crime dont on l'accuſoit d'abord; quoiqu'il ait paru néceſſaire de le faire paroître coupable d'un attentat auſſi énorme, que celui d'avoir voulu empoiſonner l'Infant, pour mieux étonner le peuple, & l'intereſſer par cette accuſation, juſqu'à ce que la verité fût connue. On ne demandoit donc rien qui ne fût en apparence très-raiſonnable, puiſqu'on exigeoit ſeulement du Comte qu'il ſe retirât de la Cour pendant quelque tems : mais on prétendoit par cette excluſion du Comte, & de bien d'autres tels que lui, faciliter & hâter la réuſſite de la grande entrepriſe.

Je me ſuis entretenu cet après-midi avec un jeune Seigneur de fort bon ſens, partiſan de l'Infant, qui m'a tenu ce diſcours. » On ne peut ſe diſpenſer, m'a-» t'il dit, d'aſſembler les trois Etats,

» pour examiner & justifier tout » ce qui s'est passé : à quoi l'on » ne peut donner d'autre nom que » celui de rébellion ; & en deçà » des Pyrenées on n'a jamais au- » trement qualifié de semblables » intrigues. Mais lorsqu'on les as- » semblera ,ajouta-t'il , les trois » Etats du Royaume,qui forment » un Tribunal souverain , & ré- » duisent la personne du Roi mê- » me au même degré qu'un sim- » ple particulier, alors les motifs » & les causes de toutes ces dé- » marches étant mises au grand » jour , les crimes & les dé- » sordres des accusés étant » murement examinés & jugés » en dernier ressort, tout ce qui » s'est passé dans ces troubles se- » ra justifié par l'autorité de cet- » te assemblée, & le monde se- » ra convaincu de la justice de » toutes nos démarches. »

Je

Je crois qu'il eſt à propos de vous faire remarquer ici, Mylord, que dans quelques mains que tombe l'autorité ſuprême, il faudra certainement plus d'un demi ſiécle, pour réduire le peuple à ce degré de ſoumiſſion & d'obeiſſance qu'il doit à ſon Souverain, & où il étoit avant tous ces troubles. Car il a été ſi corrompu & ſi enorgueilli par l'opinion où l'on a eu ſoin de l'entretenir touchant ſa prétendue autorité, en le flattant de part & d'autre, pour lui faire aprouver & ſoutenir tout ce qui ſe trame, qu'il s'exprime dans ſes diſcours d'une facon auſſi licencieuſe, qu'on pourroit l'imaginer dans quelque république.

L'eſperance que l'on donnoit, qu'on pourroit alors faire revivre le traité avec l'Eſpagne, étoit le plus fort des motifs ré-

pandus, afin d'exciter généralement l'impatience des Portugais pour l'aſſemblée des trois Etats; & aucun bruit n'étoit plus univerſel parmi la populace, que celui qui couroit, qu'on recevroit les propoſitions de Madrid, dont je ſuis dépoſitaire. Elles conſiſtoient en une tréve de quarante-cinq ans, & dans le titre de Couronne. Mais au milieu de ces bruits populaires, il arrive de Madrid un ſi grand nombre de lettres, qui confirment que le titre de Roi eſt déjà accordé par l'Eſpagne, que les Portugais tournent tous les yeux de ce côté-là, & attendent l'Exprès qui doit être dépêché par Mylord Sandwich. M. de S. Romain craint fort d'en voir l'effet, & la ſuite pourra peut-être lui faire ſentir qu'il a mal ſervi la France, en aidant à précipiter le Comte de

Caſtelmelhor ; car il a contribué & participé aux Conſeils de la Reine, où l'on réſolvoit la ruine du Comte. Il a écrit en France, pour juſtifier ſa conduite, que ſi le Comte eût ſubſiſté plus longtems dans ſon autorité, il auroit donné atteinte au Traité, & fait quelque accord avec l'Eſpagne, quoique le contraire ſoit manifeſte. Cependant tous les écrits furieux & diffamatoires, qui paroiſſent maintenant, en accuſent le Comte ; tandis que ſes amis mêmes lui reprochent, d'avoir eu la ſimplicité & l'imprudence de préferer l'interêt des François aux propoſitions d'accommodement offertes par la médiation de l'Angleterre. C'eſt un tour à la Françoiſe, & qui eſt remarquable. Ceux du parti dominant ne font que ſourire, ſe réjouiſſant de voir

quelqu'un imaginer une raiſon ſi admirable de devenir l'ennemi du Comte, malgré les grands ſujets qu'on avoit de conſerver ſon amitié.

Le Conſeil d'Etat, ayant obſervé juſqu'à quel degré d'orgueil le peuple s'étoit élevé, & avec combien d'impatience il ſupportoit le refus du Roi de convoquer l'Aſſemblée des Etats, importuna & preſſa ſi fort Sa Majeſté, d'avoir égard aux clameurs du Peuple, qu'à la fin contrainte en quelque façon de le ſatisfaire, elle conſentit à faire aſſembler les Etats, ſans vouloir néanmoins, ainſi qu'on le ſouhaitoit, fixer cette Aſſemblée au premier jour de Janvier prochain, mais au 2 de Février. Au reſte, comme cette affaire eſt pourſuivie avec beaucoup de chaleur, on conjecture aiſément

qu'on pourra obtenir un terme plus court pour cette Assemblée, qui doit faire éclore les merveilles qu'on s'est promises d'une réforme.

Je vous prie très-humblement, Mylord, de m'envoyer au plutôt quelques instructions, non seulement sur ce qui concerne les troubles qui regnent dans ce pays, mais encore au sujet des raisons probables que l'Espagne apporte de nouveau pour l'accord de ces deux couronnes. A la verité je crois bien que Mylord Sandwich ne m'informera pas de cette affaire, sans m'envoyer en même tems des instructions, pour me conduire conformément aux intentions de S. M. Mais comme il s'est fait depuis peu de grands changemens dans ce royaume, par une paix qui rend cet accord

moins necéſſaire à l'interêt de S. M. & qui récompenſe mal ſa préſente garantie ; & entendant dire de plus qu'il y a eu, même à la Cour d'Angleterre, quelques changemens auſſi bien que dans celle-ci ; il doit être, je crois, pardonnable à un homme tel que moi, qui ne deſire rien tant au monde que d'éxecuter les ordres de S. M. de chercher à s'inſtruire, ſi malgré toutes ces révolutions, les maximes ſuivies juſqu'ici continuent ſur le même pied. C'eſt dans cette vue que je vous ſupplie, Mylord, de me faire la grace de m'envoyer des ordres précis, & des lumieres necéſſaires pour m'éclairer dans ma conduite, & m'y affermir, en cas qu'il me reſte encore quelque choſe à faire dans ce royaume. Si j'y ſuis inutile, rien ne me fera plus

de plaisir que d'avoir la liberté de quitter ce sejour triste & tumultueux, pour m'en retourner en Angleterre, où je serai plus à portée de vous convaincre, par mes services assidus, de la fidelité avec laquelle je suis, Mylord.

Votre &c. *R. Southwell.*

A Lisbonne ce $\frac{1}{11}$ Nov. *1667.*



RELATION

De ce qui s'eſt paſſé à la Cour de *Portugal*, au ſujet de la démiſſion que l'on a obligé de faire de leurs Emplois, le Comte de *Caſtelmelhor*, le Secretaire d'Etat, & autres, &c. dans les mois d'*Août*, *Septembre*, *Octobre*, *&* *Novembre* de l'année 1667.

I. LEs Magiſtrats de *Liſbonne* ayant réſolu de célébrer l'anniverſaire de la naiſſance du Roi, par des combats de taureaux, dans le mois d'Août, le $\frac{12}{22}$ jour où S. M. accomplit la vingt

vingt-quatriéme année de son âge ; & le premier combat étant fini, le second devoit le succeder le $\frac{17}{27}$ du même mois, lorsque le Roi s'en alla lui-même la veille comme à son ordinaire, accompagné du Comte de Castelmelhor, choisir à la campagne, les Taureaux destinés aux combats. La Reine n'ayant jamais pû digerer plusieurs des procedés du Comte, saisit cette occasion pour envoyer chercher le Secretaire d'Etat, Antonio de Souza, afin de raisonner avec lui sur les torts dont elle se plaignoit ; entr'autres, sur la médiocrité de ses revenus, qui la réduisoit à paroître en public sous des vêtemens indignes de la Majesté Royale, & sur l'ignorance où on la laissoit, par raport aux affaires publiques ; elle se plaignoit sur-tout du retour du Duc de Cardaval à

la Cour, quoiqu'elle eût elle-même solicité son éloignement. Enfin elle fit voir du mécontentement de ce qu'on avoit porté devant le juge Civil en premiere instance la contestation qui s'étoit élevée entre son Majordome & le Secretaire, au sujet de leurs Priviléges, & de ce qu'on avoit retiré la cause de ce Siége, parce que le Sécretaire, créature du Comte, y avoit eu le dessous, pour la porter au Conseil d'Etat. Elle prétendit que cette maniere de procéder étoit directement opposée à l'autorité qu'elle devoit avoir sur tous ses Officiers. Elle ajoûta, qu'elle voyoit clairement par là, combien on affectoit de la rabaisser dans toutes choses, la traitant presqu'en esclave: que ses malheurs venoient de ce que le Comte se couvroit toûjours de l'autorité du Roi, pour

appuier le mépris & la haine, que son insolence & son mauvais naturel lui inspiroient contre elle.

Il paroît que le Secretaire, excité par son zéle pour le Comte, son protecteur, ou pour ne pouvoir pas conserver assés d'empire sur ses passions, perdit tellement de vue, dans ses manieres & dans ses expressions, le respect qu'il devoit à la Reine, qu'elle ne garda plus aucune modération à son égard. Le Roi ne fut pas plutôt revenu à la Cour, qu'elle s'en plaignit très-vivement, jusqu'à irriter le Roi contre son Sécretaire. Il protesta qu'il le suspendroit de sa charge, & l'exileroit de la Cour. Mais lorsque la Reine se flattoit de voir le Sécretaire puni, elle fut bien surprise de voir le Roi intercéder en sa faveur, jusqu'à lui dire que

si le Sécretaire étoit exilé, il vouloit lui-même l'accompagner dans son exil. Le Comte & plusieurs autres personnes qui approchoient de la personne du Roi, avoient représenté le Sécretaire comme un homme paisible, & innocent de toutes les choses dont on pouvoit l'accuser, & ils avoient fait entendre à S.M. que la Reine, comme étrangére, ignorant les manieres de Portugal, s'étoit formalisée sans sujet. Le Sécretaire présenta même à Sa Majesté un mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans cette conférence, pour faire voir que la Reine étoit irritée sans raison contre un homme incapable d'offenser personne. La Reine informée de ce mémoire le regarda comme un libelle composé contre elle. Outrée de voir l'ascendant du Comte sur l'esprit

du Roi, & piquée de la précipitation avec laquelle, au mépris de ses plaintes, le Roi avoit revoqué la sentence portée contre le Sécretaire, après que le peuple avoit déja parlé de la justice que le Roi lui avoit rendue, elle ne put vaincre son indignation & son ressentiment. Elle commença par dépouiller la mere du Comte de son emploi de premiere Dame d'honneur auprès d'elle, & la chassa de sa présence avec des paroles dures, accompagnées de reproches contre son fils. Ayant ensuite dressé un Mémoire de la mauvaise conduite du Sécretaire, elle persista si vivement à demander satisfaction, que le Roi & les amis du Sécretaire, croyant qu'on pourroit appaiser la Reine, en lui cedant pour quelque tems, résolurent qu'il s'éloigneroit de la

Cour. Le jeudi 31 du mois d'Août, il se retira donc à Seintra, & quoiqu'il partît chargé des caresses & des regrets de Sa Majesté, il ne fut néanmoins guére regretté par le public, qui le blâmoit, le déchiroit, & le condamnoit à un exil perpetuel, se croyant à peine vengé d'un homme, dont il avoit éprouvé l'esprit difficultueux, lent, dur, bisarre, & malfaisant, dans toutes les affaires de son emploi.

II. Quoique l'Infant, selon sa coutume, restât alors dans son palais, n'allant à la Cour qu'aux jours de cérémonie, il avoit néanmoins très-bien remarqué le progrès de ces dissentions; & d'ailleurs la Reine lui en faisoit faire des rapports. Elle avoit aussi plusieurs autres differends à vuider avec le Comte de Castelmelhor, contre lequel elle conservoit

une haine implacable. Elle ne négligeoit pas de s'assurer en tout de l'aprobation de l'Infant, pour justifier sa conduite. Je n'ai pu encore jusqu'ici sçavoir, si l'histoire qu'on rapporte est veritable. On dit que sur les onze heures de la même nuit que partit le Sécretaire, un Moine vint trouver le Comte dans sa grande salle d'Audience, & lui dit secretement que plusieurs Gentilshommes s'assembloient chez l'Infant, à dessein de le surprendre, & de lui ôter la vie, lorsqu'il voudroit cette même nuit se retirer dans son apartement. Le Comte ayant sur le champ mené le Moine chés le Roi, pour lui dire la même chose, on donna ordre aussitôt de doubler la garde, & le lendemain de grand matin plusieurs des amis du Comte l'escorterent au palais, assés bien armés.

III. L'Infant en fut informé, & ne manqua pas de donner à cette action le tour leplus odieux, dont elle pouvoit être susceptible. Il fit assembler dans son Palais ses plus fidéles Partisans, & selon leurs déliberations, on dépêcha ce même jour à 9 heures du soir, Jean de Roches Sécretaire de l'Infant, avec des lettres pour le Roi & la Reine, écrites de la main même de l'Infant. J'en vais rapporter ici les copies traduites.

PREMIERE LETTRE
De l'INFANT au Roi.

SIRE,

Ce Vendredi 2. de Septembre.

» Dans le trouble où je suis
» je me jette aux pieds de votre
» Majesté, que je considere com-
» me mon Roi & mon Seigneur,

» avec ce respect tendre qu'on
» doit à un frere. Ces senti-
» mens m'obligent de repré-
» senter à votre Majesté, que l'in-
» solence énorme du Comte de
» Castelmelhor ayant tenté tous
» les moyens qu'a pû imaginer
» sa malignité extrême, de m'ô-
» ter la vie, comme il est évi-
» dent par des preuves incontes-
» tables, & ayant moi seul pré-
» venu ce malheur par mon at-
» tention & mes soins, cette in-
» solence l'a porté au point d'a-
» voir armé le palais de votre
» Majesté, insinuant que j'avois
» intention de violer ce que je
» dois à ce lieu respectable,
» pendant qu'il est évident par
» toutes ses pratiques passées,
» que lui-même avoit formé le
» dessein coupable d'attaquer
» ma personne. Je crois avoir
» lieu de me flatter, que la jus-

» tice de votre Majeſté punira
» le Comte en l'éloignant de la
» Cour, en ſorte que je ne ferai
» pas obligé de chercher une
» retraite dans un pays étran-
» ger, pour y paſſer ma vie en
» ſureté ; ce que je ſerois ab-
» ſolument contraint de faire,
» ſi je n'éprouvois pas dans cet-
» te occaſion, de la part de vo-
» tre Majeſté, cette tendreſſe que
» j'ai toûjours tâché de meriter,
» & dont je ferai enſorte de me
» rendre digne en quelque lieu
» que je puiſſe être. Dieu con-
» ſerve votre Majeſté &c.

L'INFANT.

Ce 2. *Septembre* 1667.

Cette Lettre ne fut pas plûtôt remiſe au Roi, & le porteur parti, que S. M. la communiqua au Comte de Caſtelmelhor,

qui fut très-ſurpris, en liſant ce qu'elle contenoit. Le Comte conſeilla auſſitôt à S. M. de faire aſſembler ſon Conſeil privé, qui ſelon les ordres du Roi s'aſſembla à minuit, ſans que perſonne pût s'en diſpenſer, ſous prétexte de maladie, ou d'infirmité, quoique pluſieurs eſſayaſſent ces excuſes, pour ne pas ſe trouver au Conſeil à une heure ſi indue.

La Lettre de l'Infant à la Reine étoit en ces termes.

MADAME.

» L'inſolence du Comte de
» Caſtelmelhor eſt parvenue au
» point d'armer les Gardes du
» Palais du Roi mon Maître,
» dans des intentions criminelles
» contre ma perſonne. Je viens
» de me mettre ſous la protec-

» tion du Roi, en lui expoſant
» cet attentat, dans une Lettre
» dont j'envoye la copie à votre
» Majeſté, pour qu'elle puiſſe
» connoître la juſtice de mes
» plaintes, & les ſoutenir de ſon
» autorité ; & afin que votre
» Majeſté m'accorde à propos
» la protection dont j'ai beſoin
» dans cette occaſion.

L'INFANT.

Ce 2. *Septembre* 1667.

IV. On réſolut cette nuit, dans le Conſeil, de remontrer à ſa Majeſté, qu'il étoit à propos d'envoyer à l'Infant un de ſes favoris, le Marquis de Marialva. Le Marquis ayant pris par écrit la ſubſtance de ce qu'il devoit dire, il s'aquitta de ſa commiſſion en ces termes.

» Le Roi m'ordonne de dire

» à Son Alteſſe, que ç'a été par
» les ordres de S. M. qu'on a re-
» doublé les Gardes du Palais
» les nuits du 1. & du 2. du
» mois courant; ſur l'avis qu'on
» avoit reçu par un Réligieux,
» environ à onze heure de nuit,
» que le Peuple méditoit une
» révolte; & S. M. ſe ſouve-
» nant que dans la derniere ſé-
» dition, on avoit eu l'inſolence
» de jetter des pierres juſqu'aux
» fenêtres du Palais, elle avoit
» voulu prévenir cet attentat qui
» pourroit encore être commis;
» que c'étoit le motif des précau-
» tions qu'on avoit priſes, &
» non pas ce que Son Alteſſe
» raporte dans ſa Lettre: que ſi
» les ordres qui ont été donnés,
» fuſſent venus en effet de la
» part du Comte de Caſtelmel-
» hor, dans des vues contraires
» au reſpect dû à S. A. ſa Majeſté

» tueroit elle-même le Comte
» de sa main, & avec d'autant
» plus de raison, que la tendresse
» que sa Majesté porte à son Al-
» tesse, & l'ardeur qu'elle a de
» la satisfaire en toutes choses,
» exigent d'elle de lui en donner
» des preuves dans toutes les oc-
» casions qui se présenteront :
» car le Roi n'aime pas seulement
» l'Infant comme son frere, mais
» même autant que s'il étoit son
» fils.

» En second lieu, que c'étoit
» par un pur oubli, que sa Ma-
» jesté n'avoit pas fait alors ap-
» peller son Altesse ; ce qui ne
» peut s'excuser que par l'heu-
» re induë où ces ordres furent
» donnés, & par la précipita-
» tion qui étoit alors inévitable.
» Sa Majesté m'a dit de tâcher,
» comme de mon chef, de sça-
» voir de son Altesse, si elle trou-

» veroit bon que le Comte de » Castelmelhor osât lui rendre » ses devoirs, & lui baiser les » mains.

L'Infant fit faire au Roi la réponse suivante.

» Qu'il baisoit humblement » les mains de sa Majesté, pour » la remercier de la faveur qu'el- » le lui avoit faite, en lui en- » voyant le message qu'il en a- » voit reçu, & qu'il esperoit » que sa Majesté lui permettroit » de l'assurer, qu'étant couché » dans son lit environ à onze » heures, une personne qui a- » voit été dans la chambre de » sa Majesté, étoit venu le trou- » ver, pour lui-dire qu'on avoit » doublé les gardes du palais; » qu'il y avoit de la cavalerie » qui s'assembloit dans l'avant- » cour; & le tout par les ordres

» du Comte, pour résister à l'In-
» fant, qu'il supposoit vouloir
» entrer dans le Palais, dans des
» intentions contraires au respect
» qu'on doit à ce lieu respec-
» table : au lieu qu'il est évident
» que toute cette histoire est
» construite sur des fondements
» criminels de la part du Com-
» te ; d'autant plus que l'Infant
» étoit retiré dans son appar-
» tement, & même couché, &
» qu'il n'ignore pas avec quel
» respect on doit approcher des
» lieux qu'habite sa Majesté. L'In-
» fant voyant qu'on ne peut
» douter de ce qu'il rapporte,
» & qu'il paroît même dans les
» procedés du Comte des mar-
» ques de trahison, il espére de
» la justice de sa Majesté quel-
» ques démonstrations qui satis-
» fassent l'Infant.

Le Marquis de Marialva fu
renvoyé

renvoyé une seconde fois ce jour-là, pour appuyer encore ce qu'il avoit dit, & pour dire à l'Infant, que sa Majesté estimoit qu'il devoit être satisfait par les significations réiterées de ses sentimens ; souhaitant que son Altesse oubliât toute cette affaire, & vînt lui rendre visite : ce qu'elle désiroit ardemment. Mais l'Infant répliqua seulement, qu'il se trouveroit très-honoré de toutes les démarches de sa Majesté, & qu'il ne souhaitoit rien tant, que de pouvoir venir lui-même exposer à ses pieds ses plaintes contre le Comte.

Voyant combien on gagnoit peu sur l'esprit de l'Infant, on assembla un Conseil d'Etat le samedi au soir, afin de prendre d'autres résolutions. Avant que j'en parle, il ne sera pas hors de

propos de remarquer ici la grande perpléxité où j'ai trouvé la Cour, en y venant ce matin. Il y avoit plusieurs messagers, qui s'entre-heurtoient les uns les autres, par la précipitation qu'ils employoient dans leurs courses. On voyoit plusieurs personnes qui se retiroient dans des endroits écartés du palais, pour appuyer les plaintes de l'Infant, & d'autres cabales non moins actives tâchoient de les affoiblir. Quelques-uns venoient pour rendre service, d'autres pour donner de la jalousie, d'autres pour s'insinuer, & tous pour satisfaire au moins la curiosité qu'ils avoient, de sçavoir quel tour prendroit cette affaire; en sorte que je voyois que tout étoit dans une grande confusion.

Le Comte, qui affectoit de rester tranquillement chez lui, &

de se présenter à tous ceux qui venoient le voir, dans sa grande sale d'audience, étoit comme le centre où toutes ces lignes aboutissoient. Il consultoit ceux-ci, & recevoit les avis de ceux-là. Etant au Palais, il entroit souvent dans le cabinet de S. M. & en sortoit très-fréquemment : enfin on voyoit clairement à son air embarassé, qu'il ne prenoit point d'affaire autant à cœur que la sienne. Cependant j'eus occasion de lui parler, & sur ce que je lui dis qu'il y avoit un vaisseau sur le point de partir, par lequel j'esperois écrire en Angleterre, il me répondit que je pouvois y représenter ce que je voyois ; mais qu'il esperoit que les troubles seroient bientôt pacifiés, puisqu'il y avoit déja plusieurs expédiens en mouvement pour y réussir ; & qu'il étoit sûr de

faire bientôt briller son innocence dans le plus grand jour, quelque obscur & quelque puissant que fût le nuage dont elle étoit alors offusquée. Je le fis ressouvenir de la maniere sensible, dont le Roi mon Maître avoit pris à cœur la derniere brouillerie de sa Majesté avec son Altesse, & des ordres dont j'avois été chargé à ce sujet. J'ajoutai que j'étois prêt dans cette occasion de faire usage de mes instructions, si sa Majesté le jugeoit à propos. Le Comte me repliqua, dans des termes pleins de reconnoissance de la bonté du Roi d'Angletetre pour ce Royaume, m'ajoutant qu'il n'étoit pas encore convenable d'user des ordres que j'avois.

Pour ce qui est de la lettre que la Reine reçut de l'Infant, elle l'envoya au Roi, desirant

fçavoir son sentiment sur la réponse qu'elle y feroit; mais le Roi lui envoya dire qu'il la lui dicteroit quand il le jugeroit à propos; de sorte qu'il sembloit que la Reine ne se mêloit plus de cette affaire, & qu'elle n'y avoit aucune part.

Il y eut quelqu'un qui me dit ce jour-là, avoir vû secrettement pendant la nuit un Décret en forme, signé par le Roi, qui confirmoit le Comte dans tous ses privileges, l'exemptoit de tout examen, & le dispensoit de rendre compte des deniers qui lui avoient passé par les mains. Le Roi avoit aussi eu soin de pourvoir dans ce Décret à la sûreté & à la tranquilité du Comte, sur différentes matieres, en cas que les choses fussent poussées aux extremités, comme on avoit bien lieu de le

craindre, de la part d'un aussi puissant adversaire que l'Infant.

V. Pendant que la cause du Comte étoit agitée dans le conseil, où il n'entroit pas alors, on y lut un placet qu'il avoit presenté au Roi, autant pour rappeller tous ses services, que pour prouver son innocence. J'en joins ici une copie, que j'ai traduite.

SIRE,

» Je me prosterne humble- » ment aux pieds de votre Majes- » té, la conjurant de jetter les yeux » sur ce placet, où je repré- » sente, pour le rendre plus ef- » ficace, tout le merite d'un su- » jet, qui ayant servi son Prince » pendant six ans, a déja la satis- » faction d'entendre dire, qu'il n'y » a point de Prince en Europe, » à qui un sujet ait rendu de

» plus grands ſervices, que ceux
» que j'ai rendus à votre Majeſ-
» té. J'ai de plus l'avantage d'ê-
» tre fils & deſcendant de ceux
» qui ont ſacrifié leur vie pour
» le ſervice de leur Prince, dans
» toutes les extrémités où s'eſt
» trouvé ce royaume.

» L'honneur que je retire des
» ſervices de mes ancêtres, &
» celui que j'ai acquis par ceux
» que jai rendus moi-même,
» paroît maintenant ſi fort ef-
» facé, qu'en mettant en balan-
» ce le bonheur qui me revient
» de l'interêt que jai à ſervir
» votre Majeſté, avec le trouble
» où je me vois plongé, ma
» douleur l'emporte ſur tout le
» reſte : & tout cela eſt cau-
» ſé par une accuſation pré-
» ſentée à votre Majeſté par
» ſon Alteſſe, à qui on a inſi-
» nué que je machinois contre

» ſa vie. Mon infortune eſt ſi
» grande, que malgré les preu-
» ves inconteſtables que mes
» ayeux & moi avons données
» de la fidelité & du zele dûs
» aux Princes de Portugal, on
» a oſé perſuader à ſon Alteſſe
» que j'aurois conçu le deſſein
» très-ſacrilege de priver ce
» royaume d'un ſucceſſeur, vo-
» tre Majeſté d'un frere, & l'E-
» gliſe catholique d'un zélé pro-
» tecteur.

» L'innocence ne ſuffit pas
» toujours pour triompher de la
» calomnie; & les malheurs reſ-
» ſemblent aux tempêtes, pen-
» dant leſquelles celui qui s'y
» trouve expoſé, doit d'autant
» plus ſe livrer à la crainte,
» qu'elles ſont plus violentes.
» Les ſervices que j'ai rendus à
» votre Majeſté pendant l'eſpa-
» ce de ſix ans, tant de batail-
les

» les gagnées, tant de combats
» décidés en faveur de ce royau-
» me ; le bonheur des armes de
» votre Majesté, tant de places
» prises sur l'ennemi, tant de
» flottes équipées par mes soins ;
» ce royaume fourni de cava-
» lerie & d'infanterie, au double
» de ce qu'il y en avoit quand
» votre Majesté est montée sur
» le trône ; le traité avec la
» France, si avantageux à cette
» Couronne ; le traité avec la
» Castille poussé aussi à ce dé-
» gré, comme il paroît par les
» déterminations du Conseil ;
» cette équité toujours incorrup-
» tible dans ce qui concerne le
» service de votre Majesté ; cette
» affabilité, avec laquelle j'ai
» donné audience à tout le mon-
» de ; & ce qui l'emporte sur tout
» le reste, le bonheur que j'ai
» eu de m'être heureusement

» mêlé, & d'être le témoin, du
» mariage de votre Majeſté, &
» de m'être auſſi employé (Dieu
» ſeul ſçait avec quel zéle) pour
» le mariage de ſon Alteſſe :
» enfin mon aſſiduité jour & nuit
» au ſervice de Votre Majeſté,
» ne m'étant jamais diſpenſé de
» mes devoirs, & ayant toujours
» continué avec la même ar-
» deur : tout cela m'a fait croire
» que je pouvois raiſonnable-
» ment prétendre & demander
» à votre Majeſté des titres &
» des domaines, & eſperer que
» ſa générosité feroit de mes
» ſervices & de ma fortune
» un exemple mémorable pour
» ſes ſujets ; ce qui arriveroit
» ſans doute, ſi mon honneur
» n'étoit pas noirci. Mais com-
» me il ſemble maintenant ac-
» cablé ſous la plus violente
» oppreſſion, je ſupplie votre

» Majesté de m'accorder la liberté de me retirer dans une » de mes terres, pour y passer » le reste de mes jours, dans » quelque lieu si désert, que » je n'y puisse être troublé par » la honte d'être vû. Je mets » tous mes services aux pieds de » votre Majesté, pour obtenir » cette grace, afin que je puisse » me trouver assez solitaire pour » déplorer mes malheurs, & qu'il » plaise à votre Majesté d'employer en ma place une ou » plusieurs personnes à son service, qui, assurées qu'on n'attaquera pas leur réputation, » n'ayent d'autres soins que de » s'acquitter de leurs devoirs. » Mais si mes services sont encore trop peu de chose, pour » obtenir la grace que je demande, je conjure votre Majesté de me l'accorder, par

» cet attachement que j'aurai
» toujours pour elle, ou par
» cette bonté dont elle a daigné
» me donner tant de marques :
» car c'eſt la ſeule conſolation
» qui me reſte dans l'état où
» je me trouve ; & ſi pour un
» autre examen, touchant le
» crime dont on m'accuſe, on
» juge néceſſaire que je me
» confine dans quelque priſon,
» j'obéirai auſſitôt : car il m'im-
» porte ſur toutes choſes de
» juſtifier mon innocence, non
» pour la ſeule ſatisfaction de
» ſon Alteſſe, mais pour que
» mes enfans ne puiſſent me
» reprocher un jour, d'avoir
» dégénéré de l'exemple de
» mes ancêtres, & d'avoir ſouillé
» leur ſang par une conduite
» de cette nature. En quelque
» lieu que je ſois, je prierai
» toujours Dieu tout-puiſſant,

» de conserver votre Majesté
» dans cette santé parfaite, que
» nous vous souhaitons, com-
» me zélés sujets, & dont nous
» ne pouvons nous passer.

A Lisbonne ce 23. Septembre 1667.

LE COMTE DE CASTELMELHOR.

VI. Ce placet fut honoré d'une lettre favorable & on eut soin d'en répandre plusieurs copies ; mais le point capital consistant à appaiser l'Infant ; on verra par le message suivant, quels moyens employa le Conseil assemblé pour y réussir. On joignit de surcroit à ce Conseil deux Commissaires, pour mieux conduire & terminer l'accord qu'on méditoit. Voila quels furent les ordres que donna sa Majesté.

» Que le Marquis de Ma-

» rialva, le Marquis de Sande,
» & Rui de Mura Tellez aillent
» trouver l'Infant dans son pa-
» lais, & qu'ils lui disent de ma
» part, qu'ayant lû la lettre qu'il
» m'a écrite sur les deux points
» dont il se plaint, le premier
» concernant les intentions cri-
» minelles qu'auroit conçues le
» Comte de tuer son Altesse,
» que je désire sçavoir de l'Infant
» quelle personne a pû lui faire
» ce rapport; afin que je la fasse
» venir pour l'examiner aussitôt,
» & pour châtier le Comte de
» la façon la plus sévére, si les
» preuves sont justes; mais,
» si elles ne le sont pas, pour
» punir l'accusateur, qui aura
» eu la hardiesse d'imaginer une
» calomnie si atroce, & pour
» réparer l'honneur du Comte
» par la punition du coupable.
» Pour ce qui est du second

» point, concernant les ordres
» prétendus du Comte, d'armer
» les gardes du palais, on dira à
» l'Infant que ç'a été moi qui
» ai ordonné qu'on en usât ain-
» si, ayant eu avis par un Re-
» ligieux, que la ville étoit me-
» nacée d'une sédition. Ainsi
» personne ne doit être puni
» pour l'exécution des ordres
» que j'ai donnés. Qu'on fas-
» se entendre à l'Infant, com-
» bien il est important à la paix
» du royaume, à lui-même, &
» à moi, qu'il régne un bonne
» intelligence entre nous; & à
» quel point cela est essentiel
» pour conserver la tranquilité
» parmi tous mes sujets.

L'Infant fit réponse par les mêmes personnes en ces termes:
» Encouragé par l'integrité, a-
» vec laquelle sa Majesté rend
» toujours justice, on sçait éviter

» les inconvéniens qui naiſſent
» d'une conduite oppoſée, je
» répons à la délibération qu'il a
» plu à ſa Majeſté de m'envoyer,
» que pourexaminer, & mettre en queſtion l'affaire du
» Comte, il eſt néceſſaire avant
» tout de l'éloigner d'un lieu
» où il exerce une ſi puiſſante
» autorité, & que ſon éloignement ſoit à une diſtance convenable de la Cour, afin que
» les eſprits demeurent dans
» cette liberté, qui eſt eſſentielle pour l'examen d'une
» affaire de cette importance.
» Pour ce qui regarde le ſecond point des préparatifs
» des armes dans le palais, je
» me tiens moi-même très-ſatisfait, par la déclaration que
» m'envoye ſa Majeſté qu'ils
» ont été faits par ſes ordres.
L personnes dont il s'agit,

n'eurent pas plûtôt remis au Roi ce meſſage qu'ils venoient de recevoir de l'Infant, qu'il vint encore une ſeconde lettre de ſa part pour ſa Majeſté: elle auroit dû arriver un peu plûtôt, étant écrite au ſujet des meſſages que le Marquis de Marialva avoit apportés à ſon Alteſſe, dans le tems qu'il étoit encore employé ſeul. Cette lettre étoit conçuë en ces termes.

SIRE,

» Quoique la derniere lettre, que m'apporte le Marquis de Marialva, me paroiſſe très-ſuccinte, & que je trouve beaucoup de différence entre ce qu'il me dit, & ce qu'on m'écrit; cependant je répons à votre Majeſté avec toute l'humilité qui me

» convient, que quoiqu'il en
» soit de ce que j'avance dans
» ma lettre concernant les gar-
» des armés dans le palais,
» voyant que votre Majesté m'a
» declaré que ç'a été par ses
» ordres, & pour d'autres rai-
» sons, je ne contredirai pas
» ce que votre Majesté assure,
» & je me tiens pour satisfait
» sur cet article. Cependant je
» ne puis pas encore être in-
» sensible sur cet événement,
» en considérant qu'il n'y a eu
» que les amis du Comte de
» Castelmelhor qui se soient
» ainsi assemblés & armés pour
» la sûreté de la personne de
» votre Majesté, pendant qu'on
» m'a oublié, moi, qui par tou-
» tes les raisons du monde au-
» rois dû être appellé le pre-
» mier, comme celui qui a le
» plus de fidélité, & de zéle

» pour votre Majesté.

» Rien ne peut me faire dé-
» sister de la seconde partie de
» ma lettre, me ressouvenant
» encore parfaitement, com-
» ment sur le plus leger soup-
» çon qu'eut le Comte qu'on
» vouloit lui nuire, votre Ma-
» jesté ordonna qu'on en fît
» des informations exactes,
» qu'elle nomma en consé-
» quence les premiers minis-
» tres de la justice pour en
» connoître; qu'elle fit assem-
» bler pendant plusieurs jours
» les juges principaux, pour
» conférer de cette affaire, &
» les chargea de la juger. Vo-
» tre Majesté faisoit entendre,
» qu'elle se trouvoit offensée
» dans la personne de son mi-
» nistre; en sorte que sur la
» moindre plainte, sur le moin-
» dre soupçon du Comte, il

» n'y a rien eu qu'on n'ait re-
» mué & renversé, pour lui
» rendre justice. Votre Majesté
» & son conseil doivent Con-
» sidérer, s'il n'est pas raisonna-
» ble & très-juste, qu'on ait
» les mêmes égards pour des
» plaintes aussi graves que les
» miennes, après que votre
» Majesté s'est si hautement in-
» teressée pour un de ses sujets
» qui n'est que son ministre, &
» quoiqu'il y ait une très-gran-
» de différence, entre l'impor-
» tance de nos causes, & entre
» le rang de nos personnes. Je
» serois néanmoins content, si
» votre Majesté me faisoit trai-
» ter en cette occasion de la
» même maniére, dont on en a
» usé derniérement avec le
» Comte de Castelmelhor, &
» qu'on fit faire des informa-
» tions sur cette affaire. Mais

» on ne les peut commencer, » tant qu'il reſtera à la Cour, » revêtu de l'autorité qu'il » exerce; il eſt donc néceſſaire » que votre Majeſté le ſuſpen- » de de ſes emplois, & l'éloigne » néanmoins avec toute la ſu- » reté poſſible pour ſa perſon- » ne, & pour ſa famille, à la- » quelle je n'ai pas deſſein de » nuire, ſouhaitant ſeulement » que votre Majeſté étende juſ- » qu'à moi, comme mon Roi, » & mon Seigneur, que Dieu » a placé ſur le trône de Por- » tugal, cette juſtice, qui doit » être diſtribuée également ſur » les Grands, comme ſur les » petits.

» Et étant obligé de con- » ſerver ma vie, & de la re- » ſerver pour le bien public, » rien ne me peut juſtifier de » la hazarder, ſi ce n'eſt pour

» le service de votre Majesté ; » ce qui est de mon devoir en » qualité de sujet, & de frere. » Je désire fort d'approcher de » votre Majesté pour lui baiser » les mains ; mais je nele puis » faire, sans avoir auparavant » quelques marques effectives » qui me fassent juger de ce » qui a plus de force sur vo- » tre Majesté, ou de la tendres- » se pour un frerequi est votre » sujet, ou de l'estime pour » un sujet qui est votre mi- » nistre. Dieu conserve votre » Majesté.

Ce 4. Sept. à Lisbonne 1667.

L'INFANT.

VIII. Par la lecture de cette lettre, & par plusieurs discours de l'Infant, le Comte vit clairement la constance & l'opiniâtre-

té de son ennemi. Examinant la puissance & le nombre de ses amis dans le Conseil, il commença à connoître la nécessité de se munir d'une protection plus puissante & d'un plus grand nombre de partisans. Il jugea aussi à propos que le Roi remît cette affaire au jugement & à la conduite du Conseil, comme une voie plus plausible & plus populaire pour terminer ce différend, que s'il avoit recours à l'autorité particuliere du Roi, dont le Comte seroit soupçonné d'avoir été le seul guide. C'est pourquoi, quand le Conseil fut assemblé, le Samedi au soir, on y admit de surcroît deux Conseillers d'Etat; l'Evêque de Leyria, & le Comte de Valdoreyes. Le premier étoit un des Juges puissans de l'Inquisition. Son caractere ferme & hardi faisoit es-

pérer au Comte qu'il soutiendroit sa cause avec ardeur. Le second étoit un Seigneur modéré, & doué de grandes qualités, secrettement uni avec l'Archevêque de Brague, & avec Ruy de Moura Tellez, tous deux intimes amis du Comte. Ce dernier étant un homme d'une grande fermeté & d'une habileté consommée, étoit aussi le plus solide appui sur lequel le Comte se reposoit, étant l'un & l'autres liés de la plus étroite amitié. Le Comte joignoit encore à cet ami le Marquis de Govea, le Marquis de Niza, le Comte de S. Laurenço, & le Vicomte de Ponte de Lima : mais ils servoient plûtôt par leur nombre que par leur activité, plusieurs de ces derniers étant d'un esprit indécis & irrésolu. Ce ne fut qu'à la fin du Conseil que le dan-

ger ſe manifeſta ; car le Duc de Cadaval donna toujours ſa voix dans tout ce qui fut propoſé en faveur de l'Infant ; le Marquis de Marialva ſuivit ſon exemple, & le Marquis de Sande en fit preſqu'autant ; il paroiſſoit ſeulement ſe rendre moins aiſément : jouant le rôle d'un courtiſan politique, il vouloit faire l'éloge du Comte, mais à la concluſion il en revenoit à dire que l'Infant de Portugal étoit leur Infant, & qu'il devoit toujours être conſideré en cette qualité.

IX. Après qu'on eut lû & examiné la ſeconde lettre de l'Infant, dans cette aſſemblée du Conſeil, il fut ordonné qu'on envoyeroit chercher pluſieurs Juges du pays, pour les mêler avec d'autres Juges particuliers, & qu'en plein Conſeil & en préſen-

ce du Roi ils donneroient leurs voix, afin de décider si les raisons que l'Infant alléguoit contre le Comte étoient suffisantes, pour qu'il fût à propos de le suspendre de ses fonctions, & le dépouiller de ses emplois. Mais l'Infant, soit qu'il eût connoissance de ce projet, soit qu'il eût pris cette résolution auparavant, envoya le lundi de grand matin plusieurs lettres circulaires à tous les Tribunaux ecclésiastiques & civils, & aux Conseils qui avoient le département de quelques affaires publiques, ainsi qu'au Tribun du peuple, qu'ils nomment Jaiz do Povo, & à son assemblée des Vingt-quatre, lesquels avec le Tribun lui-même étant tous créatures & élûs du peuple, sont ceux dont ils reçoivent les décisions comme une loi, & qui déterminent à leur gré les esprits

à la soumission ou à la révolte.

La formule de ces lettres étoit comme il suit, & elles étoient toutes semblables, aux titres & qualités près, qui varioient selon la dignité & le rang des personnes à qui elles étoient envoyées.

Dom Pedre, Infant de Portugal, salut. » Ayant résolu d'exposer au Roi mon maître les » excès dont le Comte de Castelmelhor est coupable, comme il est clair par la copie du » Mémoire que je vous envoye. » J'ai jugé à propos de vous en » communiquer un détail, pour » que vous puissiez facilement » connoître que je n'ai d'autre » but, que de servir le Roi mon » Maître, de procurer le bien » de ce royaume, & la tranquillité publique ; & j'espére que » comme parties intéressées,

» vous repréfenterez dans le mê-
» me fens cette affaire à Sa Ma-
» jefté.

L'INFANT.

Ce 8. *Septembre* 1667.

A la réception de ces lettres la plûpart des Cours ne fachant quel parti prendre, vinrent le matin trouver le Roi dans le palais, pour recevoir fes ordres, fur la maniere dont ils fe devoient conduire dans cette affaire. Le grand nombre de gens de robe qui fe préfentoient au palais pour cette raifon, & conformément au dernier ordre du Confeil, le faifoient paroître lugubre & dans un affez grand défordre. Parmi vingt-fept de ces Juges, il y en eut vingt-trois ou vingt-quatre, dont l'opinion fut que fur une fimple allégation le Comte ne devoit pas être fuf-

pendu des fonctions de ses emplois, non seulement par des raisons autorisées de la jurisprudence, mais encore par d'autres fondées sur la politique ; puisque le Comte étant un Ministre d'Etat, dont la réputation étoit établie parmi les Ministres des Princes Etrangers, on ne pourroit pas aisément réparer son honneur & son crédit auprés d'eux, s'il étoit une fois dégradé, quand même on devroit dans peu le rétablir dans ses charges & emplois. Il y eut cependant trois ou quatre Magistrats d'une opinion contraire, & qui soutinrent leur sentiment avec beaucoup de fermeté.

Une délibération aussi heureuse en faveur du Comte réveilla ses espérances. On voyoit facilement à son air & à sa contenance, combien il se croïoit prêt

de remporter la victoire sur ses accusateurs. Ayant eu le bonheur de trouver les moyens d'engager dans son parti le Tribun du peuple avec les vingt-quatre, & la voix publique, qui étoit contre lui, se rallentissant, & quelquefois même lui étant favorable, il reprit courage ainsi que ses partisans; & dans la même proportion, ceux qui soutenoient le parti de l'Infant commencerent à craindre une catastrophe, & qu'ils n'échouassent dans leurs prétentions.

X. Pendant que la Cour étoit remplie de Gens de loi, l'Infant assembloit autour de lui ceux du premier Ordre. Après avoir signifié ses plaintes par écrit à tous les Tribunaux, ainsi qu'aux Seigneurs, & à la simple Noblesse, peu d'entr'eux jusqu'alors s'étoient rendus auprés de sa

personne, soit par défiance, soit par amour de leur tranquillité. Il leur envoya donc dire positivement qu'ils eussent à le venir trouver, & il leur exposa à chacun d'eux en particulier le contenu de ses plaintes contre le Comte; en sorte que lorsqu'ils sçurent que la substance de toutes ces plaintes étoit l'injustice de mettre en balance un Infant de Portugal avec un particulier, ils furent si transportés de zéle pour son service, que chacun d'eux s'offrit d'être le vengeur du Prince & l'exterminateur de son ennemi. Il n'y eut point d'amis, même parmi les plus intimes du Comte, qui ne fissent les mêmes offres: de sorte que tous déclarerent à leur tour à Son Altesse, que si elle vouloit assurer que l'accusation étoit vraye, ils n'abandonneroient pas seulement

leur ami, mais qu'ils feroient même les premiers à le détruire : à quoi néanmoins ils ne pouvoient fe réfoudre, tant que Son Alteffe ne parloit que de ces informations, où il fe pouvoit trouver autant de malignité que d'erreur.

XII. Cette maniere de procéder parut très-redoutable au Comte, fçachant qu'on ne manqueroit pas d'ufer des mêmes artifices pour attirer le peuple, qu'on avoit déja employés pour gagner les Seigneurs & la Nobleffe. C'eft pourquoi le lendemain le Roi fit affembler dans fon Palais tous les Seigneurs & la Nobleffe, difant à chacun d'eux en particulier, combien il trouvoit mauvais qu'ils s'empreffaffent, comme ils avoient fait, de fe rendre chez l'Infant, pour y cabaler ; que l'affaire en

queſtion étoit la ſienne, & non celle du Comte ; & qu'il les conjuroit par le zéle qu'ils devoient avoir pour la tranquillité du gouvernement, de ne plus s'aſſembler déſormais au Palais de l'Infant, mais d'être aſſidus au ſien. Il fit les mêmes exhortations à pluſieurs autres membres du peuple, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïques : il les envoya chercher, & particulierement le Tribun, qui repréſente le peuple, leur diſant toujours que l'affaire du Comte étoit la ſienne. Sa Majeſté ajoutoit, qu'elle voyoit parfaitement, & par le paſſé & par le préſent, que cette affaire intéreſſoit le trône; qu'ainſi il exigeoit d'eux d'avoir égard à la tranquillité publique, & de ſe ſouvenir du reſpect & de la ſoumiſſion qu'ils lui devoient. Le Roi employa la plus grande partie de

la semaine à faire de pareilles exhortations, dont il s'acquitta beaucoup mieux qu'on ne s'y seroit attendu, à chercher les moyens de s'insinuer dans les bonnes graces du peuple, & à cimenter son autorité, en donnant audience publique à tout le monde, en recevant les requêtes, & enfin en s'exposant à la vue du public, aux fenêtres de son Palais.

XIII. Le Roi élevoit la voix & parloit en maître dans les assemblées fréquentes de son Conseil, & pour mieux faire sentir son pouvoir, il mettoit la main sur la garde de son épée, protestant qu'il ne vouloit souffrir à son service personne, dont l'esprit fût lâche & inconstant: & tout cela en vue d'unir & d'encourager quelques partisans du Comte, qui commençoient à

mollir, effrayés ſans doute par l'opiniâtreté de l'Infant. C'eſt ainſi que le Roi excitoit les eſprits, & tâchoit de les rendre favorables à ſon Miniſtre. Le Jeudi au ſoir on préſenta par écrit au Conſeil les opinions des Juges aſſemblés le jour précédent. Sur quoi Sa Majeſté donna ordre aux trois Agens dont j'ai parlé *, d'aller trouver l'Infant, & de lui déclarer tout ce qui avoit été délibéré ſur cette affaire. Vous verrez ces délibérations dans la premiere partie de la lettre ſuivante, par laquelle l'Infant y répondit le lendemain Vendredi 9. de Septembre 1667. l'Infant, outre les anciennes plaintes, y en fit encore

* Le Marquis de Marialva, le Marquis de Sande, Ruy de Moura Tellez.

de nouvelles. Cette lettre étoit conçue en ces termes :

SIRE,

» Il a plû à votre Majesté » de me faire signifier par les » Conseillers d'Etat, les Mar- » quis de Marialva, & de Sande » & Ruy de Moura Tellez, » qu'elle avoit résolu que le » Comte de Castelmelhor ne » quittât point la Cour, afin » qu'on pût procéder à l'exa- » men de mes plaintes. Votre » Majesté se fonde sur les avis » des Magistrats qui ont été » consultés, & l'on vient de » me faire part de leurs avis. » On m'a fait sçavoir en mê- » me tems que votre Majesté » exigeoit de moi une répon- » se immédiate ; afin que le » royaume ne souffrît pas plus » long-tems des troubles où » il est plongé.

» En ſuppoſant que je ſuis
» obligé aujourd'hui de ſouſcrire
» aux délibérations de votre
» Majeſté, comme je l'ai tou-
» jours fait juſqu'ici dans toutes
» mes actions, je me reſer-
» ve néanmoins la liberté de
» conjurer très-ſérieuſement vo-
» tre Majeſté d'accorder à ce
» différend une conſidération
» plus particuliere. Car s'il eſt
» juſte de revoir les affaires
» de peu d'importance, com-
» bien à plus forte raiſon doit-
» il l'être, dans ce qui me tou-
» che, puiſqu'il s'agit peut-être
» de la deſtruction & de la per-
» te de celui qui réunit à la quali-
» té d'Infant de Portugal celle
» de frere, & de très-fidele
» ſujet de votre Majeſté.

» Je ne puis que conclure,
» Sire, de tout ce qui s'eſt
» paſſé, ſinon que le Comte

» craint beaucoup que ſon af-
» faire ne ſoit examinée ; évi-
» tant cet examen en tous lieux,
» excepté dans celui où il eſt
» armé du pouvoir dont votre
» Majeſté l'a revêtu ; & ce qui
» rend encore mes idées ſur ce
» point mieux fondées , c'eſt
» qu'il a intimidé les eſprits du
» peuple , qui ne voit pas ſans
» répugnance , qu'une matiére
» civile ait été débatuë avec
» violence , & que les juges
» entrant pour donner leur voix,
» ſe ſoient aſſemblés dans un ſi
» grand déſordre , & avec une
» ſi grande confuſion (interrom-
» pus & étourdis par le bruit
» des tambours qu'ils rencon-
» troient ſur leur paſſage) que
» la plûpart d'entr'eux ne ſça-
» voient pas même de quoi il
» étoit queſtion ; ce que depuis
» ont confirmé quelques - uns

» de ceux mêmes qui ont don-
» né leur voix en faveur du
» Comte. De plus la matiére
» leur a été expoſée dans un
» ſens contraire à la vérité de
» mes prétentions, & oppoſé
» aux voies par où je puis les
» obtenir. Car je ne cherche
» pas à faire bannir le Comte,
» qu'une ſimple retraite ne peut
» deshonorer. Je cherche ſeule-
» ment une reſſource contre l'au-
» torité qu'il exerce. Si je prouve
» le crime dont je l'accuſe, il
» doit en ce cas perdre en mê-
» me tems l'honneur & la vie;
» ſi je ne le prouve pas, il
» reſtera dans le rang & le poſte
» qu'il occupe dans le gouver-
» nement. Il paroît donc que
» c'eſt avec autant de précipi-
» tation que de trouble, que
» les articles en queſtion ont
» été examinés. Les opinions

» des juges, Joachim de Ro-
» ches de Azivedra, & de Martin
» Alfonse de Mello font juftes,
» ainfi que le fentiment de Pe-
» dro Fernandez Monteiro,
» qui a fçu appuyer fon avis
» d'une maniére inconteftable,
» par l'étude profonde qu'il a
» faite des matiéres concernant
» les crimes de léze-Majefté,
» pendant le cours de ces 27
» années derniéres, & particu-
» lierement par l'exemple de
» Francifco de Lucena Sécre-
» taire d'Etat, qui n'étant ac-
» cufé que par un petit nom-
» bre de fimples Gentilshom-
» mes, ne laiffa pas d'avoir des
» gardes, pour obferver fes dé-
» marches, & qui même fut
» confiné dans une prifon. Et
» l'on n'accordera pas à mes
» plaintes, que le Comte daigne
» fe retirer, tandis qu'on exa-

« minera l'affaire qui me con-
» cerne, en laiſſant à la Cour
» des amis pour le défendre ?
» N'eſt-ce pas aſſez, qu'outre la
» faveur dont votre Majeſté
» l'honore, il lui reſte encore,
» pour ſoliciter auprès d'elle,
» tous ſes parens, tous ſes Par-
» tiſans, toutes ſes créatures,
» dont il a même augmenté le
» nombre depuis ces troubles?
» On voit clairement, par tous
» ces procedés, à quel point
» il trouve plus avantageux
» pour lui, qu'on lui impute d'é-
» viter un examen, que de s'ex-
» poſer aux riſques d'être con-
» vaincu. C'eſt ſur ce principe
» qu'il fait ſon poſſible, pour en-
» gager votre Majeſté à décla-
» rer que l'affaire du Comte
» eſt la ſienne. Ce qui feroit
» que je paſſerois pour un Prin-
» ce ſéditieux, & ennemi du

» repos public. Il veut encore
» prouver par cette déclaration
» extorquée, que les affaires du
» Comte ſont inſeparables de
» celles de la couronne de V. M.
» & tout cela dans une affaire
» qui m'intereſſe de ſi près, moi
» qui ſuis l'unique Infant de
» Portugal, & le ſucceſſeur
» immediat de votre Majeſté
» en cas qu'elle n'ait pas les
» deſcendans que je lui ſou-
» haite. Enſorte qu'il paroît que
» les interêts de l'Infant ſont ſé-
» parés de ceux de la Couron-
» ne, par rapport au Comte:
» circonſtance qui a elevé ſon
» autorité, au point d'oſer per-
» ſuader à votre Majeſté de
» défendre à la Nobleſſe qui
» fréquentoit mon palais, ainſi
» qu'à tous ceux que le bruit
» public de mes plaintes avoit
» attirés auprès de ma perſon-

» ne, de venir dans la ſuite chez » moi, ſous prétexte de quel- » ques violences imaginaires, » controuvées par mes ennemis » pour parvenir à leurs fins. » Cette extraordinaire jalouſie » a bientôt diſparu, par les » preuves du contraire que vo- » tre Majeſté a dû trouver dans » leur ſoumiſſion, empreſſée à » executer ſes ordres.

» Cependant le Comte a laiſ- » ſé croire au peuple que vo- » tre Majeſté ne feroit plus Roi » qu'en apparence, s'il étoit » ſeulement abſent pendant » quelques jours : en quoi il me » deshonore, ainſi que toute la » Nobleſſe. Le Comte conti- » nuant encore d'avoir des gar- » des armés contre ma perſon- » ne, de la Cavalerie, & de » l'Infanterie, il eſt bien juſte » que je réitére mes premieres

» plaintes. Car quoiqu'on ait dit
» à votre Majesté que ces pré-
» paratifs étoient pour une au-
» tre raison, la suite néanmoins
» fait bien voir qu'on en a im-
» posé à votre Majesté ; puis-
» qu'il est aujourd'hui évident
» que ces préparatifs n'étoient
» que contre moi. Enfin le dan-
» ger de la sédition regardoit
» ou ma personne ou quel-
» qu'autre. Dans le premier cas
» les gardes armés étoient con-
» tre moi. Dans le second, le
» péril n'étoit pas assés pressant ;
» ce me semble, pour que vo-
» tre Majesté se mêlât elle-
» même de l'appaiser. Je n'a-
» vois eu garde de prendre la
» précaution de me mettre en
» défen e, & de fortifier mon
» palais, puisque personne ne
» m'avoit appris d'où pouvoient
» naître les craintes d'une sé-

» dition, & qu'on ne pouvoit
» me rendre raiſon de tous ces
» gardes & de tous ces prépa-
» ratifs.

» C'eſt contre l'Infant, Sire,
» oui, c'eſt contre l'Infant que
» le Comte de Caſtelmelhor ar-
» me, à la face de toute la No-
» bleſſe du royaume, & à la vue
» du peuple, épouvantant tous
» les eſprits, & mettant en dé-
» ſordre tout le corps politique,
» pour opprimer la liberté de
» leurs délibérations. Mais l'In-
» fant D. Pedre n'eſt point ef-
» frayé par ces armes; & s'il
» l'étoit, il feroit ſortir lui-même
» de ſes veines un ſang ſi indi-
» gne des ſentimens qu'il doit à
» ſa naiſſance, & à l'exemple
» des Rois ſes ancêtres.

» Le Comte auroit beſoin que
» cette affaire fût amenée au
» point de ne pouvoir plus être

» décidée ; car je regarde l'ac-
» commodement comme impra-
» tiquable. Cependant nous ref-
» tons tous deux à la Cour : en
» forte que s'il s'agiffoit de déci-
» der, & s'il étoit queftion de
» perdre l'Infant, ou d'éloigner
» le Comte, je trouve votre Ma-
» jefté plûtôt déterminée à la
» perte de fon frere unique,
» qu'à l'éloignement de fon fa-
» vori. C'eft pourquoi, plûtôt que
» de facrifier à la violence du
» Comte ma vie & celle de mes
» officiers & de mes amis, je
» me vois aujourd'hui, ainfi que
» je l'ai toujours prévu, obligé
» abfolument de chercher un
» azile. Car c'eft l'unique remé-
» de qu'on puiffe apporter aux
» diffentions qui troublent la
» tranquillité publique, à laquel-
» le je fuis prêt d'immoler mes
» intérêts, & même ma perfon-

» ne. C'eſt le ſeul moyen de dé-
» livrer ce royaume des bruits de
» guerre civile qui l'allarment,
» & de laiſſer le Comte jouir
» tranquillement & ſans inter-
» ruption de cette odieuſe feli-
» cité, que ſa violence lui a pro-
» curée.

A Liſbonne, ce 9. Sept. 1667.

L'INFANT.

XIV. Avant que je faſſe mention de ce que contenoit la réponſe qu'on fit à cette lettre, je ne dois pas oublier de dire, que parmi les perplexités du Comte ce n'étoit pas la moindre, de manquer du ſecours du Secretaire d'Etat, qui connoiſſoit parfaitement toutes ſes affaires & tous ſes intérêts, & qui malgré l'honneur de ſon titre, n'étoit au fond que ſon premier Commis.

C'eſt pourquoi le Roi, aux prieres du Comte, fit pluſieurs inſtances auprés de la Reine, pour qu'il lui plût de conſentir au retour du Secretaire. Mais elle s'y oppoſoit toujours avec violence, & répondoit même le plus ſouvent, qu'il étoit à propos d'éloigner auſſi le Comte. Ces diſpoſitions de la Reine mortifierent beaucoup celui-ci, qui avoit toujours eſpéré, que le Roi ayant déclaré qu'il faiſoit ſon affaire de ce différend, la Reine en qualité d'épouſe de Sa Majeſté embraſſeroit & maintiendroit ſes intérêts, & que mettant à part ſes reſſentimens contre lui, elle employeroit tous ſes efforts pour étouffer des animoſités, qui pouvoient avoir de fâcheuſes ſuites pour elle.

La Reine ayant néanmoins quelque tems réfléchi ſur ce que

le

le Roi lui propoſoit, commença à ſe laiſſer fléchir, & à faire des propoſitions favorables aux amis du Secretaire. Elle leur dit, qu'elle oublieroit le paſſé, s'il avouoit avec une douleur ſincere la folle imprudence dont il étoit coupable, & qu'il avoit réellement perdu le reſpect dû à ſa perſonne. Cela fut propoſé ſi ſérieuſement, que ſon Sécretaire François dreſſa lui-même le plan de cette déclaration; le Secretaire d'Etat en fit deux copies, l'une en Portugais, & l'autre traduite en François, qui furent envoyées l'une & l'autre pour être préſentées à la Reine.

XV. Avant que cet accommodement fût parfaitement terminé, quoique le Secretaire d'Etat fût caché dans la ville de Liſbonne, & que de ſon côté il ne perdît point de tems, la

Reine fit voir une nouvelle résolution, qui étoit de devenir médiatrice elle-même du grand différend de l'Infant, où le Comte paroissoit toujours interessé, quelques efforts que fit le Roi, pour que cette affaire fût regardée comme la sienne. Ambitionnant donc l'honneur de terminer une affaire de cette importance, la Reine faisoit voir un desir extrême, & ses partisans encore plus, d'avoir entre ses mains la décision de cette affaire. Mais une telle démarche de la part de la Reine faisant craindre au Comte un fâcheux dénouement, il différa quelque tems de se rendre à ces propositions, quoiqu'auparavant il eût témoigné un grand empressement, pour s'assurer du suffrage de cette Princesse & l'engager à procurer la réconciliation. Il avoit même fait

des offres de la ſatisfaire ſur plusieurs articles, dont le premier étoit de regler ſes revenus à mille livres par mois : d'avoir une juriſdiction entiere & ſouveraine ſur tous ſes officiers & ſur les affaires qui la concernoient : de venir lui-même tous les jours lui rendre un compte fidele de ſes actions : & enfin de faire en ſorte que ſon oncle d'Etrées, évêque de Laon, fût le premier Cardinal qui ſeroit nommé par le Portugal, lorſque le Pape admettroit les prétentions de cette Couronne. Le Comte promettoit de plus de ſe déſiſter d'une affaire où il s'étoit engagé malgré la Reine. Voici de quoi il s'agiſſoit.

Chriſtophe de Almada ayant épouſé une jeune héritiere, ne laiſſoit pas de continuer ſes amours avec une fille de débau-

che. La mere de ſa femme, qui étoit une perſonne d'une haute naiſſance & d'une éloquence ſinguliere pour ſon ſexe, venoit ſouvent en faire ſes plaintes à la Reine, qui en fut ſi touchée, qu'elle donna des ordres précis pour faire enfermer dans un couvent la maîtreſſe de Chriſtophe de Almada. D'un autre côté la Dame continuant de vivre avec ſon mari dans une eſpéce de veuvage, voyoit ſouvent un certain Franciſco de Saa, qui avoit été autrefois Secretaire du Marquis de Sande en Angleterre, & leur familiarité étoit ſi ſcandaleuſe, tant à cauſe de leur conduite, que de la diſproportion de leur rang, que Chriſtophe de Almada engagea le Comte & tous ſes autres parens, à faire auſſi renfermer la Dame dans un Couvent, afin que ſa conduite ceſſât

de deshonorer ſon rang. Mais la Reine la protégeant d'un côté, & de l'autre étant pourſuivie vivement par ſon mari, le débat devint très-ſérieux. La Reine étoit excitée par M. Verjus ſon Secretaire, intime ami de Franciſco de Saa. Peut-être partageoit-il auſſi ſa bonne fortune. Cette conteſtation auroit été d'une très-longue diſcuſſion, ſi quelque évenement conſidérable n'étoit venu à la traverſe pour la terminer. Cependant le Comte promettoit de ſacrifier cette affaire, parmi pluſieurs autres, à la ſatisfaction de la Reine, & à ſa réconciliation avec elle.

La Reine donnoit une attention favorable à ces offres, & sembloit même en exagerer ſi fort le mérite, que le Comte ſoupçonna de cette eſpéce d'empreſſement, qu'elle avoit des vues

plus dangereuses pour lui, que l'intention d'être médiatrice dans son affaire; c'est pourquoi il différa pendant trois jours de se rendre à ces propositions, seulement sous prétexte que le Roi n'y vouloit pas encore consentir, à cause de cette aversion qu'elle avoit toujours déclarée contre le Comte.

XVI. Ce fut alors que le Comte de la Torre, un des plus zélés partisans de l'Infant, eut trois ou quatre conferences secrettes avec Henri Henriquez de Miranda, que le Roi comptoit au nombre de ses favoris, & qui étoit intime ami du Comte. Il lui fit plusieurs propositions qui auroient fait dire, si elles eussent été reçues, que l'Infant vouloit se désister de sa poursuite. Mais toutes ces démarches devinrent inutiles, d'autant plus

qu'un des articles étoit, que le Comte s'éloignât de la Cour, quoique pour peu de tems, & pour ſauver l'honneur du Prince, qui avoit demandé ſon éloignement d'une maniere ſi poſitive & ſi publique. Ainſi l'affaire reſta à ce point extrême où elle avoit été pouſſée, ſçavoir, qu'ou le Comte s'éloignât de la Cour, ou que l'Infant ſortît du royaume. Cette déclaration menaçante de l'Infant étoit l'arme principale dont il ſe ſervoit, pour renverſer tous les obſtacles, étant aſſuré que ſur la moindre démonſtration qu'il donneroit de ſon départ, les hommes, les femmes, les enfans même ſortiroient en foule de leurs maiſons, pour venir au-devant de ſa perſonne, & qu'alors dans une ſédition populaire, on détruiroit le Comte & tous ſes deſſeins.

XVII. Le Comte fit uſage de toute ſon adreſſe, pour répondre à cette longue lettre de l'Infant, qui contenoit ſes plaintes, & eſpérant appaiſer l'Infant, & intimider ſon parti par un mêlange d'expreſſions de tendreſſe & d'autorité de Sa Majeſté, il dicta lui-même au Roi la lettre ſuivante.

» Mon très-honoré & très-ai-
» mé frere, Don Alphonſe Roi
» de Portugal, je vous ſalue,
» comme une perſonne que j'ai-
» me, & que j'eſtime infiniment.
» j'ai lu la lettre que vous m'é-
» crivez, datée du 9. de ce mois.
» J'ai toujours raiſon de croire
» que vous ſouſcrirez volontiers
» à mes intentions, puiſque j'ai
» lieu de penſer que vous êtes
» perſuadé que je n'en ai jamais
» eu d'autres, que celles qui ſont
» les

» les plus convenables à ma per-
» ſonne & à la vôtre : je vous ai-
» me, comme ſi vous étiez mon
» fils ; & quand je n'aurois pas
» d'autres raiſons, celle-là ſeule
» feroit ſuffiſante, pour me fai-
» re ſouhaiter ce qui vous eſt le
» plus avantageux. J'ai déja don-
» né ordre de vous informer que
» je ſuis tout prêt de vous rendre
» juſtice, ſur les plaintes parti-
» culiéres dont vous faites men-
» tion, ſitôt que les preuves
» m'auront aſſez perſuadé pour
» le juger à propos. Pour ce qui
» concerne le projet que vous
» formez de vous retirer, je vous
» prie de n'y plus penſer, & de
» venir plûtôt à mon Palais, où
» vous me trouverez les bras ou-
» verts pour vous embraſſer, avec
» la tendreſſe que la raiſon exige
» dans une perſonne qui vous
» aime & vous eſtime, comme

» ſon frere, comme ſon ami, &
» comme un fils; vous regardant
» de plus comme mon ſucceſ-
» ſeur dans ce royaume, en cas
» que Dieu m'en refuſe d'autres;
» & en ce cas, ce ſera une gran-
» de conſolation pour moi, que
» Dieu permette que vous ſoyez
» la perſonne que ſa ſageſſe di-
» vine deſtine à ce rang ſuprême.

Donné à Liſbonne ce 11. *de Sept.* 1667.

Votre très-cher frere
LE ROY.

XVIII. Cette lettre n'eut pas l'approbation du Conſeil, quoiqu'elle eût eu celle des Conſeillers. On la leur avoit envoyée chez eux, & ils l'avoient approuvée chacun en particulier; ce que ſans doute ils n'euſſent pas fait, s'ils euſſent été en plein Conſeil, puiſqu'alors ils auroient

jugé le reméde trop peu efficace pour le mal, & que c'étoit plûtôt éloigner la guérison que l'opérer. Quelques jours auparavant le Conseil s'étant assemblé, pour examiner la derniere lettre de l'Infant, quelques Membres du Conseil y vinrent armés, dans le dessein de déclamer contre le Comte. Ce complot ayant été découvert avant l'assemblée, le Roi lui-même le prévint, en se rendant au Conseil, où il leur dit qu'il avoit seul le droit de commander dans son royaume, & que sans leur ministere, il pouvoit seul terminer cette affaire: qu'il avoit toute l'autorité entre les mains, & que son épée la maintiendroit dans cette occasion, s'il en étoit besoin: qu'il s'attendoit que tous ceux qui avoient l'honneur d'être ses Conseillers, donneroient des preu-

ves de leur fermeté & de leur résolution, dans une affaire où leur Roi s'intéressoit.

Quoique cette harangue fût composée autant pour menacer que pour exhorter, cependant le Roi laissant voir dans sa maniere de la débiter, à quel point il poussoit son caractére d'indépendance, tous les Conseillers en furent très-surpris ; mais ils s'étonnerent plûtôt de sa fermeté, qu'ils ne s'effrayérent de ses reproches.

La derniere lettre du Roi sembla donner peu de satisfaction à l'Infant ; & quoique le Comte prît soin d'en répandre plusieurs copies, pour avoir l'approbation publique, & pour gagner, autant qu'il étoit possible, la voix du peuple, qui étoit vivement briguée de part & d'autre, dans cette conjoncture néanmoins les

amis de l'Infant décriérent si fort cette lettre, soit en disant qu'elle étoit dictée par le Comte lui-même, soit en faisant remarquer qu'on y éludoit la question, sans aucun égard pour l'honneur & les plaintes de l'Infant, que le Comte jugea qu'il étoit tems, dans cette extrémité, de chercher des ressources ailleurs, & de faire un dernier effort.

XIX. C'est pourquoi sans attendre la réponse formelle de l'Infant, que les apparences laissoient assez pressentir, il se détermina enfin à s'en remettre entiérement à la médiation de la Reine. Ce fut dans cette vue que la mere du Comre, & quelques amis zélés obsséderent cette Princesse, sollicitant par leurs instances & leurs larmes la pitié de Sa Majesté pour le Comte, & même pour eux tous, de la fa-

façon qu'ils crurent la plus convenable pour la toucher. On tint Conſeil le lundi, pour délibérer ſur ce ſujet, & le Roi envoya les trois perſonnes, qui avoient déja été employées auprès de l'Infant, vers la Reine, pour la ſaluer de ſa part, & dire à Sa Majeſté, que le Roi ſouhaitoit qu'elle eût la gloire de terminer ce grand différend, & de lever les obſtacles qui s'oppoſoient à la réconciliation.

Le Roi ajoutoit à cela une déclaration, qui portoit que l'affaire en queſtion étoit la ſienne, & que rien ne le pourroit faire conſentir à l'éloignement du Comte: ainſi la Reine étoit liée de ce côté dans ſa négociation. On donna ordre à ces trois perſonnes, d'avoir de fréquentes conferences avec la Reine à ce ſujet, & avec l'Infant. Mais le

Mardi matin, avant qu'ils eussent été trouver la Reine, l'Infant envoya une lettre en réponse à la précédente, conçue en ces termes.

SIRE,

» Ne pouvant obtenir de vo-
» tre Majesté, que mes plaintes
» & les nouvelles informations
» que j'ai présentées, soient exa-
» minées, quoique votre Majesté
» & tout le Royaume connois-
» sent de quelle consequence el-
» les sont, je conclus de là que
» votre Majesté a intention de
» me refuser entiérement toutes
» mes demandes, & de m'ôter
» même la liberté de les réïterer.
» C'est pourquoi je me conten-
» te de baiser les mains de votre
» Majesté, la remerciant de
» l'honneur qu'elle m'a fait par
» sa derniere lettre. J'espére que

» votre Majesté m'excusera aisé-
» ment, si je ne le fais pas en
» personne : car observant qu'il
» est permis à un homme, jusque
» dans le palais de votre Majes-
» té, de s'enfler de son pouvoir,
» & de se prévaloir de son au-
» torité, au point de former le
» dessein coupable d'attenter à
» ma vie, dessein dont il est
» impunément convaincu dans
» le monde, après s'être souf-
» trait d'une façon manifeste à
» tout genre d'examen, je dois
» conclure qu'il n'y a plus ici
» d'azile pour l'Infant, même
» dans le palais de son Roi &
» de son frére. Mais quelque
» tour que prennent les choses,
» je conjure votre Majesté de
» croire ce que je lui exprime
» avec toute la sincérité de mon
» cœur, qui est qu'en quelque
» lieu que je sois, je respecterai

» toujours votre Majesté comme mon frere, que je la servirai comme mon Roi & mon Maître, & que je souhaiterai toujours une longue suite d'années & de prosperités à votre personne Royale.

A Lisbonne, ce 13. Sept. 1667.

L'INFANT.

XX. Le Comte vit clairement par cette lettre que l'orage grossissoit considérablement, & qu'il étoit menacé de quelque catastrophe très-étrange. C'est pourquoi, dans le dessein de se prévaloir de toutes les ressources qu'il trouveroit, il souhaita que j'allasse trouver la Reine, pour lui faire sçavoir l'intérêt que le Roi d'Angleterre avoit pris à la derniere mésintelligence du Roi & de l'Infant, & d'user avec sa

Majesté d'expressions, telles qu'elles pussent exciter son zéle à faire cesser les présentes inimitiés; enfin de lui faire sentir que l'accord qu'elle procureroit, ne seroit pas moins agréable à la Cour d'Angleterre, qu'avantageux à celle de Portugal. J'eus donc ce jour-là même, conformément aux intentions du Comte, une audience de la Reine; & ayant débité mon discours, dans le sens le plus convenable que je pus aux circonstances, Sa Majesté commença par me faire une récapitulation de tout ce qui s'étoit passé avec le Secretaire d'Etat, & me fit ensuite un si long détail des procédés durs & injustes dont le Comte avoit usé à son égard, que je pensai qu'une mémoire si fidele & si fraîche n'étoit pas un bon signe dans une médiatrice. Je répon-

dis à la Reine, qu'elle avoit maintenant un moyen de se venger avec générosité des injures du Comte, en l'accablant de bienfaits, dans un tems où il devoit y être très-sensible. A quoi Sa Majesté me répliqua, que c'étoit là en effet l'espéce de vengeance qu'elle méditoit, & qu'elle étoit prête d'user de tous les moyens pour procurer cet accord, & la tranquillité de la Cour : que si elle avoit été jusqu'ici dans l'inaction, elle espéroit par cette conduite en avoir plus d'ascendant sur l'esprit de l'Infant, & qu'elle en paroîtroit une médiatrice plus équitable & plus impartiale. Elle ajouta, qu'elle étoit charmée que je fusse chargé d'instructions pour procéder sur une affaire de cette nature. Car elle avoit toujours ignoré jusques-là que j'eusse des or-

dres, pour aller au Palais de l'Infant traiter de cette affaire.

XXI. La derniere lettre de l'Infant ne fut pas plûtôt reçue, qu'il y en eut des copies répandues parmi le peuple. On joignit aussi cette circonstance, que l'Infant avoit fixé son départ au Dimanche suivant, & qu'il avoit donné des ordres à ses Officiers, de faire des préparatifs dans cette vue : ce qui causa un si grand désordre parmi le peuple, que le Tribun & ses Lieutenans vinrent ensemble trouver le Roi & la Reine, & exposerent à leurs Majestés les dispositions du peuple à la sédition ; (ce qui étoit vrai) & que si on ne prévenoit le départ de l'Infant, toutes choses alloient tomber dans une confusion inévitable. Cet avis fut reçu avec tristesse, & comme ne signifiant rien de moins que

les funérailles du Comte. Cependant le Roi envoya à la Reine la derniere lettre de l'Infant, comme une piéce qui concernoit l'affaire dont elle s'étoit chargée. Quoiqu'on craignît que l'Infant ne fût assez opiniâtre dans son projet pour s'excuser, sur quelque honnête prétexte, d'accepter la médiation de la Reine, néanmoins lorsque les Commissaires vinrent la lui offrir, il reçut cette offre d'une maniere très-gracieuse; ce qui commença à ranimer un peu l'esperance du Comte. Mais quand la Reine envoya remercier l'Infant, & le prier de ne plus penser à son départ, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un expédient pour le satisfaire, il ordonna aux trois Commissaires de répondre à la Reine, qu'il sçavoit bien de quelle maniere sa

Majesté étoit liée dans cette négociation, & dans quelles bornes on avoit renfermé son pouvoir; qu'ainsi elle ne devoit pas être surprise de recevoir sa derniere détermination, qui étoit de partir, si le Comte ne s'éloignoit pas de la Cour.

Sur cette réponse, la Reine mit aussitôt l'affaire en question, & ordonna à ces Commissaires de déclarer, en qualité de Conseillers, ce qu'ils jugeoient à propos de faire, puisque l'Infant étoit inéxorable. Sur quoi tous déclarerent que leur sentiment étoit d'éloigner le Comte. Sa Majesté leur commanda d'aller trouver le Roi, & de lui dire ce qu'ils avoient jugé nécessaire pour la tranquillité publique. Le Marquis de Marialva & le Marquis de Sande n'osant porter au Roi de si facheuses nouvelles,

Ruy de Moura-Tellez s'en chargea. Il s'étoit insinué très-avant dans les bonnes graces du Roi, par le zéle extraordinaire qu'il avoit fait voir dans toute l'affaire du Comte; & d'ailleurs il trouvoit cette occasion favorable pour faire sa Cour à l'Infant, qui l'avoit considérablement mortifié. Car venant, une fois entr'autres, apporter un message à l'Infant, son Altesse lui dit: Ruy de Moura-Tellez, en vérité je m'attendois à de meilleurs procédés de la part d'une personne qui m'a élevé, que je ne trouve les vôtres.

XXII. Lorsque Ruy de Moura-Tellez parut devant le Roi avec cette singuliere nouvelle, pour laquelle il n'avoit pas falu beaucoup moins de préparatifs que pour un duel, il trouva, ainsi qu'il l'avoit bien prévû, que ses

mesures n'étoient pas inutiles. Car le Roi n'eut pas plûtôt entendu qu'il faloit que le Comte s'éloignât, qu'il tira son épée, & s'escrima autour de lui avec une telle furie, qu'en sa présence personne n'étoit en sureté de sa vie. Il crioit comme un forcené, qu'il vouloit mourir avant le départ du Comte. La Reine étant venue à ses cris, & voyant le peu d'effet de sa présence & de ses discours, pour le faire sortir de ce transport, & calmer la tristesse où il étoit plongé, on dit que touchée de son état, elle envoya son Confesseur, qui étoit un Jesuite François d'un esprit fort actif, pour tenter de fléchir l'Infant dans cette extrémité; mais le Confesseur revint avec une réponse si froide, que le Comte de Castelmelhor lui-même fut obligé de se mettre à genoux

noux, & d'employer ses larmes, pour faire consentir Sa Majesté qu'il s'éloignât. Lorsqu'à la fin le Comte lui eut arraché ce consentement, le Roi recommença plus vivement ses plaintes; disant que son autorité étoit déchue, & qu'il n'attendoit plus que sa ruine. Puis se tournant vers la Reine, il lui dit, en se plaignant & les larmes aux yeux, qu'elle étoit maintenant la seule consolation qui lui restoit.

XXIII. La Reine, pour terminer cette affaire, envoya quelques autres messages à l'Infant, dont la substance étoit que son Altesse étoit priée de donner une déclaration signée de sa main, qui portât qu'après le départ du Comte, sa vie & son honneur seroient en sureté; en sorte qu'on ne parleroit plus de ce différend, & que Son Altesse ne permet-

troit pas qu'on rappellât déformais le passé ; afin qu'à la vue de cette lettre, le Comte partît aussitôt, ne désirant rien plus que de se jetter aux pieds de Son Altesse : que c'étoit pour mieux lui marquer la soumission la plus parfaite, qu'il renonçoit pour toujours au titre de *Secretaire de la Pureté*, emploi important dont il étoit revêtu. L'Infant répondit à tout cela avec de grandes marques de reconnoissance, de ce que la Reine avoit bien voulu interposer son autorité en sa faveur ; & que conformément à ce qu'il avoit plû à Sa Majesté de lui ordonner, il lui envoyoit cette lettre qui mettoit le Comte hors de tout danger.

MADAME,

» Aussitôt que Votre Majesté
» jugea à propos de s'engager

» dans l'affaire dont il s'agit, je
» me fis un devoir de lui obéir
» dans tout ce qu'il lui plairoit
» m'ordonner : pour satisfaire
» maintenant à ce que votre Ma-
» jesté me commande, concer-
» nant l'honneur & la personne
» du Comte, je promets à votre
» Majesté, foi de Prince, de ne
» faire rien au préjudice de l'un
» ni de l'autre article. Pour vous
» obéir, & pour faire voir sensi-
» blement au Comte le pouvoir
» de la médiation de Votre Ma-
» jesté, je veux bien consentir
» que mes plaintes soient désor-
» mais ensevelies dans un pro-
» fond oubli, comme s'il ne s'é-
» toit jamais rien passé. Dieu
» conserve Votre Majesté.

Ce 15. *Sept.* 1667.

L'INFANT.

XXIV. L'Infant fut quelque tems à composer cette lettre, & la Reine ne la reçut qu'à onze heures du soir. On disoit hautement que le Comte avoit succombé, & que son éloignement étoit infaillible. J'étois avec le Comte le matin de ce même jour, dans sa grande salle d'audience, où il étoit toujours, & il paroissoit supporter toutes ses disgraces avec un sang froid & une résignation admirables. J'eus un long entretien avec lui. A l'occasion du beau tems qu'il faisoit, il me dit qu'il étoit très-beau, & pouvoit être salutaire pour bien des maux, excepté pour les siens. Il ajouta qu'il ne croyoit pas qu'il y eût un pays où l'envie regnât comme dans le Portugal : & pour me le confirmer, il me fit l'histoire d'un Génois, à qui le Comte d'Olivarez

demanda un jour quel étoit selon lui le meilleur moyen de dompter les Portugais : c'est de le laisser en paix, répondit le Génois : comptez qu'alors ils s'égorgeront l'un l'autre, & qu'il vous sera aisé de conquérir ce royaume. Ce Génois, ajouta-t-il, connoissoit notre nation. Le Comte me dit que dans d'autres pays les réconciliations commençoient par le cœur; mais que dans celui-ci elles commençoient par la contenance, & en restoient là : qu'en Portugal chaque homme se jugeoit digne de gouverner, seulement parce qu'il étoit Portugais. Il ajouta que ce n'étoit pas sans une douleur très-sensible, qu'il prévoyoit quel désordre sa ruine entraîneroit; d'autant que la foiblesse présente de l'Etat & l'extrémité où étoit réduit l'intérieur du Royaume, ne

feroient pas à l'épreuve du genre de gouvernement qui fe préparoit : que fi la flamme s'augmentoit encore, il employeroit volontiers fes larmes pour l'éteindre ; mais qu'il ne hazarderoit jamais de mettre fes mains où il y avoit tant de tifons à toucher : qu'il connoiffoit fi bien les épines & les dangers de fon emploi, qu'il ne s'en feroit pas chargé fi long-tems, fans le zéle qu'il avoit pour le Roi, qu'il avoit aidé à porter le faix de fa couronne : qu'il n'y avoit pas encore une femaine que plufieurs perfonnes l'avoient averti qu'on formoit des deffeins contre fa vie ; en forte qu'il eftimoit fon pofte au point, que s'il pouvoit voir fon honneur & fa vie en fureté, il promettoit fermement, non feulement d'y renoncer, mais même de le céder au plus

grand ennemi qu'il eût dans le monde. En effet, il m'avoit dit auparavant en confidence (un jour même où ſon affaire prenoit le meilleur tour) que ſi cet orage pouvoit ſeulement s'appaiſer, il ſe démettroit auſſitôt de ſon emploi ; ajoutant qu'il n'étoit pas encore à propos de le déclarer, de peur que ſes amis ne l'abandonnaſſent.

Je retournai encore le ſoir chez lui, & j'eus avec lui un entretien. Il commença par un proverbe en uſage dans ce pays-ci, qui eſt que les eaux reviennent une fois en mille ans au lieu d'où elles ſont parties ; que de même après environ ſix ans de travaux dans la place qu'il occupoit, il alloit ſe retrouver dans l'état où il avoit autrefois été: qu'il le ſouhaitoit de tout ſon cœur, puiſqu'il étoit le Jonas qui

appaisoit la tempête, que les conséquences ne fussent pas plus pernicieuses que les prétendues causes: il me dit encore, qu'il voyoit combien il étoit éloigné de pouvoir manifester son innocence, considerant le pouvoir de son ennemi: que c'étoit la raison qui l'engageoit à me prier de le représenter au Roi d'Angleterre, au Lord chancelier, & au Lord Arington, sous des couleurs qui pussent au moins leur faire suspendre leur jugement, jusqu'à ce qu'il pût leur écrire lui-même: qu'il tâcheroit d'obtenir cette permission, & que si la considération de sa femme, & de ses enfans ne l'obligeoit pas de se fixer en Portugal, il passeroit aussitôt en Angleterre, ou dans quelque autre pays étranger.

XXVI. Il ne sçavoit pas encore alors que son départ fût si

proche; mais comme il continuoit cet entretien avec moi il fut mandé tout à coup de la part du Roi. Il me quitta, en me disant, qu'il alloit revenir à l'instant. Cependant il tarda si long-tems; que je m'en allai à neuf heures du soir. On m'a dit qu'il revint, & resta jusqu'à onze heures, & qu'alors le Marquis de Sande vint lui dire, que la Reine attendoit qu'il l'allât trouver. Il s'y rendit avec un ami particulier, & en entrant il trouva Sa Majesté seule qui lui montra la derniere lettre de l'Infant, & lui ordonna de la garder pour sa sûreté. Le Comte se jetta aux genoux de Sa Majesté: il la pria avec instance, de prendre un soin particulier de la personne du Roi, & de tâcher de lui complaire dans quelques cho-

ses légeres, & de le gagner dans d'autres choses de plus d'importance, & particulierement de vouloir se ressouvenir du soin de ses interêts. Enfin il implora la protection de la Reine, & prit congé d'elle.

Etant revenu dans sa grande salle d'audience, il y trouva encore plusieurs de ses amis, & allant de là à son hôtel, il y mit plusieurs affaires en ordre; ensuite il se rendit au palais, où il passa une heure, seul avec le Roi. Je suppose qu'il employa ce tems à lui donner des Conseils & des instructions. Mais étant tous deux interrompus par l'abondance des larmes qu'ils versoient, il étoit près de deux heures du matin, lorsqu'il monta à cheval ayant avec lui pour l'escorter environ vingt gardes. Il prit le chemin d'un lieu situé proche de Torres-Vedros, é-

loigné de sept lieues de Lisbonne. Quelques jours après il se retira pour plus grande sûreté dans un petit couvent de Capucins, qui n'est pas loin de là.

XXVII. Le lendemain matin, la Reine écrivit elle-même un billet à M. Verjus, son oracle, où elle lui mandoit en peu de mots toute la scene, & de quelle maniere elle s'étoit passée pendant la nuit. Remplie de grandes espérances, elle finissoit par dire en triomphant ; que le Comte voyant enfin qu'il se devoit absolument résoudre à son départ, avoit laissé l'esprit du Roi dans de bonnes dispositions pour elle, & qu'alors le gouvernement alloit tomber naturellement entre ses mains. Mais elle changea bientôt de sentiment. Car le Roi venant la voir, lui recommanda de

prendre du repos, après toutes les fatigues de sa médiation, & de ne plus se mêler désormais d'aucunes affaires, de peur d'alterer sa santé : & pour surcroît, quand le Roi se retira, on envoya Rui de Moura-Tellez lui dire, que le Roi avoit resolu de proposer plusieurs choses au Conseil, qui étoit sur le point de s'assembler ; & qu'elle étoit priée de ne pas se donner la peine de s'y trouver, sa présence n'y étant pas nécessaire.

XXVIII. Cette déclaration jetta la Reine dans une étrange perplexité. Declamant avec chaleur contre le Comte, elle dit qu'il étoit un homme pernicieux, & qui même après sa disgrace avoit résolu de la tromper. Elle ne voulut pas néanmoins se laisser exclure du Con-

ſeil, & elle y vint. Les premieres matieres propoſées furent premierement que Gaſpard Sanche de Faria ſeroit declaré Sécretaire des requêtes ; enſuite, que Ruy de Moura-Tellez, & l'Archevêque de Brague ſon parent, tous deux amis intimes du Comte, ſeroient ajoutés au Comité des Expéditions, qui eſt une Cour ſupérieure, qui conduit, gouverne & accorde tout ce qu'elle juge à propos, ſous la ſignature privée du Roi, ſans conſulter le Conſeil d'Etat. Les Marquis de Marialva, de Niza, de Govea & le Comte de S. Lorenço étoient anciennement de cette Cour : quoiqu'ils en conſervaſſent toujours le titre, ils n'en faiſoient pas néanmoins les fonctions, & elles étoient en quelque façon confondues dans la direction abſolue dont s'étoit

chargé le Comte par rapport à toutes les affaires qui étoient discutées dans cette Cour, dont il étoit un des principaux membres. Le Roi donna encore au Marquis de Marialva l'intendance de la guerre ; il chargea le Marquis de Niza des affaires concernant la marine, & le Marquis de Sande de toutes les affaires étrangeres. On proposa au Roi de lever les Barricades, & de réformer ces Gardes qui effraïoient trop le peuple, & qui devoient être si fatigués de veiller sans cesse le jour & la nuit. Ils étoient environ au nombre de mille, & ils avoient été sous les armes depuis le commencement des derniers troubles. Cependant le Roi ne voulut consentir à aucun de ces deux points, qu'environ une semaine après & ce jour-là il se fit voir pendant près d'une heure à

la fenêtre de ſon Palais, comme on le lui avoit conſeillé, pour diſpoſer le peuple à la tranquillité.

Le lendemain Dimanche 7. de Septembre, le Marquis de Marialva & le Marquis de Sande ſe rendirent au Conſeil. Le premier donna un mémoire des raiſons qui l'empêchoient d'accepter l'intendance des affaires de la guerre, alléguant pour principaux obſtacles le manque d'argent; que meme tous les revenus étoient anticipés preſque pour deux ans, & que la paye des ſoldats étoit déja arriérée. Il ajoutoit que les finances étoient dans un grand déſordre, & qu'il falloit un tems conſidérable pour les remettre dans leur premier état; d'autant plus que le Comte de Caſtelmelhor avoit gouverné toutes choſes par des voyes par-

ticuliéres à son propre génie. Le Marquis de Sande protesta qu'il ne se chargeroit pas non plus de son emploi, fâché de n'avoir pas été fait membre de la Cour des Expéditions, comme on le lui avoit promis; poste important, où il auroit partagé avec les autres le pouvoir absolu d'approuver & de confirmer tout ce qui devoit passer particuliérement par ses mains : cependant il se laissa aller aux persuasions de la Reine, & dit qu'il accepteroit une partie de cette charge, qui étoit celle de répondre aux lettres publiques, & de donner des instructions aux Ministres étrangers ; mais qu'il ne vouloit se mêler aucunement des contestations ni des interêts des particuliers étrangers.

Il étoit vivement piqué, ainsi que plusieurs autres, de ce que

le Roi avoit nommé Ruy de Moura-Tellez, & l'Archevêque de Brague, membres de la Cour des Expéditions, & un autre nouveau Conseiller le Comte de Valdoreyes : on les avoit autrefois mis tous en prison, pour avoir été soupçonnés d'entretenir des intelligences avec les Espagnols; de sorte que c'étoit un bruit generalement répandu, que quoique le Comte fût parti, & qu'il ne fût pas plus question de lui, que s'il eût été dans le tombeau, cependant ce Mort gouvernoit encore par son testament.

XXIX. Ce même jour-là, l'Infant ayant remercié le Marquis de la maniere zélée dont il s'étoit comporté, le chargea de dire à Sa Majesté qu'il souhaitoit venir lui rendre ses devoirs, & lui baiser les mains. Mais le Roi refusant de voir l'In-

fant, la Cour continua d'être dans le désordre, & pour surcroit, le Roi ne marquoit de l'impatience que pour le prompt retour du Comte : la Reine employa tous ses efforts pour le dissuader d'un dessein si hors de saison.

Il y avoit aussi un bruit qui commençoit à se répandre alors, & qui avoit pris naissance dans le palais de l'Infant ; que le mauvais gouvernement & le désordre extrême où se trouvoit le Royaume, exigeoient absolument le secours de son Parlement (qu'ils appellent *Cortés*) pour faire une réforme générale, & particulierement pour examiner l'état des Finances, & obliger les Receveurs à rendre leurs comptes, afin de réformer les emplois superflus, de corriger les abus qui se commetoient dans l'armée, & de purger la Cour de ces

hommes obſcurs, qui ne méritoient pas l'honneur de voir le Roi,& d'être vûs de lui. Ce bruit de l'aſſemblée des Etats eut un grand cours parmi le peuple. Mais pour ménager la Reine, à qui ce bruit avoit paru déplaire, les partiſans de l'Infant ne pourſuivirent pas auſſi vivement la convocation de cette aſſemblée, qu'ils l'avoient propoſée d'abord.

XXX. On parloit beaucoup dans la ville en ce tems-là d'un certain Henrique Henriquez de la Miranda, que le Roi aimoit autant que le Comte même,mais pour des raiſons différentes. La Miranda, miniſtre de ſes débauches, étoit en horreur parmi le peuple, par les extorſions & les inſolences que l'amour de ſes interêts lui faiſoit commettre. Cependant le Comte ſe ſervoit de cet homme très-ſouvent,pour

fixer l'esprit du Roi & s'en assurer pendant son absence. La Miranda à son tour se servoit beaucoup du Comte, pour se faire confirmer les graces que le Roi lui accordoit.

Lorsque la Miranda apprit la funeste nouvelle du départ du Comte de Castelmelhor, il tomba en foiblesse, & fut si consterné & si saisi, qu'à peine il pouvoit respirer. Les Médecins lui firent donner plusieurs remedes, qui ne produisirent d'autre effet que de faire enfler son corps : il ne faisoit pas alors paroître plus de sentiment, que si en effet il eût été privé de la vie : de sorte que le Clergé vint solemnellement pour le porter à l'Eglise, & l'enterrer. Lorsqu'il étoit en ce triste état, il se présenta un Chimiste Allemand, qui avec certaines gouttes qu'il lui fit ava-

ler, le fit desenfler, & le mit en état de quitter le lit. Pendant sa convalescence, il fut accablé de toutes sortes de visites, soit de celles des grands Seigneurs soit de celles d'un rang très-inférieur. Ceux du parti de l'Infant sur-tout, qui connoissoient son ascendant sur le Roi, & qui avoient intention d'en faire usage pour parvenir à leur but, lui marquerent plus d'empressement que les autres; & dans ces vûes il y eut de fréquentes conferences de part & d'autre. Cependant il étoit si éloigné de se résoudre à les satisfaire, qu'il auroit été massacré par sept hommes apostés, s'il se fût servi de sa litiére pour retourner chez lui. Mais par bonheur, ayant découvert ce projet, ainsi qu'un autre dont l'execution étoit remise à quelques jours, il monta

à cheval, & s'enfuit de sa maison, qui bientôt après fut environnée par quarante hommes à cheval, dont six masqués le chercherent dans tous les endroits où ils le crurent caché. Mais il avoit pris la précaution de se mettre hors de leur portée, & ils s'en allerent sans entreprendre rien davantage.

XXXI. Le Jaiz de Povo, (que j'appelle le Tribun du Peuple) & les membres de ce Tribunal vinrent trouver le Roi le Dimanche 18. du mois, pour lui représenter le désordre & le trouble du peuple, au sujet des bruits qui couroient, que Sa Majesté refusoit de donner audience à l'Infant, & ils presserent fort le Roi de la lui accorder. Mais Sa Majesté, qui étoit instruite de la maniere dont le peuple avoit contribué à l'éloignement du Com-

te, s'emporta vivement contre eux, & les accabla d'injures, en leur donnant les noms les plus odieux que sa colére lui put suggérer ; ce qui indisposa considérablement le peuple contre lui.

Enfin le Lundi dix-neuviéme, on gagna sur l'esprit du Roi, à force de sollicitations de part & d'autre, qu'il consentiroit d'admettre l'Infant en sa présence, mais avec les restrictions suivantes : que l'Infant le viendroit trouver par un chemin détourné, & escorté de peu de monde, & qu'il entreroit dans son appartement, sans lui adresser une seule parole. Car s'il arrive, dit le Roi, qu'il me fasse souvenir de ce qui s'est passé, je ne pourrai jamais m'empêcher de le maltraiter. Cette visite se passa donc dans la paix du silence. Le Conseil s'assembla ensuite, &

l'Infant y propoſa de décharger les Gardes de ces veilles pénibles, auſquelles ils étoient aſſujettis, & de lever les Barricades. On expédia des ordres en conſéquence ; mais le dernier article ne fut executé que pluſieurs jours après. Quand le Conſeil fut fini, l'Infant alla rendre une viſite à la Reine, & revint bientôt après dans l'appartement du Roi répéter cette ſcéne muette dont j'ai déja parlé. Cette circonſtance de revenir ainſi chez le Roi étoit vraiſemblablement une politique de Cour, ſoit pour faire voir que la viſite faite à la Reine n'avoit pas été longue, ſoit pour que le Roi pût ſçavoir le commencement & la fin de toutes les viſites que l'Infant pourroit faire.

XXXII. Le jeudi vingt-deuxiéme, le Roi retomba dans ſa premiere

premiere indiſpoſition contre l'Infant ; il refuſa de recevoir ſa viſite, & envoya pluſieurs meſſages à la Reine, pour lui repréſenter dans quelle confuſion toutes les affaires étoient, n'y ayant point de Secretaire d'Etat pour faire les expéditions ; & que, pour cette raiſon, il la prioit de conſentir au retour d'Antonio de Souza. Mais la Reine proteſta hautement contre un ſemblable projet, & déclara que ſi le Secretaire revenoit jamais à la Cour, elle jetteroit un cri, tel que tout le Royaume en retentiroit.

Le Lundi vingt-ſixiéme du mois, la Reine étant préſente au Conſeil, envoya dire à l'Infant qu'elle le prioit de s'y trouver. Son Alteſſe s'y diſpoſoit ; mais prenant de nouvelles réſolutions, il fit répondre à la Reine, que

le Roi lui ayant défendu de venir à la Cour, il ne sçavoit comment venir au Conseil sans une permission expresse de Sa Majesté. On avoit placé de nouveaux gardes cette nuit devant & derriere la ville, & tout le monde craignoit beaucoup qu'il n'arrivât du tumulte. Les riches sur-tout & les Marchands avoient déja fortifié leurs maisons, & formé le projet d'y vivre ou d'y mourir ensemble. Les soldats & même le peuple n'étoient pas moins attentifs à chercher les moyens de pourvoir à leurs intérêts. Alors plusieurs Religieux, sur-tout quelques Jésuites, soit par affection pour l'Infant, soit par zéle pour le bien public, firent au Roi des exhortations très-pressantes, & se prévalurent de la liberté de leur état, pour conjurer Sa Majesté de mieux

vivre avec ſon frere.

XXXIII. Cependant le Marquis de Marialva fut engagé à ſe charger du ſoin de l'armée ; emploi qu'on venoit de lui donner, & qu'il ne voulut accepter qu'aux conditions que le Duc de Cardaval, le Marquis de Niza, le Marquis de Sande & le Vicomte de Ponte de Lima ſeroient joints en commiſſion avec lui, pour trouver les moyens d'avoir de l'argent. Ce qui étant ainſi déterminé & établi par commiſſion, ils choiſirent pour leur Secretaire un méchant homme, nommé Lewis Mendez de Elvaz, ſoupçonné de Judaïſme, qui étoit un des principaux inſtrumens du Comte, pour découvrir de l'argent. Le peuple ſe feroit défait de cet homme, ſi le beſoin qu'il en avoit dans cette conjonćture, ne l'eût ſauvé.

XXXIV. Le Mercredi vingt-sept, il se prépara une scene nouvelle & extraordinaire ; le Roi ne voulant pas absolument supporter plus long-tems l'absence de son Secretaire Antonio de Souza, & étant en personne au Conseil, envoya chercher la Délibération, qui contenoit le différend de la Reine & du Secretaire, & où l'on avoit fixé la nature de son exil. Cette délibération étoit conçue en ces termes.

» Le discours que le Secretaire d'Etat Antonio de Souza de » Macedo a tenu à la Reine notre maîtresse (comme il paroît par son mémoire) vient de nous être ici representé ; & voyant que Sa Majesté assure que le Secretaire lui a manqué de respect, quoique le Sécretaire prouve que la Reine notre maîtresse a mal entendu, &

» que son zéle le portoit plûtôt » à persuader à Sa Majesté que » la nation Portugaise ne cher» choit qu'à lui marquer son res» pect, & non pas de la traiter » comme il est porté dans ce » Mémoire; il paroît convena» ble que le Roi ordonne au Se» cretaire d'Etat de se retirer de » la Cour pendant l'espace de » dix ou douze jours, & qu'en » même tems on envoye cher» cher Antonio Cabidy pour » faire ses fonctions à sa place: » & nous jugeons à propos que » Sa Majesté fasse sçavoir à la » Reine, qu'on n'en use ainsi que » pour la satisfaire, & qu'elle » ne se mêle plus de semblables » matieres, à cause des consé» quences dangereuses qui en » peuvent résulter pour le pré» sent & pour l'avenir. *Délibéré* » *à Lisbonne ce 31. d'Août* 1667.

Le Roi commanda au Marquis de Sande, de porter à la Reine l'original de cette Déliberation & de lui dire, que pour s'y conformer, le Sécretaire d'Etat reviendroit, soit qu'elle le voulût, soit qu'elle ne le voulût pas. Mais le Marquis, qui avoit lui-même signé cette déliberation avec cinq ou six autres, considerant quel mauvais effet cela feroit sur la Reine, & combien les choses avoient depuis changé de face, tâcha d'éluder cette commission: sur quoi le Roi s'apercevant de sa répugnance, jetta un cri, (comme faisoit notre Roi Henry VIII. dans sa colere) qui l'effraya au point, qu'il courut s'en acquiter aussitôt. Il s'approcha donc de la Reine, avec la plus grande fermeté dont il put s'armer dans cette occasion, & lui

présenta la Déliberation. Sa Majesté la lut, & en fut vivement piquée. Le Comte ne sortit pas, sans avoir essuyé les reproches qu'il avoit craints. Cependant, malgré sa colére, elle fit faire cette réponse au Roi: Qu'elle ne pourroit jamais consentir au retour du Sécretaire; que néanmoins le Roi étoit le maître, & pouvoit faire ce qu'il jugeroit à propos.

XXXV. L'après-midi de ce même jour, le Sécretaire revint à la Cour, & commença dès le soir à expédier les affaires. Mais le Conseïl de la Reine, qui étoit composé de M. Verjus, de son Confesseur & de l'Abbé de S. Romain, ayant refléchi sur cette affaire, ils échaufferent tellement l'esprit de cette Princesse, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne prononçât

le dernier Arrêt du Comte de Caftelmelhor, (quoiqu'il eût une fauve-garde dans fon éloignement) comme étant auteur de toutes les chofes dont elle fe plaignoit. Le Comte de fon côté ayant appris les difpofitions de la Reine, fongea prudemment à prendre de nouvelles précautions pour fa fureté.

XXXVI. Cependant ceux du Confeil de la Reine fe portant à des réfolutions plus moderées, fe bornerent à faire deux memoires; l'un en forme de Lettre, conçu en termes très-aigres, où l'on accufoit le Comte d'avoir forgé la Déliberation, & pour faire encore plus éclater le reproche, la Reine fit appeller fon Sécretaire Portugais, Pedro de Almeida, créature du Comte de Caftelmelhor, & que pour cette raifon elle déteftoit, & elle

elle lui ordonna de faire ſçavoir ſa volonté au Comte, ſelon ce que contenoit un mémoire qu'elle lui donnoit à copier, ſur l'original d'un autre adreſſé au Roi contre Antonio de Souza & auquel un Portugais des plus zélés Partiſans du Comte avoit eu beaucoup de part. Voici le contenu de ce mémoire adreſſé au Roi.

SIRE,

» Je n'ai pu repreſenter plûtôt à votre Majeſté la juſte cauſe de mon reſſentiment, & le ſujet étrange de mes plaintes; parce qu'on a eu l'artifice de me cacher juſqu'ici une certaine réſolution priſe dans le Conſeil. Mais la confuſion où je ſuis après l'avoir découverte, m'oblige d'expoſer à votre Majeſté la douleur & la

» perplexité de mon ame ; d'au-
» tant plus que la conſcience,
» l'honneur, la juſtice, mes rai-
» ſons, & enfin la verité même,
» n'exigent pas un moindre juge.

» Je me plains aujourd'hui
» Sire, à votre Majeſté de cette
» déliberation du Conſeil, qui
» vient de paroître, & je m'en
» plains avec la confiance d'une
» Reine, l'humilité d'une clien-
» te, & la ſimplicité d'une per-
» ſonne privée ; & cela contre
» la perfidie d'Antonio de Souza
» de Macedo, qui a oſé me ca-
» lomnier & en impoſer au Con-
» ſeil d'Etat, au point d'y aſſu-
» rer, que j'avois parlé en géné-
» ral contre toute la nation Por-
» tugaiſe, pendant qu'il ſçait fort
» bien lui-même (& je le dé-
» clare ici à votre Majeſté foi
» de Reine) que je lui parlai di-
» ſtinctement du reſſentiment &

» du chagrin de toute cette na-
» tion, contre ses propres pro-
» cedés, & contre ceux de deux
» ou trois de ses amis, de ce
» qu'il me traitoit si indignement.
» J'ai lieu d'être très-surprise de
» voir qu'un homme, par une
» fausseté insoutenable & par une
» calomnie insigne, ait pû sur-
» prendre du Conseil d'Etat une
» résolution si injurieuse à une
» Reine. Je suis aussi sensible aux
» démonstrations de zéle, de
» respect & même de compas-
» sion, que les Portugais, que
» j'aime & estime comme mes
» enfans, me font voir en toute
» occasion, que je suis convain-
» cue de la malignité avec la-
» quelle me déchirent deux ou
» trois de ces hommes, que je
» suis forcée de regarder com-
» me mes ennemis jurés. Après
» avoir tout déclaré, & protesté,

» comme je le fais encore au-
» jourd'hui, que je ne consenti-
» rai jamais à parler à Antonio
» de Souza de Macedo, ni à
» voir un tel homme, qui par
» des témoignages controuvés,
» a osé à ma honte surprendre
» du Conseil une déliberation si
» déteſtable & si offensante, qui
» n'eſt semée que d'injures & de
» menaces; je me jette aux pieds
» de Votre Majeſté, & la conju-
» re qu'elle ordonne, pour me
» venger de ces calomnies, &
» satisfaire à mes plaintes, qu'An-
» tonio de Souza de Macedo soit
» examiné, & puis (selon que
» les Loix le preſcrivent, pour
» les crimes de léze-Majeſté)
» qu'en premier lieu il demande
» pardon, & déclare la fausseté
» de ce qu'il a avancé au Con-
» seil d'Etat: en quoi il a offensé
» Dieu, Votre Majeſté & les

» Conseillers d'Etat, que par plu-
» sieurs mensonges pleins de ma-
» lignité, il a engagés à agir con-
» tre la vérité & contre la justice.
» Ces mensonges ayant pour but
» la perfidie & la révolte, je de-
» mande que ce commencement
» de satisfaction soit enregistré
» dans les Archives du Conseil,
» au lieu de cette pernicieuse dé-
» liberation surprise contre moi.
» Je supplie Votre Majesté de
» commander qu'on examine l'é-
» normité de ce crime; car si
» l'on a soin de faire de grandes
» réparations à la réputation bles-
» sée des simples particuliers, à
» plus forte raison doit-on réta-
» blir l'honneur d'une Reine, qui
» est inséparable de celui de Vo-
» tre Majesté, & de son autori-
» té souveraine. Oui, Sire, je
» vous demande justice pour vo-
» tre Majesté; je vous la de-

» mande pour moi, & même
» pour ces Conseillers d'Etat, qui
» ayant été adroitement trompés,
» ont formé cette Délibération,
» qui est d'une telle nature, qu'il
» seroit injuste d'en dresser une
» semblable pour le moindre de
» vos sujets, les parties n'ayant
» pas été préalablement enten-
» dues. Combien donc encore
» moins doit-elle avoir lieu con-
» tre une Reine ? Il est vrai
» néanmoins que la violence &
» l'artifice produisent de sembla-
» bles effets, réunis à la puissan-
» ce ; & les personnes qui en
» sont capables peuvent se ser-
» vir de cette raison pour pallier
» l'injustice de ce qui s'est passé.
A Lisbonne ce 30. de Sept. 1667.

LA REINE.

XXXVII. Le Samedi, le Roi se trouva à l'assemblée du

Conſeil, & la Reine y étant auſſi préſente, donna au Roi ce Mémoire, dans le deſſein qu'il fût lû. Mais le Roi pénétrant ſon intention, après l'avoir reçu d'une maniere obligeante, le mit dans ſa poche. La Reine n'en fut pas peu ſurpriſe; ce qui fit que le lendemain & le jour ſuivant, elle envoya chercher les Conſeillers en particulier, & délivra à chacun d'eux une copie de ſon Mémoire, dont auparavant elle avoit auſſi envoyé une copie à l'Infant, dans la confiance que Son Alteſſe & les autres voudroient la voir vangée de l'affront qu'on lui faiſoit. Mais ce même Samedi, dès que le Conſeil fut fini, le Roi remit le Memoire à Antonio de Souza, qui l'ayant lû, exhala ouvertement ſa fureur, & rencontrant le Marquis de Marialva accom-

pagné de plusieurs Courtisans ; il s'écria, *trahison, trahison*, disant qu'on ne devoit pas souffrir dans le Royaume deux traîtres tels que M. Verjus & le Confesseur de la Reine.

Le Dimanche matin l'allarme fut si vive à la maison de M. de S. Romain, où ces personnes accusées par le Roi étoient alors, que pendant plusieurs heures on s'y mit en état de défense, dans l'intention de soutenir le choc, en cas que Sa Majesté eût envoyé des gardes pour les saisir, ainsi qu'ils le craignoient.

XXXVIII. Cependant le Roi étoit très-inquiet. Après avoir expédié des lettres, il dépêcha quelques Cavaliers à la recherche de Henrique Henriquez de Miranda, qui, comme je l'ai dit ci-dessus, venoit de prendre la fuite. Sa Majesté avoit donné or-

dre qu'on le lui ramenât ; & voyant que ses plus chers favoris étoient réduits à ces extrémités, il délibéra avec le Secrétaire, & deux ou trois personnes qui se trouverent là, sur les moyens les plus convenables de prévenir toutes les conséquences de ces dissentions : & pour mieux augmenter la force de ce Conseil, le Dimanche 1r. Octobre il envoya chercher un certain Salvador de Saa, membre du Conseil de guerre, vieux politique fort intriguant, qui avoit repris autrefois Angola sur les Hollandois, & se montroit alors partisan du Comte. Ce conseil fut d'avis que Sa Majesté devoit se retirer à Alcantara, à une demie lieue de Lisbonne, accompagnée de quatre Régimens qui étoient alors dans cette ville ; qu'il devoit traiter avec l'Infant

par des voies douces, & enſuite faire en ſorte de s'aſſurer de ſa perſonne; qu'il falloit ſaiſir & enlever ſes principaux Partiſans, & par un court expédient leur ôter tous moyens de nuire.

Ce Salvador dont je viens de parler, eſt celui qui a le plus contribué à cette violente Délibération, bien qu'il proteſte qu'il étoit d'un avis plus moderé. Quoiqu'il en ſoit, ils déterminerent qu'on écriroit une Lettre obligeante à l'Infant, qui ſelon l'invitation qu'on lui faiſoit, ſe rendit à la Cour le lendemain. Le Roi & lui s'embraſſerent; on dit même qu'ils verſerent tous deux des larmes. Le même jour le Roi parla au Marquis de Marialva, lui diſant comme à ſon Général d'armée, de prendre ſon habit d'uniforme, & de faire défiler avec lui la garniſon de Liſ-

bonne à Alcantara, parce qu'il vouloit y aller, & y avoir ſes troupes avec lui. Mais le Marquis pénétrant ſon intention, lui dit ouvertement que cette démarche tendoit à ſa ruine, & réduiroit le peuple à perdre le reſpect dû à ſon autorité; que s'il étoit mécontent de quelques-uns des partiſans de l'Infant, il lui feroit plus facile de les faire arrêter, & d'en faire ce qu'il voudroit, que de ſe mettre lui-même en état d'hoſtilité: que d'ailleurs, s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'aller ſe promener à Alcantara, il étoit prêt de l'y ſuivre; & il l'y ſuivit en effet.

Le Roi revint ce même ſoir, & étant toujours fort chagrin, il délibéra de nouveau avec la même aſſemblée, où il fut déterminé, que puiſque leurs premieres meſures étoient rompuës, on ne

pouvoit au moins se dispenser de s'assurer de quelques chefs du parti de l'Infant. C'est pourquoi on dressa un ordre, que le Roi signa, pour se saisir du Comte de Villaflor, qui avoit commandé en chef à la defaite de Don Juan d'Autriche, & d'arrêter aussi Francisco Barette, qui avoit repris le Brésil sur les Hollandois, de Gilblas Lobo, l'Hercule du Portugal, & de deux autres, qui étoient le Comte de Torre Gentilhomme de la chambre, & Rodrigo de Menezès un des écuïers; tous deux du Conseil secret du cabinet de l'Infant. Quatre de ces personnes étant du Conseil de guerre du Roi, on leur donna ordre de s'assembler le Mercredi de grand matin, au palais de Sa Majesté, pour y consulter sur quelques affaires, quoiqu'en effet on

n'eût d'autre intention que d'avoir ainſi plus de facilité de s'en ſaiſir. Mais ayant le ſoir été avertis de ce projet, avant qu'on l'exécutât, ils le firent ſçavoir auſſitôt à l'Infant, qui leur conſeilla de ſe rendre à la Cour, ſelon les ordres qu'ils en avoient, & qu'il viendroit lui-même à leur ſecours.

Il ne ſera pas, je crois, hors de propos de rapporter ici, quel genre de vie menoit le Sécretaire d'Etat depuis ſon retour à la Cour. Il ne ſortoit plus du Palais, ni pendant le jour ni pendant la nuit; mais il ſe tenoit renfermé dans un appartement, dont la porte étoit gardée par douze domeſtiques, n'y laiſſant entrer que ſes amis. Un étranger des miens l'étant allé conſoler du triſte état où il étoit réduit, commença, comme à

fon ordinaire, à l'entretenir en François. Non, dit le Sécretaire, ne me parlez plus déformais en cette langue, dont j'ai réfolu de ne me plus jamais fervir dans la fuite. Nous avons fait, continua-t'il, une folie infigne, d'être entrés en ligue avec la France: notre véritable interêt étoit d'accepter les Articles propofés de la part de l'Efpagne, par la médiation de l'Angleterre; Articles, qu'enfin nous ferons obligés d'accepter, comme l'unique reméde à nos troubles.

La Reine de fon côté n'étoit pas moins mécontente & inquiette, voyant qu'au mépris de fes plaintes le Sécretaire reftoit toujours dans le palais. Il avoit encore excité fon indignation par la maniére injurieufe dont il s'étoit hautement exprimé contre fon Confeffeur, qui comme je

l'ai déja dit, étoit aussi son Sécretaire : ce qui l'obligea d'envoyer plusieurs messages à l'Infant, pour l'exciter à venir l'arracher du Palais. Mais l'Infant délicat sur ce point s'en excusa sous différens pretextes ; & il n'auroit jamais imaginé rien d'approchant, si l'autre accident qui l'obligea de secourir ses meilleurs amis, & ses partisans, ne fût alors survenu. Cet évenement se passa ainsi.

XXXIX. Ces quatre personnes du Conseil de guerre vinrent à la Cour, selon les ordres du Roi ; mais escortés d'une grande suite d'Officiers & de soldats, qui leur étoient devoués depuis long-tems ; ceux-ci se répandirent de tous côtés ; tous cependant à la portée de la voix ; & ils étoient en si grand nombre, que les Officiers de justice, qui

attendoient ces quatre Partiſans de l'Infant, en firent donner auſſitôt avis au Roi, qui leur défendit de rien entreprendre pour lors. Mais bientôt après, environ à neuf heures, l'Infant vint avec précipitation à la Cour, ſuivi d'un grand nombre de perſonnes, qui ſe joignant à tous ceux qui s'y trouvoient déja, compoſoient au moins trois ou quatre cens hommes, dont la plupart étoient ſecrettement très-bien armés. Je me trouvai ce matin à la Cour, & j'eus l'occaſion de remarquer tout ce qui ſe paſſoit hors de l'appartement du Roi. J'appercus, dans la preſſe qui entouroit l'Infant, le Tribun du peuple, qui ſelon toutes les apparences avoit été averti de s'y trouver. L'Infant attendit pendant quelque tems dans l'antichambre, le Roi n'étant

tant pas encore levé. Enfin il se leva : on fit entrer l'Infant pendant qu'on habilloit Sa Majesté, & tous les Conseillers d'Etat entrerent. A mesure qu'ils arrivoient, le Roi témoignoit beaucoup de mécontentement au sujet de ce grand concours de monde, & il dit à l'Infant d'un air irrité, qu'il voyoit à quelle intention il venoit ; mais qu'il ne parviendroit pas à son but : & par degrés il s'échauffa tellement, qu'il demanda son épée. Alors l'Infant tira la sienne, & la mit aux pieds du Roi, lui protestant qu'il étoit si éloigné de manquer de respect à Sa Majesté, qu'il la prioit de se servir contre lui de son épée, si elle pensoit le contraire ; il ajouta qu'il venoit seulement pour venger la Reine, pour déclarer à quel point le Sécretaire d'Etat étoit

coupable, & combien il étoit à propos de le chaſſer du ſervice de Sa Majeſté.

Le Roi éclata à ce diſcours, & entrant en fureur, il s'écria qu'il étoit ſûr qu'on avoit maſſacré ſon Sécretaire. Rien ne put calmer Sa Majeſté juſqu'à ce que le Duc de Cadaval ſe chargea de le repreſenter à ſa Majeſté dans l'inſtant même. Ainſi le Duc fendant la preſſe pour aller chercher le Sécretaire Antonio de Souza de Macedo, la plupart s'imaginérent que c'étoit pour lui prononcer ſon Arrêt de condamnation. Le pauvre homme ne le crut pas, je crois, moins que les autres: car ayant ouvert la porte au Duc, & traverſant la preſſe avec lui, je ne vis de mes jours un homme auſſi étonné qu'il me le parut, étant comme inſenſible à

tous les objets dont il étoit environné. Ce n'étoit pas ſans raiſon : car ſans la préſence du Duc, qui lui ſervoit de ſauvegarde, il n'y avoit preſqu'aucun des ſpectateurs, qui n'eût contre lui autant de haine qu'il en falloit pour le jetter par les fenêtres ; & même il eut à eſſuyer en paſſant quelques menaces de ce genre.

Dès qu'il parut devant le Roi, Sa Majeſté le raſſura, en diſant hautement qu'Antonio de Souza étoit un ſujet fidéle, & qu'Elle le protegeroit contre quiconque ſoutiendroit le contraire. Quelque tems après la Reine entra dans la garderobe du Roi, qui étant très-ſurpris de cette viſite extraordinaire, & ſi inopinée, lui demanda d'un ton aſſez aigre, pourquoi elle venoit ſi matin. La Reine lui répondit,

de la maniere la plus douce qu'elle put, qu'ayant appris qu'il y avoit du tumulte à la Cour, elle venoit au secours de Sa Majesté ; » à quoi le Roi repliqua : Madame, si c'est pour » cela, vous venez trop tard ; » mais je crois plutôt que vous » venez pour voir l'Infant. » Enfin le Roi ne donna pas de meilleures réponses pendant tout cet entretien, & si la Reine, l'Infant, & les autres Conseillers d'Etat, chacun à leur tour, n'eussent adouci, tantôt par des réponses douces, tantôt par des paroles flatteuses (ainsi qu'il semble qu'ils avoient auparavant concerté de faire) l'aigreur de l'esprit de Sa Majesté, rien n'auroit pû prévenir quelque sanglante catastrophe.

XL. Le Marquis de Marialva eut tant de peur, que le bruit

de ces diſſentions & de ce déſordre ne ſe répandît dans la Ville & ne cauſât un ſoulevement, qu'à ſa priere le Roi, la Reine & l'Infant ſe montrerent aux fenêtres un peu avant midi. L'Infant ayant alors réſolu de purger la Cour ce jour-là, non ſeulement du Secretaire, mais même de quatre ou cinq autres perſonnes, qui avoient conſeillé au Roi de faire arrêter ſes amis, comme je l'ai dit, & s'il ne pouvoit faire autrement, de leur faire ôter la vie, même dans le Palais, ſelon les inſtructions dont il avoit chargé pluſieurs perſonnes, le Marquis de Marialva prévoyant qu'indubitablement il s'en ſuivroit un grand tumulte, en fit différer l'éxécution, quoique le Prince l'eût fixée à ce jour.

Cependant ſon Alteſſe étoit réſolue de perſiſter dans le pro-

jet de chaſſer le Secretaire Antonio de Souza ; car c'étoit le grief dont ſe plaignoit la Reine, & l'Infant faiſoit paroître qu'il n'avoit pas d'autre affaire à la Cour. Mais quand on remarqua avec quelle chaleur le Roi embraſſoit lui-même la défenſe de ſon Secretaire, & d'un autre côté de quelle maniere l'Infant demandoit ſon éloignement, & déclaroit qu'il ne quitteroit pas la Cour, ſans ſe faire faire juſtice ; pluſieurs de ces mêmes perſonnes qui avoient eſſuyé leur part de ce déſordre, étant épouvantées des extrémités qui pouvoient arriver, allerent trouver le Roi à ſon dîner, où de dépit il ne mangeoit point, & ſe ſervirent de tout l'aſcendant qu'ils avoient ſur Sa Majeſté, pour lui perſuader de conſentir qu'Antonio de Souza ſe retirât de ſa pro-

pre volonté, feulement un jour ou deux, & que Sa Majefté le rappelleroit quand elle le jugeroit à propos. C'eft ainfi qu'ils fe comporterent en cette affaire comme fi Sa Majefté leur avoit promis de leur accorder ce qu'ils demandoient. Alors ils fe mirent à prier le Roi d'une maniere plus preffante, de permettre à ceux de dehors de lui baifer les mains pour qu'ils fuffent renvoyés, & de pardonner par la même faveur, aux Gentilshommes qu'elle avoit ordonné d'arrêter. Sa Majefté confentit à tout cela, & l'Infant en étant informé, fembla y acquiefcer; d'autant plus qu'ils lui jurérent fur leurs vies qu'Antonio de Souza partiroit cette nuit. Mais quand ces Gentilshommes, qui devoient être arrêtés, entendirent parler de la claufe du pardon, ils la rejette-

rent ouvertement. Etant venus avec les autres baiſer les mains de Sa Majeſté, ils lui dirent nettement qu'ils ne lui baiſoient pas les mains pour obtenir un pardon, n'étant point coupables, mais plûtôt dans l'eſpérance que Sa Majeſté récompenſeroit les bons ſervices qu'ils avoient rendus à leur Roi & à leur patrie.

Ces conteſtations continuant juſqu'à trois heures, & quelque bruit s'en étant répandu dans la ville, le peuple s'attroupa dans pluſieurs rues; les boutiques furent fermées, & il y eut environ trois ou quatre cens hommes, qui l'épée nue parurent aux environs du Palais. Sur quoi le Marquis de Marialva qui avoit pris tous les ſoins imaginables pour entretenir la tranquillité parmi le peuple, comme il avoit employé ſon induſtrie à pacifier

la

la Cour, persuada au Roi & à la Reine & à l'Infant de se montrer encore aux fenêtres. A peine se furent-ils laissés voir, que la populace poussa des cris de joie, & chacun s'en retourna chez soi. Ce fut par ce moyen que ce redoutable commencement de désordres fut heureusement appaisé. Quelque temps après l'Infant & le Conseil prirent congé de Sa Majesté, & pendant la nuit Antonio de Souza se fiant moins à ses gardes qu'aux ténébres, prit la fuite, & depuis on n'en a plus entendu parler.

Cependant le lendemain le Roi se souvenoit si peu d'avoir consenti au départ de son Secrétaire, qu'aussitôt qu'il fut éveillé, il le fit appeller avec empressement. Comme on lui eut dit qu'il avoit lâchement pris

la fuite, ne se fiant pas à la protection de Sa Majesté, il le fit chercher encore avec plus d'impatience, pour le punir. Il le fit chercher en cent endroits, soit pour avoir déja été trompé ainsi, soit dans une meilleure intention pour son Secretaire: ce qui obligea l'Infant de venir à la Cour, mais *incognito*, pour éviter de voir le Roi, qu'il sçavoit être rentré dans sa premiere indisposition contre lui.

XLI. Je ne dois pas passer sous silence les procédés généreux de son Altesse envers le peuple en général, & particulierement envers une Communauté de Dominiquains qu'il y a dans cette ville. Le P. Dally de leur Ordre, Confesseur de la Reine précédente, homme d'un grand poids dans ce Royaume, avoit jetté les fondemens d'un Cou-

vent qu'il vouloit bâtir, en face du Palais de l'Infant, & avoit élevé cet édifice, malgré de grandes oppositions de la part de son Altesse. Ce matin leur Supérieur ayant été introduit au Palais de l'Infant, qui l'avoit mandé par un Gentilhomme de sa chambre, on lui a dit (tout au contraire de ce qu'il craignoit d'apprendre) que l'Infant ayant vû que leur édifice étoit arrêté faute de bois, il leur en donnoit une certaine quantité qui étoit devant son Palais; & comme le Religieux, pour marquer au Prince sa reconnoissance de ce bienfait, ne cessoit d'élever les fameuses entreprises de son Altesse, l'Infant le pria instament de recommander aux prieres de sa Communauté le bien du Royaume au Dieu tout-puissant. Je tiens cela du Religieux même, qui

m'a dit encore, qu'un Couvent de Religieuses ayant prié son Altesse de leur continuer une certaine grace, seulement pour une année, l'Infant la leur accorda pour l'espace de vingt ans.

Après cette expédition à la Cour, plusieurs personnes du premier ordre commencerent à se rendre au Palais de l'Infant, particulierement pour lui baiser les mains, en reconnoissance de sa générosité, & de son zéle à éloigner du Roi les Ministres dangereux. Mais lorsqu'il s'en présenta quelques-uns du parti contraire, qu'on connoissoit pour espions, on les renvoïa avec cette réponse, que l'Infant, ainsi qu'eux, étoit un sujet de Sa Majesté, & que s'ils vouloient baiser les mains à quelqu'un, ils pouvoient aller baiser celles du Roi. Quelques-uns des amis de

l'Infant, qui avoient de l'argent, lui préſenterent leurs bourſes ouvertes, & lui avancerent pluſieurs ſommes conſidérables, dont il diſtribua, en forme de don, 5000 Cruſades (qui font 850. liv. ſterlin) entre quatre Régimens d'Infanterie; & le lendemain ſept Octobre, 2000. aux Gardes du Roi tant à pied qu'à cheval. Cependant le Capitaine des troupes Valentines ſe battit en duel contre quelques-uns des Officiers de l'Infant, qui répandoient cet argent à ſon inſçu: car ce Capitaine auroit refuſé de rien recevoir, que de la part du Roi même.

Le Dimanche 19 d'Octobre.

XLII. Le dimanche au ſoir Salvador Correa de Saa, dont j'ai déja parlé, & un certain Ruy Fernandez de Almada préſident du Conſeil de la Ville,

ayant été tard à la Cour, & étant très-familiers avec le Roi (ce dernier pour être cousin germain & intime du Comte) jugerent à propos de s'en retourner ensemble chez eux, & parce qu'ils étoient voisins ils se mirent tous deux dans un de leurs carosses; mais ils furent joints en chemin par une troupe masquée de gens à cheval, & cela si près de mes fenêtres, que j'entendis tout le bruit de cette rencontre. Il y en avoit six qui tirerent par bonheur leurs pistolets sans les attraper; & leurs épées ne firent d'autre mal à Salvador, que de lui ensanglanter le nez; mais Rui de Fernandez, fut moins heureux, & il reçut plusieurs blessures. Ils se sauverent à la fin, du mieux qu'il purent, à la faveur de la nuit. Mais ces hommes

étant fort haïs du peuple, on rit plus de leur avanture qu'on n'en eut de pitié, & on fit aussitôt cette histoire. On dit qu'ils se plaignoient tous deux le lendemain, à ceux qui leur rendoient visite, du malheur de s'être trouvés dans le carosse, en si mauvaise compagnie, chacun des deux ne croyant souffrir qu'à cause de la haine que le peuple portoit à l'autre. Quoiqu'il en soit, Salvador faisant peu de cas de ces railleries, s'est rendu depuis Jesuite, après avoir fait de grands exploits aux Indes, & avoir passé la ligne 27 fois. Pour Rui Fernandez, il est réduit par ses blessures à garder le lit. On lui a rendu néanmoins un grand nombre de visites, selon la politique ordinaire du Portugal, où celui qui donne le coup de poignard

pendant la nuit, eſt des premiers le lendemain matin à venir faire ſon compliment de condoléance au bleſſé.

La ſcene terrible qui s'étoit paſſée à la Cour le Mercredi précédent, cauſa une ſi grande frayeur à pluſieurs que l'Infant comptoit au nombre de ſes ennemis, qu'ils abandonnerent le ſervice du Roi, penſant qu'il étoit plus ſûr pour eux de ſe retirer à la campagne, où il n'y avoit point d'aſſaſſins apoſtés. Simao de Souza frere du Comte de Caſtelmelhor fut de ce nombre, auſſi bien qu'un certain Manuel Antonez, homme obſcur, mais ſi bien dans les bonnes graces du Roi, que Sa Majeſté lui confioit juſqu'à ſon tréſor particulier. Le Roi a été ſi irrité de la retraite de ce dernier, que rien depuis

n'a pu l'appaiser, quoiqu'on ait dit à Sa Majesté, pour la faire changer de sentiment & l'indisposer contre Antonez, qu'il avoit pris la fuite en lui emportant mille pistoles. Cependant Sa Majesté dépêcha plusieurs courriers pour le chercher à Alentejo. Mais ils sont revenus sans aucun succès, y ayant d'ailleurs en campagne un plus grand nombre d'assassins apostés pour s'en défaire, & l'on ne sçait pas bien encore s'il a été tué, ou s'il s'est réfugié en Espagne.

Je crois pouvoir rapporter ici un événement, qui arriva la semaine d'avant le troisiéme jour du mois, quand la Reine présenta au Roi son mémoire. L'Oncle du Comte de Castelmelhor, qui étoit grand Aumônier du Royaume, & Général de son Ordre de S. Bernard,

vint, quoique tourmenté de la fiévre, trouver la Reine, dans l'espoir de guérir ou de calmer en partie son ressentiment contre son neveu; mais après avoir fait ses très-humbles remontrances à Sa Majesté, elle les reçut si severement, & le renvoya avec une déclaration si piquante contre son neveu, que le bon vieux Moine fut repris aussitôt de la fievre en retournant chez lui, & en mourut une heure après. Le Comte perdit dans cet homme celui de tous ses parens qui étoit le plus capable de le conseiller.

XLIII. Environ dans le même tems, on vit courir contre le Comte de Castelmelhor des libelles, avec plus de licence qu'on n'a coutume de le souffrir dans ce Royaume. Je remarquai que ce qu'on lui repro-

choit de plus grave, dans ces ſatyres, étoit d'avoir rendu la paix au Royaume, en préferant la ligue de la France aux propoſitions de l'Eſpagne. Le Comte, pour ne donner plus lieu de laiſſer croire qu'étant peu éloigné de la Cour, il y gouvernoit encore tout, partit pour Pombal, château qui lui appartenoit, ſitué environ à quarante lieues de là. J'ai appris depuis, que cette retraite fut l'effet d'un ordre exprès de l'Infant, qui lui envoya dire par un Réligieux qu'il n'étoit pas en ſureté dans l'endroit où il étoit alors, tant qu'il continueroit d'y entretenir des correſpondans à la Cour.

XLIV. La Cour parut dans un état aſſez calme pendant quelques jours; en ſorte que le 22. du mois on recommença à donner en ſpectacle les com-

bats de Taureaux, pour que le peuple se persuadât que les choses étoient sur le point de s'accomoder. Mais un des jours de ce spectacle, le Comte de Valdoreyes accompagnant le Roi dans son carosse, Sa Majesté le chassa de son service pour le sujet frivole que je vais rapporter. Le Comte voyant suer un des chevaux qui passoit devant lui, & qui étoit à un fameux Valentin, s'avisa de dire dans la conversation que c'étoit la frayeur que lui donnoient les Taureaux qui causoit une si grande sueur à ce cheval. Le Roi entra aussitôt en fureur & accabla le Comte de noms injurieux, lui disant que ni ce cheval, ni même rien de ce qui appartenoit au cavalier, n'étoit susceptible de peur : & demandant un pistolet, il vouloit le

tuer. Le vieux Gentilhomme fut si saisi de ce transport, qu'on le rapporta malade à son hôtel; & en effet tous les Officiers de Sa Majesté en sont traités de cette façon, plus ou moins, selon que leur tour vient; ceux-là seuls en échappent, qui se livrent entiérement à son humeur, en flattant ses passions.

XLV. Il y a encore une autre circonstance que je ne dois pas omettre, sur ce qui concerne les Officiers de Sa Majesté. C'est que le petit nombre de ceux que le grand zéle pour son autorité engageoit à supporter son humeur bisarre, & qu'on soupçonnoit capables de lui donner des instructions & des conseils (il y avoit encore cinq ou six personnes de cette espéce autour de Sa Majesté) avoient été effrayés par les artifices ex-

traordinaires du parti opposé, au point de quitter la Cour : car six hommes masqués se promenoient la nuit, en sonnant une cloche, s'approchoient de leurs maisons, & appelloient ces personnes par leur nom, disant d'un ton lugubre ..... » Hélas! nous » sommes plusieurs ames du pur- » gatoire, envoyées pour vous » avertir que l'air de Lisbonne » devient très-contagieux, prin- » cipalement celui de la Cour, » & que si vous ne partez pas » incessamment pour la campa- » gne, vous serez bientôt des » nôtres dans le purgatoire.

Les parties interessées avoient fait un usage prudent de cet avis, quoiqu'en général on ne le regardât que comme une plaisanterie. Cependant ceux mêmes qui louent avec retenue les entreprises de l'Infant, ad-

mirent beucoup ſa prudence en ceci ; de vouloir plutôt inſpirer de la crainte, que verſer du ſang ; & ils ont la confiance que Dieu en bénira d'autant plus ſon Alteſſe.

XLVI. Le peuple recommence à ſe plaindre en pluſieurs provinces du Royaume & il en vient des lettres (quoiqu'elles ayent été certainement compoſées à Liſbonne) où l'on expoſe le déplorable état de toutes choſes, & où l'on demande, comme un remède unique & ſouverain pour tant de maux, l'aſſemblée des trois Etats. J'ai eu ſoin de faire un recueil de tous ces mémoires, que je traduirai, quand j'en aurai le tems, & que ma ſanté me le permettra. Il y en a un entr'autres de pluſieurs feuilles, qui paroit ſous le nom, & de la part du petit peuple de Liſbon-

ne ; où l'on ne laiſſe rien de tout ce que l'humeur biſarre du Roi a produit pendant tout ſon régne, ſans le découvrir & l'expoſer avec toute l'exageration, & toute l'aigreur, dont une plume ſatyrique peut être capable. Et comme l'on a obſervé que ces clameurs & ces accuſations étoient très-agréables à la populace, & s'acordoient naturellement à ſon génie porté à la nouveauté, le Tribun & les repréſentans du peuple ont été obligés de former & de ſouſcrire ſolemnellement une remontrance adreſſée au Senat du Conſeil des Communes de Liſbonne, y expoſant la néceſſité indiſpenſable de convoquer les Etats, & leur diſant pour les preſſer d'avantage qu'étant le corps le plus conſidérable du Royaume, & le plus à portée de Sa Majeſté, ils de-

voient aller saluer le Roi, & le prier de publier un décret pour cette indiction.

XLVII. Le Senat s'est adressé à Sa Majesté selon leurs instructions, lui exposant & présentant tous les points souscrits du peuple. Ils ont insisté avec opiniâtreté sur la demande de la convocation des Etats, qu'on appelle *Cortez*. Mais le Roi a rejetté leur requête avec beaucoup d'aigreur, & les a renvoyés avec une déclaration formelle contre ce qu'elle contenoit. Sa Majesté ne s'est pas contentée de leur reprocher cette démarche, elle alla encore jusqu'à leur dire ces mots injurieux, *Cortez, còrnos*, dont ils ont été très-vivement piqués. Malgré tout cela ils ne sont pas désistés de leurs poursuites; car ils ont envoyé des lettres dans toutes les places du Royaume,

qui ont coutume d'envoyer des députés-procureurs aux Etats assemblés. (Ces places sont au nombre de 70.) pour faire les mêmes instances auprès de Sa Majesté, afin d'obtenir cette grace, qui étoit l'unique remede qui restât pour le bien public, & pour le rétablissement de la tranquillité de l'Etat.

XLVIII. Le Roi embarassé à la vue de toutes ces démarches, & manquant de conduite pour s'aider lui-même, n'étoit pas assez aveugle pour ne pas voir sa triste situation. Il voyoit d'un côté qu'on chassoit ses plus zélés Officiers, & de l'autre de quelle maniere il étoit trahi par ceux qui restoient autour de sa personne, & qu'on ne cherchoit qu'à ébranler son autorité : il remarquoit d'ailleurs que son frere avoit sur lui, au milieu des accla-

mations universelles, tout l'avantage qu'il vouloit; il n'ignoroit pas même que la Reine avoit si étrangement contribué à la réussite de tout ce qui étoit arrivé, que c'étoit un bruit répandu dans le public, qu'elle agissoit de concert avec l'Infant, dans toutes choses; que son mariage devoit être déclaré nul, & sa femme transferée à son frere; que c'étoit là une des principales vûes de l'assemblée des Etats. Toutes ces réfléxions lui inspirerent plusieurs idées confuses; & comme son esprit étoit foible & bisarre dans les intervalles de bon sens que la fougue de son temperament lui permettoit, il se mettoit quelquefois dans l'esprit de fuir du royaume, & d'aller en Angleterre; tantôt il vouloit aller trouver le Comte de Castelmelhor, & passer sa vie avec lui, & bien-

tôt après se transporter sur les frontieres, & s'y mettre à la tête de son armée. Mais soit qu'il voulût executer un de ces projets, soit qu'il ne sçût en effet ce qu'il faisoit, il se mit le Dimanche au soir 30 du mois trois fois dans une litiere, voulant sortir tantôt par une porte, tantôt par une autre; depuis il tâcha de passer le Tage, pour gagner les frontieres. Mais on lui fit changer sa premiere résolution, en l'informant que l'Infant avoit au moins 200 personnes, dont la plus grande partie étoit à cheval, aussi bien que lui, dans le dessein de s'opposer au départ de Sa Majesté; ce qui étoit vrai. Car son Altesse étant à cheval avec sa suite & ceux de son parti, ils battirent tous les grands chemins durant cette nuit, & plusieurs autres de cette semai-

ne. Il fut encore arrêté dans l'execution de sa seconde résolution, par des batteaux qu'on avoit mis sur la riviere pour l'empêcher de la traverser. Malgré tout cela, la fortune a été si favorable jusqu'ici à toutes les actions de l'Infant, que personne ne peut donner à cette démarche le nom de violence ou d'attentat à la liberté du Roi : au contraire on ne parle par tout que de l'égarement d'esprit, dont le Roi donne des marques, & l'on dit qu'il n'y a que l'Infant, dont la bonté soutienne la couronne sur sa tête, dans le tems même que le Roi veut se l'arracher de ses propres mains.

XLIX. La répugnance que le Roi continuoit de marquer pour accorder l'assemblée des Etats, fit tenir plusieurs discours au peuple, qui alloit jusqu'à di-

re hautement qu'ils prétendoient que les Etats fussent convoqués, soit que le Roi le voulût, soit qu'il ne le voulût pas. On fit de plus courir le bruit, que non seulement il y avoit dans les archives du Palais des exemples qui justifioient cette convocation tous les trois ans, mais que même le feu Roi avoit aussi consenti dans la derniere assemblée des trois Etats, qu'en cas que cette convocation ne se fît point, il seroit permis de tenir une assemblée triennale ; c'est-à-dire, qu'au moindre nombre de députés, les trois Etats pourroient s'assembler, en cas que Sa Majesté négligeât de les convoquer par un ordre particulier.

Le Jeudi troisiéme Novembre j'obtins enfin une courte audience de Sa Majesté, après bien des sortes de sollicitations, &

je lui préſentai les lettres que j'avois reçues de la part de ſon Alteſſe Royale le Duc d'York, ſur la mort du Duc de Cambridge & du Duc de Kendall. Ce même ſoir je donnai à la Reine celle que j'avois reçue pour elle; je la trouvai fort enjouée, ſans qu'il parût dans ſon humeur les moindres traces des troubles paſſés. Le lendemain je fus auſſi rendre mes devoirs à l'Infant, qui après avoir reçu la lettre que je lui donnai, me parla fort obligeamment de l'amitié dont il m'honoroit, & qu'il portoit à toute la nation Angloiſe, ajoutant qu'il en donneroit des marques, en lui rendant tous les ſervices qu'il pourroit, dans toutes les occaſions qui s'en préſenteroient. Je n'en attendois pas un accueil moins gracieux; d'autant plus que tous ceux qui ont fré-

quenté son Altesse, font l'éloge de sa politesse extraordinaire. En effet tous les partisans de l'Infant & beaucoup d'autres étoient surpris que je ne fusse pas venu plûtôt voir son Altesse, pour la féliciter comme les autres. Mais comme je ne voyois pas que le Roi lui eût donné aucun caractere public, pour dépêcher les affaires, & qu'on n'y accouroit que parce qu'il se rendoit très-populaire, ou pour des vues particulieres, dans lesquelles je n'ai pas interêt d'entrer, je me suis dispensé de cette visite, jusqu'à ce que les lettres dont j'étois chargé pour son Altesse, m'ayent donné l'occasion de lui rendre mes devoirs.

C'est environ depuis ce tems-là que le peuple demande si hautement & avec tant d'importunité cette assemblée. Ils ne se contentent

contentent pas de dire, mais ils déclarent encore par écrit dans leurs Memoires, qu'ils ne payeront plus déſormais d'impôts, ſi Sa Majeſté perſiſte à refuſer une demande auſſi juſte & auſſi univerſelle. Le Roi ſenſible, non ſeulement à la hardieſſe d'une telle déclaration, mais encore aux dangereuſes conſequences qui pourroient s'en ſuivre, pria le Marquis de Sande de lui donner ſon avis, tant ſur ce point, que ſur les autres circonſtances de l'état préſent des affaires; ce que le Marquis a fait en conſéquence, dans un Mémoire qui a été fort applaudi par les amis de l'Infant, mais très-dur, pour ne pas dire impoſſible à digerer pour le Roi. Car ſon avis eſt 1°. que Sa Majeſté ſous peine de ſa ruine, vive plus maritalement avec la Reine. 2°. qu'il confie le

maniement de toutes les affaires à l'Infant : 3°. qu'il consente à la convocation des Etats, & que ceux qui ont manié les deniers du royaume, soient sommés d'en venir rendre compte. Je joins ici ce Mémoire ; mais je n'ai pas maintenant le tems de le traduire.

Le Roi ne pouvant plus enfin supporter d'être importuné par tant de représentations publiques & particulieres, qu'on ne se lassoit point de lui faire au sujet de la convocation des trois Etats, ordonna qu'on tiendroit le lundi quatorziéme de Novembre un grand Conseil d'Etat. La Reine & l'Infant s'y trouverent. L'avis unanime fut qu'il étoit très-important, que Sa Majesté consentît à la convocation des Etats, comme à un reméde indispensable par rapport à la si-

tuation présente des affaires. Le Roi y consentit à la fin. Cependant ce même soir, il commença à changer d'avis ; & le lendemain matin il se déclara si positivement pour le contraire, à plusieurs des principaux chefs de son Conseil, qu'ils furent obligés de lui parler ouvertement. Tous le prierent de leur accorder la liberté de se retirer de son service, puisque Sa Majesté faisoit si peu de cas de leurs avis. A la fin ils firent tant, que par dégrés ils l'obligerent d'approuver ce qui s'étoit passé la veille. On a fait des décrets en consequence, qui doivent être publiés au tems prescrit, qui est le premier Janvier prochain, quoique le Roi insiste fort, pour que l'on différe jusqu'au mois de Fevrier.

Telle est la véritable Relation de ce qui s'est passé à la Cour de

Portugal jusqu'à ce jour.

A Lisbonne ce $\frac{5}{15}$ de Nov. 1667.

ROBERT SOUTHWEL.

TROISIEME LETTRE
De M. R. SOUTHWEL au Lord Arlington.

MYLORD,

Vous ayant envoyé une ample Relation de ce qui s'est passé en cette Cour jusqu'au $\frac{5}{15}$ de Novembre, on y a vû depuis ce tems-là plusieurs événemens que j'avois prédits. Lundi matin $\frac{11}{21}$ du même mois la Reine se retira au couvent des Religieuses de l'Espérance. Après avoir dit à son chambellan le Comte de Santacruz, qu'elle étoit résolue d'y rester, elle le char-

gea par écrit de s'acquitter du message qui suit.

» Dites au Roi que je ne puis » en conscience demeurer plus » long-tems avec lui, n'étant pas » mon mari, ni moi sa femme : » Que Dieu sçait, & que Sa » Majesté ne l'ignore pas non » plus, que je suis encore dans » le même état ou j'étois avant » de le connoître. C'est pour» quoi je demande la restitu» tion de ma dot, afin de re» tourner dans ma patrie. ».

Le Roi fut fort troublé à la lecture de ce billet, & courant au Couvent, il voulut y entrer : mais l'Abbesse s'en excusa, sur ce que la Reine avoit les clefs. Il donna ordre aussitôt à des charpentiers d'enfoncer la porte ; mais avant qu'il y eût rien de fait, l'Infant accompagné d'une grande suite y accourut, & con-

ſeilla au Roi de ne point uſer de violence, lui diſant qu'il étoit plus à propo de retourner à ſon Palais, pour y délibérer touchant cette affaire. Le Roi y conſentit, & expoſant à ſon Conſeil ce que la Reine avançoit, il aſſura expreſſément le contraire, ſoutenant qu'il avoit conſommé ſon mariage avec elle, comme ſa femme, & qu'ainſi il leur demandoit une prompte délibération ſur ce cas. Il fut généralement déterminé dans ce Conſeil, que Sa Majeſté ſe ſoumettroit à cette eſpéce d'examen, que les loix de l'Egliſe preſcrivent dans les cas de cette nature. Sa Majeſté trouva cet avis odieux, & en reſta très-mécontente.

Le lendemain matin, l'Infant fut à la grille faire une viſite à la Reine. Mais elle refuſa le titre de Reine, & pria ſon Alteſſe

d'appuyer devant le Roi & le Conſeil d'Etat les raiſons qu'elle avoit déja déclarées ; ce que l'Infant ne manqua pas de faire, mais avec peu d'effet ſur l'eſprit du Roi. Le même jour après midi, la Reine écrivit une Lettre aux Chanoines & au Vicaire général de l'Egliſe Cathédrale, déclarant qu'elle étoit encore Vierge, & que ſon mariage étant réellement nul, ils euſſent à prendre connoiſſance de cette affaire, & à y proceder dans toute la régularité qu'ils devoient. Elle ſigna cette lettre de ſon nom de famille, Marie Françoiſe Iſabelle de Savoye, & j'entens dire que le Tribunal eccléſiaſtique ſe prépare à décider abſolument cette affaire.

Le lendemain Mercredi, la Reine envoya chercher tout le Conſeil d'Etat, à qui elle parla

à la grille, & déclara ouvertement la nullité de son mariage; ce que, disoit-elle, elle se croïoit obligée de faire pour l'ordre & la régularité de la justice du royaume, laissant à leur sagesse la liberté de faire tel usage qu'il leur plairoit de cette information. Là-dessus tous les Conseillers s'en retournerent à la Cour, où ils représenterent ces mêmes raisons à Sa Majesté, & la presserent avec une importunité très-hardie & très-vive, & une espéce d'exhortation violente, d'avoir égard aux plaintes de la Reine, & d'envoyer à l'instant chercher son frere, pour le déclarer son coadjuteur dans le gouvernement. Mais le Roi se défendant avec une opiniâtreté extrême de ceder à ces propositions, ils envoyerent le Duc de Cadaval, pour amener son Altesse au

Palais. Elle s'y rendit auſſitôt, ſuivie d'une foule innombrable de peuple. Ce que le Roi voiant, il en fut ſaiſi de frayeur, & ſe retirant lui-même, il auroit échapé. Mais on avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour l'en empêcher; les ſoldats & les gardes furent diſperſés dans tous les quartiers, & dans toutes les avenues du Palais. On ſaiſit trois des perſonnes qui avoient voulu favoriſer la fuite du Roi, qui fut confiné dans un apartement ſecret: ce Prince ſe voyant réduit à cette extrémité, envoya dire au Conſeil, qu'ils procédâſſent à l'égard de l'Infant de la maniere qu'ils le jugeroient à propos. Alors le Senat ou le Conſeil des Communes étant préſent à la Cour, auſſi bien que le Tribun & les vingt-quatre repréſentans le peuple (ils ſont compoſés d'u-

ne perſonne de chaque corps de métier) marcherent dans les rues; & au milieu d'une multitude de peuple; proclamerent l'Infant Gouverneur du Royaume, Capitaine général de toutes les troupes, & Reſtaurateur de la juſtice. Pluſieurs autres gens du peuple ſe diſperſerent dans d'autres rues, & oſerent crier *vive Dom Pedre Roi de Portugal.* Il eſt à remarquer que toute cette ſcene ſe paſſa ſans tumulte, & ſans aucune effuſion de ſang. Quand il fut nuit, le Roi ne pouvant calmer ſon trouble & ſa frayeur; & n'ayant auprès de lui qu'une ou deux perſonnes (je crois que c'étoit apparemment pour lui conſeiller ce qu'il devoit faire dans cette occaſion) s'engagea volontairement, dit-on, à une renonciation entiére au Trône, & à une démiſſion du Gouvernement en-

tre les mains de son frere, ne réservant pour lui que le Duché de Braganze, & 100000. écus de pension par an. Ce qui étant envoyé & déclaré à l'Infant & au Conseil, ils l'accepterent, & le ratifierent avec toute la modestie possible ; & sur cette renonciation, ou dénonciation, pour me servir de leurs termes, on composa une lettre circulaire, qu'on dépêcha à tous les Tribunaux de Lisbonne, & à toutes les jurisdictions du Royaume, ausquelles l'Infant signifioit l'intention de Sa Majesté envers lui, & qu'en consequence ils devoient lui obéir.

Après que Sa Majesté eut signé l'écrit dont je viens de parler, on lui en présenta encore un autre à signer. C'étoit une reconnoissance de la verité des plaintes de la Reine, & une dé-

claration de la nullité de son mariage. Mais le Roi refusa de le signer, disant qu'il sentoit là-dessus quelques scrupules de conscience, & qu'il vouloit se consulter pour la tranquillité de son ame. Ensuite Sa Majesté fut ramenée dans son appartement, où il reste toujours veillé, avec deux ou trois de ses domestiques du plus bas ordre pour le servir; & avec une garde si exacte à toutes les portes, qu'il lui seroit impossible de s'échapper. Dès le même soir, l'Infant prit possession du Palais & y coucha. Durant son sommeil la plûpart des membres du Conseil privé, & un grand nombre de personnes de la suite de son Altesse y resterent toute la nuit, pour honorer & garder sa personne. Le lendemain matin, qui étoit hier, l'Infant signa plusieurs expéditions.

Il a attaché à ſon ſervice Pedro Viera da Silva, Sécretaire d'Etat du tems de la Reine mere, & toutes les dépêches ſont expediées comme de ſon tems, c'eſt-à-dire, au nom du Roi ſeulement, ſigné L'INFANT.

Chacun des Tribunaux de juſtice eſt venu ce même matin lui faire hommage; j'y ai été auſſi, pour le féliciter, ainſi que l'Envoyé de France. Lorſque je dis à ſon Alteſſe qu'il s'offroit une occaſion pour écrire en Angleterre, & que je la priois de me permettre de communiquer cette révolution au Roi mon maître, en la forme qu'il plairoit à ſon Alteſſe de me le commander; elle me répondit qu'elle vouloit elle-même en écrire le détail. Il donna audience, dans la même forme que le Roi avoit coutume de faire, les Conſeil-

lers d'Etat l'entourant dans la salle du Conseil. Je demandai à son Sécretaire en quelle forme on devoit écrire son adresse sur ses lettres, il me répondit: sous le titre de *Dom Pedre Infant, & Régent de Portugal.* C'étoit me dire, ce que je suppose résolu, & ce qui arrivera dans peu, que toutes choses se feront sous le nom de l'Infant. On fera une addition, lorsque les trois Etats seront rassemblés. Quoique cette convocation fût fixée au premier de Janvier, le Marquis de Sande m'a dit qu'il croyoit qu'elle se tiendroit dans dix jours, & qu'on avoit dessein de proclamer l'Infant Prince légitime du Portugal. Le Marquis est trop délicat, pour se persuader qu'on veuille enlever le titre de Roi à Dom Alfonse pendant sa vie ; c'est cependant un bruit généralement

répandu, que dans cette assemblée du Conseil, l'Infant sera déclaré & couronné Roi, & son frere confiné dans quelque place de sureté, pour y passer le reste de ses jours avec une pension médiocre.

Il y avoit des conférences si fréquentes entre la Reine & l'Infant, que personne ne doutoit qu'ils ne concertassent ensemble toute l'entreprise. Presque tout le monde est aujourd'hui convaincu à Lisbonne, qu'il s'agit d'un mariage très-prochain entr'eux, & que c'est la violence de leur passion de part & d'autre, qui a fait avancer l'assemblée des Etats. On répond à ceux qui contestent la possibilité de ce mariage, & qui prétendent que l'Infant ne voudra jamais se résoudre à épouser une personne, qui à eu de tels procedés avec son mari: premie-

rement que l'Infant lui a sans doute fait quelques promesses formelles, qui l'ont engagée à faire ce violent éclat : en second lieu, que la Reine est belle & piquante, & toute venuë en Portugal ; ensorte que ce Royaume peut aisément avoir un héritier, avant quon ait pu trouver une autre épouse pour son Altesse : & enfin (ce qu'on peut appeller le coup de grace dans cette affaire) c'est que le Royaume n'est pas en état de restituer la dot de la Reine qui est de 900000. écus de France. Ensorte qu'on dit tout bas, que le Tribunal ecclésiastique employera ses cérémonies ordinaires, pour annuller le mariage, & qu'alors le second n'ayant pas besoin de dispense de Rome, il ne sera differé qu'autant qu'il sera nécessaire pour en informer le Roi de France. Je n'expose ici que

que les opinions les plus reçues: le tems en découvrira la vérité. Ce que je ne puis ſeulement m'empêcher de craindre, & même de prévoir, c'eſt que le Portugal, ſi ce mariage a lieu, en reſtera plus long-tems dans une eſpéce de captivité ſous le joug de la France. Voila quel eſt l'état préſent de la Cour de Liſbonne. Je vous baiſe les mains, & j'ai l'honneur d'être,

MYLORD,

Votre &c. R. SOUTHWEL.

A Liſbonne, ce $\frac{11}{21}$ *Nov.* 1667.

QUATRIEME LETTRE au Lord Arlington.

MYLORD,

Quoique vous deviez être déja aſſés ennuyé de tout ce que je

vous ai mandé de la Cour de Lisbonne, j'y vais cependant joindre encore ce qui s'est passé cet après-midi. Je commence par vous apprendre l'arrivée de sept des flottes du Brésil dont deux viennent de la Betique, deux de Pernambuco, & les trois autres de Rio-Janeiro. Les flotes raportent, qu'ayant mis en mer quarante-quatre vaisseaux ensemble, & un grand navire des Indes Orientales, sur lequel étoit le Comte d'Obedos, dernier Gouverneur du Brésil, dont le tems étoit expiré, & que le Comte jugeant ce vaisseau surchargé, s'en étoit retourné, accompagné de quatre autres; de sorte que trente-neuf venoient de compagnie: & qu'il y a trois jours qu'une tempête les avoit séparés. On attend les autres incessamment.

Voyant que le vaisseau, qui

doit partir pour l'Angleterre, ne met pas encore à la voile, je puis encore ajoûter à ce que je vous ai mandé des révolutions de ce Royaume, qu'une grande partie du Conseil privé est fort mal satisfaite des derniers procedés de l'Infant. Car au lieu que le message que le Conseil lui adressoit, étoit dans les vuës que son Altesse servît & aidât de ses Conseils Sa Majesté, comme faisoit le Comte de Castelmelhor, sans parler en aucune façon de déposer le Roi, les personnes députées vers l'Infant, rencontrerent son Altesse qui entroit déja dans le Palais entouré de trois ou quatre mille personnes du peuple, & qui sans avoir aucun égard aux propositions du Conseil, prit possession en même-tems du Palais, & du Gouvernement. L'Infant se prévalant de cette espéce de con-

sentement que le Roi avoit semblé lui donner, dans un moment où Sa Majesté étoit effrayée, signant d'abord une déclaration, & peu d'heures après une autre d'une plus grande étendue, qui ajugoient à son Altesse le Gouvernement souverain du Royaume, & tous les privileges de la Souveraineté, au titre de Roi près ; il a donné à ce décret le nom de résignation volontaire. Immédiatement après, le Roi a été relegué dans un appartement particulier, avec des gardes pour cette nuit ; & le lendemain pour plus grande sureté, on a fait murer toutes les portes de son appartement, excepté une, où les gardes restent toujours à faire sentinelle. Le Roi n'est servi que par trois ou quatre de ses bas domestiques. Plusieurs Seigneurs de la Cour d'entre les plus sages, &

même plusieurs des partisans de l'Infant, sont fort choqués d'une pareille conduite, disant que c'est en agir d'une maniére trop précipitée & trop dure, & que quoique Sa Majesté n'eût pas essuyé un traitement plus doux à l'assemblée des Etats, cependant la façon dont on y auroit procedé, auroit été plus spécieuse, plus prudente, & plus honorable à l'Infant, que la conduite qu'il tenoit; conduite que rien ne pouvoit sauver du reproche d'user de violence ouverte. Quoiqu'il en soit; ayant aujourd'hui toute la puissance entre ses mains, il a trouvé une obéissance générale; & ceux qui ont blamé les moyens, se sont soumis comme les autres. On attend avec impatience l'assemblée des Etats, qui doivent alors justifier tout ce qui se passe. Ils avouent

eux-mêmes que jufqu'à ce tems-là ils font dans une efpéce d'agonie.

Les meffagers d'amour de fon Alteffe & de la Reine font toujours en mouvement, & c'eft maintenant un fait public & conftant, qu'il s'agit de mariage entr'eux. Les Chanoines de la Cathédrale ont déja nommé trois Juges, pour décider l'affaire de la Reine fur la nullité de fon mariage : ce font l'ancien Evêque de Targa, l'Evêque d'Elvas, & le Vicaire général : le premier & le dernier de ces juges font affés portés à paffer légérement fur cette affaire : mais le fecond eft un fçavant Réligieux, févére & incorruptible ; la Reine craint que ce Juge ne conclue à la Loi d'infpection, pour laquelle elle fait voir une grande répugnance; & à laquelle elle a déja oppofé

les prérogatives de son rang, qui la dispensoient des methodes ordinaires de procéder. Pour résoudre cette question, on arrêta, le même soir que l'Infant entra dans le palais, & avant que les Juges fussent choisis, trois des maîtresses du Roi, qui servoient ordinairement à ses plaisirs ; & elles furent mises en lieu de sureté, ainsi qu'un jeune homme qui gardoit pendant ces débauches, la ceinture du Roi : on regarde ces personnes comme une source de témoignages, pour pouvoir porter une décision définitive suivant leurs dépositions, par rapport à l'impuissance du Roi, pour faire ensorte que la Reine ne soit point soumise à la formalité ecclésiastique, & pour obtenir une déclaration affranchie de la Loi honteuse de l'inspection. Les Procureurs qu'elle

a choisis, sont le Duc de Cadaval, & le Comte de Santa-Cruz, son Majordome ; ces deux personnes aiment fort à être employées, & sont fort actives; mais médiocrement prudentes.

Le Roi est, dit-on, fort aigri contre la Reine, & persiste toujours à soutenir la validité de son mariage. On prétend qu'elle ne retournera pas au palais aussitôt qu'elle s'y attend. On dit même, que quelqu'un ainspiré à Sa Majesté, & qu'elle y est entiérement résolue, de refuser de s'en rapporter à la décision des juges qui seront choisis ici, mais de s'en remettre au jugement de Rome : ce qui menaçant en même tems cette affaire de longueur & de hazard, a jetté la Reine dans une grande perplexité, & l'a engagée d'envoyer un Religieux, pour changer & adoucir l'esprit du Roi,

Roi, & l'amener au point de soumettre toute cette affaire au jugement des Juges de ce pays ; qui consiste en deux appels après la premiere sentence ; ces jugemens quand ils s'accordent en tout, ont toute la validité suffisante. Mais jusqu'aujourd'hui je n'ai point encore entendu dire que personne ose se présenter, pour être le procureur du Roi en cette affaire.

Cette démarche de la Reine, de se retirer ainsi dans un couvent si inopinément, donne matiere à bien des discours, non qu'on ne se doutât fort que ce qui s'est passé, arriveroit ; mais on imaginoit d'autres moyens bien differens ; car il fut arrêté, qu'après avoir débattu, dans le Conseil des trois Etats qui alloit s'assembler, premierement la question de la captivité du Roi pour le

gouvernement, on iroit plus loin, & que l'on chercheroit les moyens les plus plausibles pour le déposer : moyens qui pussent renverser aussi les objections qu'on pourroit faire, qu'un pere imbécille peut avoir un fils de bon sens ; & que pour cet effet ils se jetteroient en second lieu sur le point de son impuissance, qui quand même elle seroit demontrée évidemment, ne suffisoit pas pour le déposer, si d'ailleurs il avoit assés de capacité pour régner. La convocation des Etats étoit donc pour prendre connoissance de ce dernier cas, après avoir débattu l'autre, & presser la Reine de donner un éclaircissement nécessaire, dans une chose qui étoit d'une si grande importance pour le Royaume. Ainsi elle se seroit, disoit-on, retirée d'abord dans un Couvent,

où étant pourſuivie, par les mêmes inſtances & par les ſollicitatons publiques, elle pourroit, avec toute la bienſéance qu'exige la modeſtie, avouer l'impuiſſance du Roi. Telle étoit la voye qu'on avoit réſolu de ſuivre dans cette affaire. On ne ſçait pas bien encore ſi l'amour ou la politique ont participé à ces réſolutions; on ſçait ſeulement que ſon confeſſeur, Jéſuite habile, eſt celui qui ſe charge de tout le fardeau de cette affaire, & qu'il dit, ainſi que la Reine, que la conſcience ne permet pas plus longtems une cohabitation ſi illégitime. Le Jéſuite a dit en confidence à un de ſes amis, que ſi la Reine avoit attendu à ſe retirer pendant la diſgrace du Roi, & qu'alors elle eût allegué le prétexte de ſa conſcience, on en auroit ri, comme d'une choſe de néceſſité, non

de choix. Mais le bon pere auroit encore pu ajouter, que tout ce qui s'étoit passé n'auroit pas mérité que l'Infant fît un semblable éclat, ni que la Reine lui facilitât les moyens de parvenir à son but, en accusant publiquement le Roi son époux d'un défaut si considérable, d'autant plus que son Altesse s'en prévalut aussitôt. On croit que quelques-uns de ses partisans insinuerent cette résolution, de concert avec la faction Françoise, & qu'avec leur secours, ils commencerent l'entreprise. La Reine paroît fort gaie, & fort contente dans son Couvent, & est souvent à la grille, où elle reçoit plusieurs visites. M. Verjus est député pour aller rendre compte à Sa Majesté Très-Chrétienne, de cet événement, & s'en revenir immédiatement après. Il a

été le premier à découvrir des indices favorables dans l'affaire de la nullité. Le Commandant de l'escadre Françoise, qui est dans ce port, ayant déclaré ses ordres pour enrôller ici des soldats, & pour exécuter plusieurs choses qu'on pourra lui commander, reste toujours cependant dans la rade, par l'ordre de la Reine. Mais on ne sçait ni dans quelles vues, ni combien de tems il doit rester.

L'Infant a déja donné quelques ordres fort sages, pour réformer le luxe des habits, ordonnant à tous de se vêtir de noir. Il a fait encore quelques réglemens de cette nature. Et il a soin de se rendre assidu tous les matins à la chapelle, comme faisoit ordinairement le Roi son pere, dont la mémoire est chere à toute la Nation, & qu'il veut prendre

pour modéle dans la maniere de gouverner.

Il y a quatre jours qu'on a envoyé un grand nombre de Cavaliers, pour chercher & saisir le Comte de Castelmelhor, & Henrique Henriquez de Miranda, dont on ne manquera pas sans doute de faire une exécution publique, s'ils ont le malheur de tomber en leur pouvoir. Je vous baise très-humblement les mains, & suis, Mylord,

A Lisbonne ce $\frac{18}{28}$ Nov. 1667.

Votre &c. R. SOUTHWEL.

CINQUIEME LETTRE

Au Comte de SANDWICH, *Ambassadeur à Madrid.*

Votre Excellence sçaura que Mercredi dernier, la frégate nommée la Réserve arriva ici; avec

des ordres pour me recevoir dans son bord, & me procurer la commodité de passer à Tanger & de là en Angleterre, ou de me reprendre en passant à son retour. Mais quoique j'aye eu déja autrefois beaucoup d'envie de voir Tanger, & que dans la supposition que j'y allasse, on m'ait envoyé des ordres pour examiner tous les mémoires d'estimation &c. néanmoins ayant maintenant des instructions beaucoup plus formelles, pour faire un dernier effort dans cette Cour, par rapport au restant du payement de la dot de la Reine, & pour en demander une partie considérable, je juge qu'en mettant en balance le service de Sa Majesté de la grande Bretagne, il est plus important que j'employe le peu de tems que j'ai encore à rester dans ce pays, à la poursuite de

cette affaire : & pour ce qui eſt de la curioſité que j'avois d'aller à Tanger, elle eſt conſidérablement réfroidie, par la ſaiſon où nous ſommes, & par dix ſaignées récentes qui ont fort affoibli ma ſanté.

Auſſitôt que le bruit s'eſt répandu dans ce pays que j'étois ſur le point de partir, les amis & les partiſans que j'ai faits ici, zelés pour un accord avec l'Eſpagne ; ainſi que pluſieurs priſonniers Eſpagnols, m'ont fort preſſé d'envoyer à votre Excellence un Courrier, pour repreſenter (& je ſuis auſſi fort de ce ſentiment) que ſi l'Eſpagne peut entiérement ſe réſoudre à faire la paix avec le Portugal, & à traiter de Roi à Roi, comme un grand nombre de lettres l'ont déclaré ici, il ne peut jamais y avoir un tems, ni une occaſion plus

favorable pour de ſemblables propoſitions, que l'aſſemblée des trois Etats du Royaume, qui doit être convoquée le premier jour de Janvier prochain. Selon la politique du pays, ces aſſemblées communément durent peu de tems, parce que leur pouvoir ſans bornes tient en ſuſpens l'autorité Royale; & il n'y a pas lieu d'eſpérer, après la fin de ces aſſemblées, qu'aucune des propoſitions de la part de l'Eſpagne, puiſſe réuſſir. Car outre que le Marquis de Marialva, le Marquis de Sande & pluſieurs autres, qui ſont toujours les principaux agens dans ce Royaume, ont ſigné la ligue contractée avec la France, le mariage de l'Infant avec la Reine, qu'on pourſuit toujours vigoureuſement, conſervera au moins pendant un tems conſidérable la faction

Françoiſe dans toute ſa force ; d'autant plus que le Marquis d'Eliche, & Dom Aniello de Guzman ſe ſervent du Courrier que j'envoye, comme ils me le diſent eux-mêmes, pour donner des inſtructions preſſantes à leurs amis ; & ils ne voudroient en aucune façon que je me fuſſe diſpenſé d'envoyer ce Courrier, qu'ils regardent comme un remede contre tous les accidens. Ils diſent néanmoins que M. Godolphin étoit ſur le point de s'en venir ici avec de pleines inſtructions pour cette affaire, & qu'il auroit même été avant ce tems à Liſbonne ; mais que votre Excellence avoit eu la bonté d'entreprendre de faire ce voyage, & qu'alors les préparatifs qu'il exigeoit, l'avoient fait encore différer. J'ai moi-même dans tout cela deux motifs qui me regar-

dent personnellement ; le premier est que je suppose que votre Excellence recevra avant son départ de Madrid des ordres de rappel de la part de Sa Majesté, comme me le mande Mylord Arlington dans sa lettre datée du 9. de Novembre, & que vous changerez peut-être la résolution que vous aviez formée de venir en Portugal. Je suppose aussi que M. Godolphin changera de dessein, étant obligé de rester à Madrid. L'autre motif est que Sa Majesté m'a ordonné de presser très-vivement le payement du restant de la dot de la Reine ; mais je vois la misere de cette Cour, qui dans l'état présent des affaires est peu disposée à se rendre à mes sollicitations. Il n'y a que l'accord avec l'Espagne, qui puisse mettre le Portugal en état & en disposi-

tion de faire ce payement. Je ne voudrois donc épargner aucuns soins, pour faire répondre l'évenement à l'attente de Sa Majesté. J'envoye le porteur Jean Sampson sur la Frégate nommée la *Réserve*, qui va à Cadiz, & je lui enjoins de s'en revenir ici par la même occasion. Cette frégate a des ordres de Son Altesse Royale de rester huit jours à Cadiz, pour s'y charger d'autant de marchandises que ce tems le pourra permettre, après qu'elle en aura déchargé quelques-unes à Tanger; & quoiqu'il eût été bien plus court de vous envoyer ce courrier par les frontieres, cependant des Officiers Anglois m'écrivent d'Elvas qu'il y avoit eu d'abord des ordres particuliers de M. de Shomberg, de n'y laisser entrer qui que ce fût de Badajox, sur

un bruit répandu que M. Godolphin y étoit alors. Ils me marquent maintenant qu'il y a des ordres publics répandus dans toutes les frontieres, qu'il ne sera plus permis à aucun Ambassadeur, à aucun Envoyé, ni à quelque personne que ce puisse être, d'y entrer. Je n'en ferai aucunes plaintes à cette Cour, jusqu'à ce que l'on m'en donne l'occasion ; parce que l'amour est la matiere dont il s'agit, & qu'ainsi l'interêt des François est le plus fort. Je ne veux plus ennuyer votre Excellence que par une particularité qui regarde l'Angleterre de plus près ; c'est qu'ayant appris le malheur de Mylord Chancelier, très-capable de changer plusieurs maximes dans cette Cour, & voyant la paix faite, ce qui peut encore causer de grands changemens

dans ce royaume, je doute fort que Sa Majesté persiste dans l'intention d'être le garant de l'accord de l'Espagne avec le Portugal : & quoique je puisse inférer de mes dernieres Lettres d'Angleterre, que Sa Majesté ne varie plus sur cet article; néanmoins s'il arrivoit que ni votre Excellence, ni M. Godolphin ne vinssent point à Lisbonne, & que malgré cela Sa Majesté Catholique & le Conseil d'Espagne jugeassent à propos de profiter de l'occasion prochaine de l'assemblée des Etats en ce pays, & des soins vigilans que j'y puis employer pour terminer l'affaire en question avant mon départ, je prierai humblement votre Excellence, (& je m'en reposerai entierement sur elle) de me donner une ample instruction sur la disposition & la persévérance de

Sa Majesté à modérer sa garantie, & à poursuivre cet accord; & si cela réussissoit, outre l'argent que Sa Majesté attend de ces peuples & qu'ils payeroient, ils se trouveroient encore délivrés de l'esclavage où les François les tiennent, & ils seroient éternellement attachés par reconnoissance aux intérêts de Sa Majesté, sur cet article & d'autres essentiels. Je prie votre Excellence de me dépêcher le porteur avec toute la diligence dont cette frégate, qui doit me reporter en Angleterre, sera capable; & si rien d'important ne me retient en Portugal, je m'offre humblement d'annoncer votre Excellence dans toutes les villes par où je dois passer, souhaitant, avec mes pouvoirs quoique bornés, la servir avec tout l'attachement & le respect qui

me font être, Mylord,

Votre &c. R. SOUTH WEL.
A Lisbonne, ce 26. Nov. 1667.

SIXIEME LETTRE
AU LORD ARLINGTON.

A Lisbonne ce ⁱⁱ/₁ Dec. 1667.

MYLORD,

Cette Cour a été depuis peu fertile en évenemens extraordinaires; comme mes trois lettres du mois dernier vous en ont déja informé. J'en ai encore un autre à vous apprendre d'une nature très-déplorable. C'est le meurtre du Marquis de Sande, qui fut assassiné Mercredi dernier; & cela par une méprise, ce mauvais coup étant machiné pour un autre.

Voici comme on conte l'histoire

toire de cet accident. Il y a un certain Dom Francifco de Lima, qui après avoir paffé vingt ans aux Indes Orientales, eft revenu à Lifbonne il y a environ quinze mois, ayant apporté avec lui au moins cent mille liv. fterlin de fes propres acquêts. Il étoit fur le point d'époufer une des filles du Vicomte de Ponte de Lima, grand Ecuyer du Roi, dont il étoit de la famille, quoique d'une branche moins confidérable, & venant du côté gauche. Malgré cela fes richeffes & fa bonne conduite l'avoient établi généralement dans une grande confidération chez tout le monde, fi ce n'eft auprès du Comte de Mefquitella jeune Gentilhomme de la Maifon de Caftro, qui ayant époufé une des filles du Vicomte, étoit piqué vivement de ce qu'on donnoit

l'autre à un homme si peu illustre. Ce jeune Comte résolut donc de s'opposer au mariage, de la façon singuliére qui suit. Il s'associa six braves, dévoués à D. Joanno de Castro son parent, jeune homme vif & extravagant, qui trempoit aussi dans le complot. Le Comte avec eux, & un autre jeune homme, monterent à cheval, & se posterent en embuscade pour exécuter leur dessein. Le Marquis de Sande étant voisin de Dom Francisco, & tous deux sortant de la Cour à près de neuf heures du soir, le Marquis l'accompagna dans sa litiére. Comme ils passoient par le Russio, vis-à-vis de l'Eglise de S. Dominique, étant sur le point d'arriver chés eux, ces Cavaliers s'élancerent de dessous les arches sur la litiére, qu'ils percerent par derriere de plu-

ſieurs coups d'épées, & firent ſi ſubitement cinq ou ſix bleſſures mortelles au Marquis, qu'il n'eut que le tems de crier *Jeſus, Confeſſion*, qui ſont les mots dont ils uſent tous en ce pays dans la derniere extrémité. Dom Franciſco voyant le Marquis tombé ſur lui, ſortit de la litiére, & auſſitôt les aſſaſſins prirent la fuite. Quoique la nuit fût très-obſcure, un des conducteurs de la litiére ne laiſſa pas de diſtinguer que quelques-uns des complices étoient des domeſtiques de Dom Joanno de Caſtro: ce qui fit que l'Infant donna des ordres pour inveſtir avec des ſoldats & des Officiers de juſtice la maiſon de Dom Joanno, qui eſt peu éloignée de la ville. On y a ſaiſi douze domeſtiques, qui par la violence des tourmens ont enfin avoué le crime. Dom Joanno,

s'étant travesti avec les habits de sa femme pendant cette perquisition, s'est échapé avec le Comte de Mesquitella. Cependant l'Infant employe tous les moïens possibles pour les faire saisir. Le Marquis de Sande fut inhumé le lendemain, & sa mort a été fort déplorée. Voici quelques circonstances, qui font croire à plusieurs que ce n'étoit point une méprise. Le Marquis s'en étoit retourné plusieurs soirs auparavant dans la litiére de Dom Francisco, & ayant eu avis le soir précédent que des gens apostés l'attendoient proche de son hôtel, & qu'un d'eux masqué étoit venu jusques sous sa porte, & y avoit éteint sa lampe, le Marquis & Dom Francisco étant en chemin pour s'en revenir chez eux, quand on leur donna cet avis, sortirent de leur

litiére, & marchant en posture de défense, il ne leur arriva rien ce soir-là:ainsi ils soupçonnerent peu qu'on eût en effet formé quelque complot contre eux. L'on ajoute encore que le mariage, dont j'ai parlé, avoit déja été une fois tout-à-fait rompu, à cause de la sensibilité que le Comte de Mesquitella avoit fait paroître à son beau-pere, s'il se concluoit; mais que le Marquis de Sande avoit remis cette affaire sur le tapis, & l'avoit amenée au point de réussir, & que pour cette raison le complot avoit été formé contre lui.

La perte de ce Seigneur a fait une grande bréche dans le Conseil privé, tant pour la connoissance qu'il avoit des affaires étrangéres, ne laissant après lui personne qui eût les mêmes insinstructions, que parce que sur

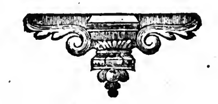
ce sujet on s'en reposoit entierement sur lui. Car on ne l'avoit point vu intrigué, ni dans le parti du Roi, ni dans celui de l'Infant, ni dans celui de la Reine. Il en étoit fort touché. Aussi laissoit-il voir dans ses discours particuliers, combien il avoit peu de part à ces dernieres révolutions, qui n'avoient d'autre but que de mettre le gouvernement des affaires publiques entre les mains de l'Infant, afin qu'il fît toutes les fonctions du Comte de Castelmelhor, dans les mêmes emplois, & avec un pouvoir aussi peu borné. Il déclaroit que c'étoit sans son approbation, & sans sa participation, qu'on avoit passé ces bornes, & qu'il ne s'étoit mêlé en aucune maniere des intrigues de la Reine.

Le Roi de France a perdu en lui le plus zélé de ses partisans.

dans cette Cour; car il avoit toujours entretenu, pour l'interêt de ce Royaume, un étroit commerce avec l'Abbé de S. Romain & avec le Comte de Schomberg. Son zéle pour l'Angleterre s'étoit bien réfroidi, s'il n'étoit pas entiérement éteint, conservant pour elle, par bienséance seulement, une ombre de considération, & c'étoit tout. Je le caractérise ainsi, pour que Sa Majesté sache mieux apprécier cette perte. J'ai l'honneur d'être, MYLORD,

Votre &c. R. SOUTHWEL.

A Lisbonne ce $\frac{2}{12}$ *Decemb.* 1667.



SEPTIEME LETTRE
AU LORD ARLINGTON.

A Lisbonne ce $\frac{4}{14}$ Decemb. 1667.

MYLORD,

Je profite de l'occaſion qui ſe préſente, pour vous faire part de ce qui ſe paſſe dans ce pays. Je vous ai fait mention, dans ma derniere lettre, de la répugnance opiniâtre du Roi à avouer pluſieurs points concernant la nullité de ſon mariage : mais aïant été voir la Reine le troiſiéme du mois courant, pour préſenter à Sa Majeſté une lettre de la part de la Reine ma maîtreſſe que j'ai reçue par la frégate nommée la Réſerve, elle m'a entretenu pendant près d'une heure à la grille, de l'état préſent de ſes propres affaires, & d'autres

d'autres ; elle m'a conté le désagrément inexprimable, & les chagrins qu'elle a eûs à essuyer avec le Roi, dont même les outrages avoient été quelquefois au point, qu'un jour il tira son poignard pour la frapper, pendant qu'elle étoit dans son lit. Mais voyant, dit-elle, que je lui répondois avec fermeté, il pallia cet emportement contre moi, en disant que c'étoit contre lui-même qu'il avoit tiré son poignard. La Reine me dit encore que le Roi étoit souvent deux mois entiers sans venir coucher avec elle, & qu'elle ne pouvoit plus long-tems s'empêcher en conscience de faire connoître la nullité de son mariage, en se retirant, comme elle avoit fait, dans un couvent, & que le Roi lui-même venoit d'avouer nettement, & de reconnoître la vali-

dité des raiſons qu'elle alleguoit. Elle ajoûta, que comme j'étois ſur le point de partir pour l'Angleterre, elle étoit auſſi ſur ſon départ pour la France, dès qu'on lui auroit donné une ſentence favorable. Je repliquai à la Reine, qu'elle devoit être ſatisfaite d'être traverſée dans cette particularité, loin de s'en fâcher: que tous les mariages de Portugal étoient malheureux. Sa Majeſté ne fit que ſourire, diſant qu'elle ne ſe plaignoit en rien ni du Royaume, ni du peuple, dont elle avoit toujours reçû de grandes marques de reſpect. Je me hazardai de lui parler ainſi, parce que je ſçavois que le jour précédent elle avoit entretenu long-tems & amplement le Secrétaire du Cardinal Orſino, afin de ſçavoir de lui, s'il étoit abſolument néceſſaire d'avoir une diſpenſe de Ro-

me, pour conclure son mariage avec l'Infant: suppofant qu'il le fût, la difficulté qu'on prévoyoit, étoit que le Pape ne voudroit pas peut-être reconnoître l'Infant comme fils du dernier Roi Jean. C'est pourquoi, pour surmonter cet obstacle, le Sécretaire dont je viens de parler, proposa comme un expédient plausible, qu'on tâchât d'engager Sa sainteté à une concurrence indirecte, en délivrant au Cardinal Orsino un pouvoir absolu sur les dispenses de mariage, pendant l'espace de 24 heures, ou quelque autre tems à peu-près égal, pendant lequel le Cardinal pût expedier les dispenses de mariage avec les formalités requises : quoique cet espéce de tour fût applaudi, néanmoins le Tribunal ecclésiastique avoit été long-tems à discuter l'affaire, & à décider qu'il

étoit inutile d'aller à Rome. Rien ne persuada tant à la Reine la nécessité de cette démarche, que l'opinion où elle étoit, que son mariage avec l'Infant ne seroit pas valable, s'il n'étoit ratifié à la Cour de Rome. C'est maintenant là le point qui embarasse le plus, & qui est resté jusqu'à ce jour indécis; car pour ce qui est de l'article de la nullité de son mariage avec le Roi, il paroît qu'il n'y a plus d'obstacles, & que les Juges prononceront leur Sentence à la fin de ce mois. On tient même comme decidé, que la déclaration du Roi dispense la Reine de se soumettre à cette inspection que les loix exigent, quoique cette déclaration, faite par elle-même, ne détermine rien. C'est dans ces vues que les femmes galantes qui composoient le Serail du Roi, sont

maintenant employées à prêter serment sur ce sujet. La Reine me parla très-particulierement, & avec satisfaction, de cette déclaration du Roi; & lui laissant voir que j'en souhaitois une copie pour envoyer en Angleterre, elle fit appeller aussitôt son Confesseur, qui en apporta une, & Sa Majesté fut charmée d'entendre que je voulois vous l'envoyer. Elle me répéta souvent avec quelle franchise le Roi l'avoit signée, en demandant la Bible pour jurer la même chose. Cependant je dois vous dire, Mylord, qu'on a employé plusieurs Ecclésiastiques auprès du Roi, pour le gagner dans cette affaire, mais toujours sans effet. Car il persiste à leur assurer qu'il a consommé son mariage avec la Reine; & on prétend qu'il a dit à d'autres qu'elle ne reviendroit

pas triomphante au Palais, comme elle s'y attendoit.

Cependant une espéce de Rodomont, nommé Dom Pedro de Almeida, qui étoit alors dans ses bonnes graces, mais en secret de l'autre parti, voyant que rien n'étoit plus sensible au Roi dans sa prison, que de n'avoir pas la liberté de sortir pour se promener, & de jouir de la satisfaction d'aller d'un endroit dans un autre, lui assura qu'aussitôt qu'il auroit signé le papier en question, il pourroit aller par tout où il lui plairoit. Dans cette persuasion, le Roi voulut sortir dès qu'il eut signé cette déclaration; mais trouvant qu'on le laissoit toujours dans le même état qu'auparavant, il en fut vivement irrité; & ayant chassé Dom Pedro d'auprès de sa personne, il désavoua cette déclaration. Je ne sçai pas

encore, & je ne puis deviner, si ce désaveu sera quelque effet sur l'esprit des Juges. Le jour que cette déclaration fut signée, une foule de Courtisans alla en féliciter la Reine, comme s'il eût été question de célébrer une victoire. Le bruit public & généralement répandu est que l'article de la nullité sera décidé constant avant l'assemblée des Etats; & qu'alors à l'aspect des préparatifs de la Reine pour son retour en France, les Etats iront la trouver, & lui persuaderont, ainsi qu'à son Altesse, de faire un mariage pour l'intérêt public, & le bien du Royaume. Quoi qu'il en soit, il y a plusieurs personnes qui regardent cette affaire comme très-délicate à traiter; & depuis deux jours quelqu'un qui a eu une conférence avec la faction Françoise, y a remarqué

aſſés d'embaras, les choſes n'avançant pas avec la vîteſſe qu'ils eſpéroient.

Le Roi dans ſa captivité paroît alternativement de différentes humeurs ; tantôt il conſidere avec indignation la triſte ſituation où il ſe trouve, & craint d'éprouver encore un deſtin plus triſte; tantôt il ſe plaît, à ce que la Reine m'a dit elle-même, à jouir de la tranquillité de ſon indolence; & d'autant plus, dit la Reine, qu'il ſe trouve débaraſſé de l'expédition des affaires, & délivré de moi, qui ſont les deux choſes du monde qu'il hait le plus.

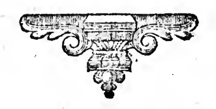
Je ne dois pas non plus oublier, Mylord, de vous parler d'une queſtion que m'a fait la Reine ; ſçavoir ſi la Reine d'Angleterre ne s'étoit pas ſéparée du Roi; ce qu'elle dit avoir appris ; elle m'a ajouté que Ma-

dame la Duchesse n'étoit pas en meilleure intelligence avec Son Altesse Royale, & que même tous les enfans étoient déclarés illégitimes. Vous pouvez imaginer, Mylord, dans quelle confusion un semblable discours me jetta, & tous les soins que j'employai pour effacer ces fausses impressions; ajoutant pour plus grande conviction, que je venois d'être chargé d'ordres très-formels pour solliciter le payement du restant de la dot de la Reine. Alors Sa Majesté saisissant à propos l'occasion de ce discours, m'allégua la misere du Royaume, d'une maniere plus sensible qu'il n'étoit naturel de l'attendre d'une personne qui parloit d'en sortir. Mais pour en revenir à ce Discours qu'on tient de la Reine notre maîtresse, il est presque incroyable à quel point ce bruit

s'eſt répandu dans la ville depuis dix jours. On dit même que la Reine étoit déja embarquée ; & toute cette hiſtoire court maintenant de la même maniére par tout le Royaume. Je crois que ces abſurdités ont été écrites d'Angleterre par quelques Portugais, qui ont voulu faire courir ces bruits : je ſuis ſûr auſſi que les François les ont fomentés autant qu'ils ont pû. Je vous baiſe humblement les mains, & j'ai l'honneur d'être,

MYLORD,

Votre &c. R. SOUTHWEL.



HUITIEME LETTRE AU LORD ARLINGTON.

A Lisbonne ce $\frac{3}{13}$ Decemb. 1667.

MYLORD,

Ayant déja exposé dans deux de mes lettres ce qui regarde les révolutions de cette Cour, il ne me reste plus qu'à vous dire sur quels fondements j'ai évité le voyage de Tanger, & ce qui m'a engagé à envoyer par Cadix un exprès à Madrid. J'espere que vous vous trouverez satisfait sur l'une & l'autre de ces particularités, si vous voulez bien vous donner la peine de lire la copie ci-incluse de ce que j'en ai écrit à Mylord Sandwich. Pour ce qui concerne les mémoires sur l'estimation de Tanger, j'en ai écrit avec beaucoup d'empressement,

priant qu'ils soiént dressés ensorte que M^rs. les Commissionaires en soient contents. Il sera cependant encore nécessaire de les examiner.

Pour ce qui regarde le payement du reste de la dot de la Reine, j'envoye aussi dans ce paquet une copie du Mémoire que j'ai présenté à l'Infant. J'ai employé toute la diligence possible, pour disposer en faveur de cette affaire ceux du Conseil privé, dont elle dépend. Le Marquis de Sande, à qui j'en parlai avant sa mort; me parut fort opiniâtre & fort captieux sur cette affaire, exagérant beaucoup la valeur des maisons, des chevaux & du canon de Tanger, alléguant la paye de six mois, & de trois mois que Sa Majesté devoit avoir remboursé aux Anglois, & d'autres raisons; de maniere que quoiqu'il ne

me dît pas ouvertement que pour cette compenſation on étoit quitte, il ne ſe fit cependant pas de ſcrupule de dire l'équivalent à M. de S. Romain, qui me le dit lui-même dans quelques diſcours qu'il me tint hier au ſoir. Le Duc de Cadaval, le Marquis de Marialva & le Secrétaire d'Etat s'expriment de la maniere du monde la plus obligeante, dans les entretiens que j'ai avec eux ſur cette affaire. Quoique le Marquis m'ait déja prévenu, que lorſqu'elle ſera diſcutée dans le Conſeil, on y ordonnera, ſelon toute apparence, d'arrêter premierement le compte de tout, & de faire une évaluation des effets de Tanger, je répondis à ſon Excellence, que ſi on ne prenoit pas d'autre réſolution, on ne feroit au Roi mon Maître qu'une réponſe très-déſavantageuſe &

fort désagréable ; mais qu'il seroit bien plus raisonnable d'estimer ces sortes d'effets à un certain prix, en cas qu'on voulût les faire entrer en ligne de compte, & de reconnoître ainsi le surplus comme une dette claire & incontestable, à payer comptant à Sa Majesté Britannique ; & de faire regler ensuite avec plus de loisir, par des personnes nommées de part & d'autre, la juste valeur & réduction des choses mentionnées. J'espere que tout ira bien, pourvû que son Excellence use envers moi de cette justice, qu'il aime à rendre selon les devoirs de son ministere.

On parla beaucoup dernierement du choix d'un Ambassadeur pour la France. L'Envoyé François a fait entendre qu'il falloit envoyer un Ambassadeur pour le grand traité d'accommodement,

qui se sera, dit-il, à Paris l'hiver prochain. Son véritable but est de faire diversion par cet expédient, en empêchant qu'on ait égard aux offres qu'on dit depuis si long-tems être en chemin de Madrid, & qu'on acceptera infailliblement à l'assemblée des Etats, si pendant ce tems-là elles arrivent. Mais le dernier courrier a presque entierement découragé les prisonniers Espagnols : car on leur a dit que Mylord Sandwich étant sur le point de partir le 19. du mois passé, pour venir à Lisbonne, il lui vint un courier d'Angleterre avec des contr'ordres, qui ont fait évanoüir l'espérance qu'on avoit de le voir dans ce pays. Si l'on m'a écrit de Madrid depuis le mois de Juillet, j'ai eu le malheur que mes lettres se sont égarées.

L'escadre Francoise descen-

dit la riviere ce jour-là, pour mettre à la voile. Le chef d'escadre a dit qu'il n'arriveroit pas à Toulon avant le mois de Mars, & que son dessein étoit de croiser en attendant, dans la Méditerranée, sur les côtes de Barbarie, & sur celles d'Espagne. Je vous baise humblement les mains, & j'ai l'honneur d'être, MYLORD,

Votre &c. R. SOUTHWEL.

NEUVIEME LETTRE

Au Duc d'Ormond.

A Lisbonne ce $\frac{12}{22}$ Decemb. 1667.

MYLORD,

Je profite de l'occasion qui se présente maintenant de réparer la perte de ma derniere lettre. J'espere, au milieu de la paix, avoir la facilité de rendre mes devoirs

voirs à votre Excellence. Je prens la liberté de joindre ici pour M. George Lane, non ſeulement une copie de ma lettre précedente, touchant le ſort de ma négociation, mais encore le ſuplément que j'ai envoyé à Mylord Arlingon, concernant les déſordres paſſés de ce Gouvernement.

Si on veut ſe donner la peine de conſidérer les choſes de cette diſtance, on trouvera que ces deux cas ne tombent pas improprement ſous le même point de vue. Car quoiqu'ils paroiſſent fort differens, & que ceux du premier ordre parmi le peuple de ce Royaume s'accordent unanimement, à rejetter l'accord tel que l'Eſpagne l'a offert, cependant quelques-uns des moins conſidérables ont ſçu ſi adroitement attribuer à ce refus les mé-

contentemens populaires, qu'ils ont excité les cris du peuple contre ceux qui sont revêtus du pouvoir du ministére, & rien n'y pourra remedier, que de sacrifier tout, ou du moins de réformer leurs projets.

Pour épargner à votre Excellence la lecture ennuyeuse de mes autres Mémoires, je vais répeter ici en peu de mots ce qui concerne la substance des uns & des autres, comme il suit.

Sa Majesté Britannique employa en l'année 166¼ M. Richard Fanshaw son Ambassadeur à Madrid, autant pour réformer les conditions de paix peu solides entre l'Espagne & l'Angleterre, que pour travailler à un accord entre l'Espagne & le Portugal, ainsi que Sa Majesté s'y étoit engagée par les articles de son mariage. Les Espagnols n'avoient

pu se résoudre, pendant environ deux ans, à écouter quelques propositions, lorsqu'à la fin observant que la France faisoit de grands préparatifs de guerre, & craignant que l'orage ne tombât bientôt sur eux, ils remirent aussitôt leurs interêts entre les mains de M. R. Fanshaw, qui reçut trop facilement les traités d'accommodement sur les deux affaires dont il s'agissoit; mais les conditions de ce traité sont si imparfaites qu'aucun des deux partis n'y trouve son compte. Et comme cela arriva justement dans le tems que les Anglois avoient de grandes raisons de craindre les pratiques de la France en faveur des Hollandois, Sa Majesté eut une attention plus particuliere à réunir ces deux nations, afin de profiter de leur alliance: & ce fut dans cette con-

jonćture que j'eus le bonheur qu'on me fit passer la mer, pour travailler de concert dans cette affaire.

Cependant M. R. Fanshaw vint ici pour tenter de conclure le traité qui concerne le Portugal, & s'en retourna à Madrid pour réparer les fautes de sa premiere négociation. La France sur ces entrefaites se déclara contre l'Angleterre, & l'Espagne se voyant par là délivrée de ses craintes, fut si enorgueillie de cet événement, qu'elle rejetta toute sorte d'accommodement avec Sa Majesté & ne daigna pas non plus faire d'autre démarche pour procurer l'accord avec le Portugal. Ce qui fait que les Portugais désesperent de pouvoir obtenir le point en question, qui est le titre de Roi : les délais, la misere du Royaume, & les in-

ſinuations des François, les engagerent à avoir recours à Sa Majeſté Très-Chrétienne. En conſidération de 100000. piſtoles qu'ils eſperent tirer par an des François, ils ſe lient avec eux par une Ligue offenſive & deffenſive pour dix ans, dont les articles ont été ſignés au mois de Mars dernier. Cette démarche ne ſatisfit point Sa Majeſté Britannique, quoiqu'elle n'en fut pas fort étonnée. Car elle prévit pleinement la fatalité de cet événement, par les fréquentes repréſentations que j'avois faites, tant ſur les difficultés que je rencontrois dans ma négociation, que ſur la partialité que les premiers Miniſtres faiſoient paroître ici en faveur de la France. Enſorte que n'ayant plus rien qui éxige ma préſence dans ce pays il plut au Roi d'ordonner mon

rappel au mois de Juillet dernier.

Dans ces circonſtances je cherchois une occaſion pour m'en retourner; lorſqu'au mois d'Août ſuivant, quelques diſſentions commencerent à s'élever à la Cour de Liſbonne à l'occaſion des deſſeins de l'Infant, & des mécontentemens de la Reine, & elles prirent naiſſance de la maniére que je vais l'expliquer.

Le Roi & l'Infant ayant été élevés avec beaucoup plus de négligence qu'aucuns autres jeunes Princes, & le Roi ne pouvant revenir de ſon infirmité, la Reine mere qui favoriſoit l'Infant, entreprit de lui mettre la couronne ſur la tête; mais le Roi animé par quelques-uns de ſes courtiſans, prit auſſitôt les rênes du gouvernement, & obligea la Reine ſa mere de ſe renfermer

dans un Couvent. Depuis ce tems, l'Infant étant exposé à la dureté & à la jalousie du Roi son frere, & par conséquent vivant dans le mécontentement, tous ceux qui ne pouvoient réussir auprès du Roi, venoient se répandre en plaintes chez l'Infant, croyant que leurs respects pour son Altesse étoient une espéce de vengeance contre la Cour.

Son Altesse avoit à son service & à sa suite quelques personnes du premier rang, qui ne cherchoient rien avec plus d'ardeur que la ruine de ceux qui soutenoient l'autorité du Roi, & qui souhaitoient même d'en renverser jusqu'aux fondemens. En sorte qu'ils se croïoient assez récompensés des services qu'ils avoient rendus à l'Infant, par le plaisir & l'occasion d'exercer leurs intri-

gues, quoiqu'ils n'eussent que des titres, sans apointemens, auprès de sa personne. C'étoit la ressource de tous les mécontens de la Cour. Là on se plaignoit, & on murmuroit librement, ne songeant qu'à projetter une révolution comme un remede général, & il ne manquoit qu'une occasion favorable pour la faire éclater. Cependant deux choses concouroient au succès de ce projet; d'un côté la conduite extravagante où le Roi persévéroit toujours; de l'autre la vie reglée de l'Infant. Ce qui étant visible au peuple, l'engageoit à faire voir autant d'irrévérence pour l'un, que de respect pour l'autre; en sorte qu'il n'y avoit plus rien à craindre dans cette entreprise, que l'esprit & l'autorité de la Reine, qui pouvoit seule la faire réussir ou échouer,

selon

ſelon que ſon humeur & ſes caprices l'entraîneroient pour ou contre.

Pour ce qui eſt de la Reine, en venant de France pour être pourvue d'un mari, & être Reine, elle ne pouvoit qu'être ſurpriſe de trouver en même tems que le Roi étoit impuiſſant, & qu'on la comptoit pour rien dans le gouvernement. Pour le premier point, il eſt clair : parce que le Roi étoit devenu paralytique du côté droit, ayant été brûlé par accident dans ſon enfance ; ce qui non ſeulement lui troubla le cerveau, mais le rendit encore impuiſſant, au point de ne pouvoir conſommer ſon mariage. La Reine n'ignoroit pas même en France ſon défaut principal, qui conſiſte dans l'égarement de ſon eſprit ; mais comme elle ſentoit une violente paſſion pour régner,

cette circonſtance lui fut plûtôt une amorce qu'un obſtacle. Cependant à ſon arrivée dans ce Royaume, trouvant qu'elle ne jouiſſoit avec le Roi, ni des droits légitimes d'une femme, ni du pouvoir d'une Reine, qu'elle avoit ſi long-tems déſiré, & que ces deux paſſions qui lui étoient ſi naturelles étoient étouffées l'une par accident, & l'autre par oppreſſion, le Roi ſe laiſſant abſolument gouverner dans toutes choſes par le Comte de Caſtelmelhor ſon favori & ſon Miniſtre d'Etat, elle conſpira ſecretement avec l'Infant, & lui faiſant part de ſes mécontentemens, ils prirent tous deux leurs meſures pour perdre ce Miniſtre & ſes partiſans. C'étoit peut-être d'abord leur premier plan. Mais comme il étoit viſible que le Roi ne pouvoit ſubſiſter ſans le ſe-

cours du Comte, & qu'ainsi l'Infant, comme successeur légitime, recueilleroit le fruit de toute cette conspiration, la Reine pour sauver ses intérêts, proposa ou accepta des propositions de mariage avec son Altesse, & il y a bien de l'apparence qu'on a pris autant de sureté pour réussir, que le secret d'une telle confédération l'a pû permettre.

La Reine commença à donner le branle à l'affaire, par le Secrétaire d'Etat, créature & confident du Comte. Elle lui fit une querelle d'Allemand, sur le prétexte de prétendues paroles injurieuses qu'il n'avoit jamais dites, & elle le fit envoyer en exil. Ayant par cette premiere démarche arraché une pierre des fondemens, pour y faire jouer la mine, l'Infant vint aussitôt à la charge, & accusa

le Comte d'avoir voulu l'empoisonner; ce qui excita parmi le peuple un bruit aussi affreux, qu'on pouvoit l'attendre de leurs desirs pour le changement, & de leur zele pour l'héritier présomptif du Royaume. La Reine étant alors prise pour médiatrice, dans les vûes d'appaiser cette dissension, en eut d'autant plus de facilité de l'envoyer aussi en exil. Toutes les oppositions que la crainte & la rage firent faire au Roi, n'empêcherent pas qu'on n'arrachât le Comte du Palais, lors qu'on vit que le peuple menaçoit d'y faire du tumulte, & de se révolter, s'il ne partoit pas. L'éloignement de ces deux personnes donna un grand échec à la Cour du Roi, qui commença à diminuer considérablement, les uns s'en éloignant d'eux-mêmes de peur d'en être chassés, & les

autres l'étant en effet ; enſorte que le Roi, entierement dépourvû de confidens capables de le conſeiller, fit revenir à ſon ſervice le Sécretaire d'Etat, & ſe détermina auſſitôt à ſe défaire de quelques-uns des mutins les plus averés de la faction naiſſante. Mais la Reine ſe trouvant piquée de revoir paroître ſon ennemi au palais, & l'Infant irrité plus que jamais, & voyant tous ſes partiſans en danger, vint à la Cour ſuivi d'une ſuite ſi nombreuſe, animé d'ailleurs par la contenance de la Reine, que malgré le mauvais ſuccès d'une partie de leurs entrepriſes, le Roi ſe troubla, & ceux qui l'environnoient en furent effrayés. Le Sécretaire d'Etat prit la fuite la même nuit ; & pluſieurs autres jugeant leur fidelité hors de ſaiſon, quitterent le ſervice du Roi.

On excita alors ouvertement le peuple à presser le Roi, par des remontrances & par des mémoires, de convoquer l'assemblée des trois Etats, pour faire une réforme générale des abus introduits dans le Gouvernement, menaçant hautement de refuser désormais de payer les impôts, pour subvenir aux frais de la guerre, si le Roi continuoit à rejetter leur requête : là-dessus on a écrit à toutes les Villes de faire leurs élections, & cette assemblée qu'ils appellent *Cortez*, & qui ressemble à notre Parlement, est fixée au premier jour du mois de Janvier prochain. On a adroitement fait ensorte que tous les deputez fussent dans les interêts de l'Infant ; car on avoit dessein d'y traiter non seulement de l'exaltation de l'Infant sur le Trône, mais encore de l'espéce de méta-

I

morphose de la Reine, y observant néanmoins beaucoup de bienséance.

Cependant il arrive que la Reine, au grand étonnement de tout le monde, & par des motifs qu'on ne connoît pas encore, précipite elle-même son dessein au point que l' $\frac{11}{21}$ du mois passé, elle s'est renfermée dans un Couvent, d'où déclarant qu'elle est encore Vierge, elle envoye presser le Roi de lui rendre sa dot, pour s'en retourner en France; en même tems elle fait solliciter le clergé d'annuller son mariage, pour qu'elle ne trouve point d'obstacle dans son voyage.

On dit néanmoins que le motif de la précipitation de sa retraite est visible, par ce qui arriva deux jours après; car alors l'Infant, suivi de quelques milliers de personnes, fit une espéce d'irrup-

tion dans le palais, saisit la personne du Roi & s'empara du Gouvernement; & il semble que la Reine ait fait à l'Infant un trait de galanterie, voyant que rien n'étoit plus capable de faciliter le succès des desseins de son Altesse, & d'étourdir les sentimens du peuple, sur son invasion, que de répandre les nouvelles qu'elle publioit, dans les vues d'ôter par-là au peuple, qui d'ailleurs avoit fort peu de satisfaction du Gouvernement du Roi, toute espérance d'avoir de sa lignée, pour remedier à leurs plaintes. En effet cette politique eut tout le succès qu'on en attendoit; car chacun regarda avec respect le successeur indubitable du Royaume, & selon la coûtume du monde, tous rendirent leurs hommages au nouvel astre.

D'autres assûrent que le parti

François a été dupe dans un article important, & qu'il a pris pour argent comptant ce qui lui a été suggeré par les partiſans de l'Infant; que ſi la Reine eût attendu l'aſſemblée des Etats, où l'on devoit traiter de dépoſer le Roi, pour l'abandonner dans cet état, on eût pris plutôt pour un trait de politique, que pour un vrai ſcrupule, de vouloir faire paſſer ſon procedé pour un cas de conſcience.

Comme toute la conduite de cette ſcene rouloit particulierement ſur le compte du Confeſſeur de la Reine, Jeſuite François, d'un caractere actif, & très-zélé, il fut le premier à digérer la pilulle, & ne fit nulle difficulté de donner ſon approbation à cette démarche hardie, & d'en promettre le ſuccès. Mais de quelque motif que cette ac-

tion pût partir, l'Infant prit alors possession du Gouvernement de l'Etat. Ce Prince n'omit aucune démonstration engageante, ni aucune flatterie, pour entretenir la Reine dans la résolution qu'elle avoit prise: ensorte que du Palais au Couvent & du Couvent au Palais les courriers furent toujours en mouvement, soit qu'on traitât la matiere d'amour, soit qu'il s'agît d'autres affaires. Enfin, dans les premiers jours on ne parloit d'autre chose que d'annuller le premier mariage, & de conclure le second incessamment. Quoiqu'il en soit, il s'est déja écoulé presqu'un mois; & comme il paroît que les fréquens voïages au monastére sont devenus infiniment plus rares, on en couclut que l'Infant est occupé d'autres spéculations, absolument nécessaires pour justifier

d'une maniére plausible son invasion, quand les Etats seront assemblés. Cependant la division s'est mise entre les Juges ecclésiastiques, qui sans cet inconvénient auroient déja décidé la cause de la Reine, que ce retardement déconcerte entierement, aussi bien que ses partisans. On commence déja à charger le pauvre Confesseur de tout le blâme, par raport à la précipitation de la retraite de la Reine.

Sa Majesté commence à considérer sérieusement, dans quel labyrinte de troubles & de difficultés elle s'est plongée elle-même; car quoiqu'on ait eu l'adresse d'extorquer du Roi dans sa prison un écrit, qui déclare que la Reine est encore Vierge, cependant les Ecclésiastiques, même ceux qui sont les plus portés pour elle, disent que cela ne suffit pas

pour la dispenser de se soumettre à la cérémonie qu'éxige la loi; ce qu'elle a déclaré ouvertement être contre les régles de la bienséance de son rang, & contre la dignité d'une Reine.

Il y en a d'autres qui sont du sentiment d'envoyer cette affaire à Rome, comme étant d'une nature trop profonde, & trop embarassée pour ce pays; mais tous concluent qu'on ne peut rien faire pour un second mariage sans une dispense du Pape; & c'est de là qu'il s'éleve un nuage d'obstacles qui menace la Reine. Car outre que le Pape peut refuser de donner à l'Infant le Titre qu'il en attend, les intrigues de l'Espagne pourroient aisément embrouiller, ou du moins faire traîner cette affaire en longueur. Ainsi les Espagnols peuvent espérer de profiter des évé-

nemens, pendant que l'Infant attend ce mariage, le Roi ne pouvant se remarier, comme il lui seroit permis, s'il étoit veuf. D'un autre côté, si l'Espagne veut bien se résoudre à accorder le Titre au Portugal, comme on dit qu'elle y consent, il pourroit en même tems offrir à l'Infant pour femme une Princesse de la branche d'Inspruk, & ainsi ruiner tout d'un coup les espérances de la Reine, & les projets des François qui la soutiennent. Si sur ces entrefaites ses disgraces l'obligeoient de vouloir s'en retourner en France, le Portugal ne pourroit trouver les moyens de lui rendre sa dot de 900000. écus. Elle n'en pourra en effet jamais exiger rien de droit, à moins que son mariage ne soit déclaré nul. Tel est l'état présent de toutes les affaires publiques. C'est pourquoi on

imagine aisément que la Reine & ses plus zélés partisans y emploient tous les soins possibles. Car c'est sans doute un état très-indécis, & très-embarassant, que de n'être déclarée ni fille, ni femme, ni veuve & son âge ne sçavoir pas au juste ce qui en est, c'est le point qu'on a en effet le plus de peine à digérer. Il y a encore d'autres tristes sujets de réfléxion. La Reine s'étant figuré que tout son bonheur consistoit à devenir l'épouse de l'Infant, il faut nécessairement qu'elle partage la peine des difficultés qu'il doit surmonter. On a lieu de croire que l'Infant réussira aisément dans son entreprise; d'autant plus que la qualité qu'il a d'héritier présomptif du Royaume doit le faire déclarer Prince du Portugal, dans la convocation des trois Etats; & il est vraisemblable

que dans cette même assemblée, composée de personnes choisies exprès, tout ce qui s'est passé jusqu'ici touchant cette affaire, sera approuvé & justifié par une déclaration publique. Mais lorsqu'on demande ce qu'on fera de la personne du Roi, qui est gardé jusqu'ici prisonnier dans sa chambre; on ne sçait que répondre. Car si on alloit jusqu'à se résoudre de le mettre à mort, outre l'énormité du crime, ce seroit réduire la famille Royale à la moitié, & ne laisser qu'un appui sur lequel on pût fonder des espérances. Le confiner dans une prison pendant le grand nombre d'années qu'il a encore à vivre, n'ayant que vingt-quatre ans, c'est élever dans le Royaume un asile fatal pour tous les mécontens, qui voudront s'y réfugier: & pour ce qui est du parti de le met-

tre dans un Monaſtere, à moins qu'on ne l'y faſſe Moine, & en même tems priſonnier, on ne pourra jamais le réduire à mener ce genre de vie retirée : mais en ſuivant les caprices de ſon inconſtance naturelle, & de ſon eſprit égaré, il prendra auſſitôt la fuite juſque ſur les frontiéres, où il reclamera le ſecours de ſon armée.

En ſorte que tous les partiſans de l'Infant, au milieu de leurs triomphes à la Cour, & après tout le ſuccès de ces diſſentions, ne ſçavent plus eux-mêmes quel parti prendre, pour ſe mettre à l'abri des ſuites dangereuſes de leurs démarches hazardées. Les maximes ſophiſtiques des politiques les plus profonds, qui étoient alors ſi favorablement reçues, maintenant ne ſont plus de miſe ni de ſaiſon; & la révolution

commence

commence à paroître aussi susceptible de troubles, que l'oppression qui l'a occasionnée. On espére néanmoins, selon l'heureuse influence de l'étoile des Portugais, & selon la maxime de ces peuples, qui disent être toujours conservés dans les dangers comme par miracle, que tout ira bien, quoique personne ne puisse dire de quelle maniére. Car du côté de l'Espagne, on a été si éloigné de profiter de ces dissentions, que les Espagnols pendant ce tems ont proposé eux-mêmes à Madrid la démarche mortifiante pour eux, de céder au Portugal le titre de Roi, & de plus tout ce qui avoit été refusé avant ce tems-là. Mylord Sandwich doit arriver ici de jour en jour, & malgré plusieurs obstacles, & de grands embarras, on compte toujours qu'il viendra, dans l'espé-

rance qu'on ne refusera pas des propositions de cette importance, malgré la ligue contractée avec la France.

La frégate que j'attendois depuis si long-tems, & qui doit me ramener en Angleterre, est arrivée ici au commencement du mois; elle m'apporte des ordres de solliciter avec la derniere vigueur le reste du payement de la dot de la Reine. Mais connoissant la misere présente du Royaume, & qu'il ne peut y avoir que l'accord avec l'Espagne, qui puisse les mettre en état & en disposition de faire quelque payement, j'ai jugé à propos, pendant que j'agiterai ici la question, d'envoyer la fregate à Tanger & de faire partir un Courrier pour Madrid, avec des ordres, afin d'y représenter, combien infailliblement leurs propositions

de paix seroient acceptées, si elles arrivoient pendant l'assemblée des Etats, & combien malheureusement elles couroient risque de ne le pas être, s'ils attendoient la rupture de cette assemblée pour les envoyer.

J'ai en vue dans cette démarche la satisfaction de Sa Majesté pour le payement de ce qui lui est dû, & la mienne propre ; car il est raisonnable qu'après avoir eu part à ce qu'il y a eu de pénible & de bas dans cette négociation, je partage aussi la gloire du succès, si elle réussit en quelques articles. J'attens de jour en jour la réponse de l'Espagne. Si elle ne contient pas quelque chose de positif, je m'embarquerai aussitôt, s'il plait au Seigneur, pour retourner en Angleterre, ayant entretenu un assez long commerce avec la gravité Espagnole.

Le feptiéme jour de ce mois il eft arrivé ici un accident funefte au Marquis de Sande, que votre Excellence a connue autrefois. Car un foir en retournant chez lui avec un autre Gentilhomme, il a été affaffiné par une méprife: & cet autre étant placé fur le devant de la litiere qui lui appartenoit, a paré ce malheur en s'échapant. Le Marquis étoit devenu très-zélé partifan de la faction Françoife. Dans ces derniers troubles étant enorgueilli par l'idée d'avoir rendu des fervices confidérables, & n'étant pas moins piqué par la jaloufie de ne s'en pas trouver récompenfé, il fe précipita prefque d'abord volontairement dans le parti que projettoit la réforme de l'Etat; & croyant alors qu'il étoit tems de s'en retirer, il fe trouva entraîné par le torrent. Il étoit

dans des craintes continuelles de fe trouver tout-a-fait engagé, perfuadé qu'il n'avoit pas pris le bon parti. Ce fut dans ce tems que le coup fatal arriva, & le délivra de toutes fes inquiétudes.

J'ai déja fi fort paffé les bornes ordinaires d'une lettre, en écrivant celle-ci, que je n'ofe rappeller quelques circonftances de ce trifte évenement, qui en pourroient diminuer ou augmenter la douleur. Quoiqu'il en foit, je me fuis informé de toutes les raifons dont on colore cet attentat, & je les ai écrites felon les idées communes de ce pays, & avec impartialité. Car quoique la vérité d'une action, qui eft encore toute récente, puiffe être dangereufe à écrire, cependant en l'écrivant à votre Excellence, qui a la bonté de me protéger jufque dans mes fautes, j'ai cru que le

parti le plus ſage étoit de ne la pas déguiſer.

Mylord Chancelier & Mylord Arlington m'ont beaucoup encouragé ici pendant mon abſence, & conſolé des mauvais ſuccès, & d'autres mortifications, par pluſieurs lettres obligeantes, où ils me marquent que mon zéle pour le ſervice de Sa Majeſté lui eſt agréable. Le bonheur où j'aſpire le plus, après cette heureuſe nouvelle, eſt la faveur de votre Excellence : je ſuis perſuadé que je n'en dois pas douter, aïant toujours l'honneur d'être avec un reſpect très-ſincére,

MYLORD,

Votre &c. R. SOUTHWEL.

Fin du Tome ſecond.

TABLE

Des Matieres contenues dans les Lettres de M. R. SOUTHWEL.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit portant pour Titre: *Hiſtoire des Troubles de Portugal dans le tems du détrônement du Roi Alphonſe, &c.* & j'ai crû qu'on pouvoit le donner au Public. A Paris ce 23. Novembre 1741. Du Resnel.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé MICHEL-ANTOINE DAVID Libraire à Paris Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public l'*Histoire abrégée des Troubles arrivés en Portugal dans le tems du détrônement du Roi Alphonse, Entretiens Mathématiques sur les Nombres, l'Algebre &c. par le R. P. Regnault. Leçons d'Hidrostatique & d'Aerometrie par M. Cotes*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer les Ouvrages ci-dessus spécifiés en un ou plusieurs volumes & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissan-

ce; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, corrections, changemens ou autres ſans la permiſſion expreſſe ou par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle ſous le contreſcel deſdites Préſentes; que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq; qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages ſeront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publi-

que, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Cheualier le Sieur Daguesseau Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir ledit Exposant ou ses ayant cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers-Secrétaires foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le huitiéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent quarante deux, & de notre Regne le vingt-septiéme. Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 20. fol. 17. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt de la Cour du Parlement du 3. Décembre 1705. A Paris ce 12. Juin 1742. Signé, SAUGRAIN, *Syndic.*

De l'Imprimerie de la Veuve DELATOUR.

MAG 202223

